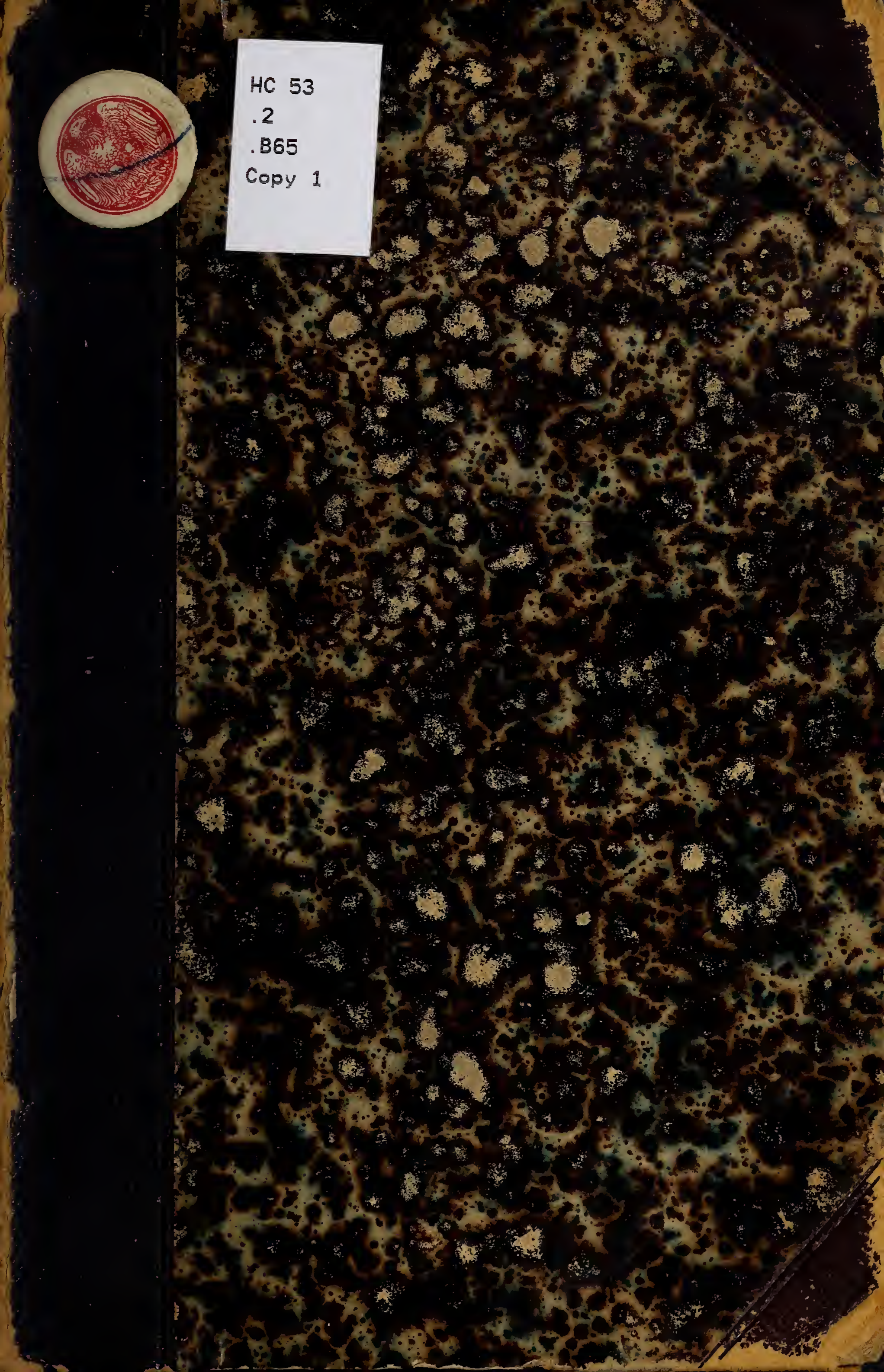

HC 53
.2
.B65
Copy 1

PUISSANCE COMPARÉE
DES DIVERS
ÉTATS DE L'EUROPE

PAR

MAURICE BLOCK.

EDITION FRANÇAISE.

AVEC UN ATLAS DE 13 CARTES, GRAND IN-FOLIO.

GOTHA, 1862.
JUSTUS PERTHES.
PARIS,
A. FRANCK, — FR. KLINCKSIECK,
67, RUE DE RICHELIEU. 11, RUE DE LILLE.

TABLE DES MATIÈRES.

Tableaux.

Cartes.

INTRODUCTION.

La puissance d'un Etat repose sur des bases matérielles et des bases morales.

Les bases matérielles sont :

Le **Territoire.** Le territoire est le lien le plus visible des sociétés; c'est ce qui constitue à proprement parler la patrie. Sans territoire il n'y a que des *tribus*, mais jamais un *Etat.* La terre est aussi la mère nourricière de ses habitants. *Labourage et pâturage sont les deux mamelles de l'Etat,* disait déjà Sully. Ses produits procurent le vêtement et l'abri contre les intempéries des saisons; ses profondeurs recèlent des richesses de toute nature; sa situation influe sur la santé et sur la prospérité du peuple; sa configuration peut faciliter ou entraver la défense contre des ennemis extérieurs. Est-il nécessaire d'ajouter de quelle importance est l'étendue du territoire ?

La **Population.** Quel que soit le but ou la mission qu'on puisse attribuer à l'Etat, que l'on considère l'organisation politique comme établie dans l'intérêt de la société ou de l'individu, c'est toujours de l'homme qu'il s'agit. C'est pour l'homme que tout est créé. Mais s'il en est le but, il est aussi le plus puissant des moyens. A quoi servent les dons les plus précieux de la nature, si personne n'en jouit? Quelle utilité ont les machines les plus énergiques, quand personne ne les dirige? Que signifient les lois les plus sages lorsqu'elles ne

protègent personne? L'homme étant ainsi à la fois but et moyen, la puissance ou l'importance d'un Etat civilisé est à beaucoup d'égards proportionnelle au nombre de ses habitants. De ce nombre dépend notamment la force de son armée, et par suite l'influence qu'il peut exercer sur les autres pays.

Or la troisième base matérielle c'est

L'**Armée**. Elle se divise en troupes de terre (l'armée proprement dite) et marine. Tant que le canon sera *l'ultima ratio*, le droit du plus fort continuera d'être le plus fort droit. Il est dans la nature humaine que celui qui se sent puissant soit disposé à faire prévaloir ses vues sur ce qu'il faut tenir pour juste et équitable. On n'arrivera à l'unanimité sur les principes de justice, ou plutôt sur leur application, que lorsque la brebis pourra paître à côté du loup sans avoir à craindre qu'on l'accuse de troubler l'eau. Tant que cette heureuse époque ne sera pas inaugurée, il sera prudent de *rayer* des canons, et d'exercer des hommes à les bien servir. Mais pour se procurer les uns et entretenir les autres il faut de l'argent, beaucoup d'argent. Par conséquent, la quatrième base matérielle de la puissance politique, consiste dans

Les **Finances**. Si l'or est une chimère, ce ne peut-être que dans l'île d'*Utopie*. Du moins n'avons-nous pas pu découvrir d'autre pays où ce dicton puisse s'appliquer avec quelque apparence de raison. Partout ailleurs il est un moyen énergique pour faciliter les progrès moraux et intellectuels d'un pays. Il est surtout le nerf de la guerre. L'étude de la puissance financière d'un Etat est donc aussi nécessaire que celle de sa puissance militaire. Seulement, elle est beaucoup plus difficile, parce que son objet est bien plus compliqué. D'un autre côté, si les sources qui alimentent les finances sont connues, leur abondance ne saurait être facilement évaluée. Or ces sources sont:

Les **Forces productives** du pays ou de sa population. Nous venons de désigner la cinquième base matérielle de la puissance politique. Une fontaine à laquelle on puise constamment, sans que l'eau consommée soit remplacée à mesure par des affluents, sera bientôt tarie. Il en sera de même d'un Trésor, qui n'a pas, pour l'alimenter, une agriculture avancée, une florissante industrie, un commerce étendu. En d'autres termes, pour qu'un Etat soit riche, pour qu'il puisse à tout moment trouver les fonds dont il a besoin, il faut que sa population soit dans l'aisance et sache l'entretenir par une production active et non interrompue.

Voilà donc les bases matérielles de la puissance; mais en quoi consistent ses bases morales?

Leur énumération complète n'est pas sans difficulté. Il est inutile de dire que la diffusion de l'instruction, la moralité, la légalité, une administration bien organisée, devraient être placées en tête de la liste. Ces points sont incontestables et incontestés, nous n'avons donc pas à nous y arrêter; il ne nous reste donc qu'à faire ressortir les suivants.

Un **but politique** poursuivi avec persévérance. Lorsqu'un gouvernement est inspiré par une idée politique, il y fait converger toutes ses forces, toutes ses ressources; il profite de toutes les circonstances, et sans cesse à la recherche de moyens de réaliser son idée, il en découvre constamment de nouveaux. L'histoire nous apprend que lorsqu'on poursuit un but avec persévérance, on réussit généralement à l'atteindre.

Le succès est d'autant plus probable, d'autant plus certain même, que le **peuple s'associe plus cordialement aux efforts du gouvernement.** Une politique purement gouvernementale peut choquer les sentiments de toute ou partie de la population, peut léser des intérêts plus ou

moins légitimes, et susciter ainsi des résistances intérieures qui affaiblissent nécessairement l'Etat. De plus, une politique partagée, approuvée par la nation, outre qu'elle est généralement plus conforme à la morale, donne au gouvernement une sécurité et une décision dont la valeur ne saurait être exagérée.

La puissance d'un Etat s'accroît aussi, mais seulement pour un temps limité, par l'effet de l'**enthousiasme** et malheureusement aussi par le **fanatisme**, et par les passions. Les **passions** sont des alliés formidables, mais dangereux; il est difficile de les diriger, plus difficile encore de les modérer, de les empêcher de dépasser le but.

Il est encore un auxiliaire politique dont le pouvoir est immense, c'est l'**opinion publique**. C'est une chose mystérieuse que l'opinion publique! En quoi consiste-t-elle? Comment se forme-t-elle? Comment agit-elle? Personne ne le sait. Néanmoins devant elle il faut que tout se plie ou se brise. L'opinion publique a cela de particulier, qu' elle ne se renferme pas dans les limites politiques ou géographiques d'un Etat, de sorte que le gouvernement qui est porté par elle trouve des appuis et des ressources même à l'étranger.

Il nous reste encore à mentionner un élément de puissance politique, c'est le **génie**, le **talent** de l'homme qui dirige, qui est l'âme du gouvernement. Celui qui veut mesurer toute l'importance de cet élément, n'a pas besoin d'étudier l'histoire. Il n'a qu' à s'adresser aux hommes les plus illettrés et à leur demander de nommer quelques princes, empereurs ou rois, et l'on verra combien la tradition et l'histoire sont d'accord.

Toutefois, il n'est nullement nécessaire d'être un génie politique hors ligne, pour exercer une grande influence sur une nation ou sur un siècle. Des hommes de talents ont plus d'une fois réussi à dominer les évènements et à changer, pour ainsi dire, le cours de l'histoire.

Il semble superflu de faire ressortir la profonde différence qui distingue les bases morales des bases matérielles de la puissance politique. Si l'on est parvenu à mesurer l'intensité de la lumière et de la chaleur, de l'électricité et du magnétisme, si l'on divise en degrés les manifestations de ces *impondérables,* si l'on détermine la rapidité du rayon qui part du soleil, on n'en est pas encore venu à peser ou à mesurer les rapports moraux entre les hommes et entre les sociétés.

Nous devrons donc nous abstenir de dresser une échelle de la puissance des divers Etats. Même si les éléments moraux de l'influence politique pouvaient être mesurés, une pareille échelle serait à peine exacte pendant un moment, car la composition et la force de ces éléments se modifient sans cesse et souvent d'une manière inattendue. Nous nous proposons donc de comparer seulement les bases matérielles de la puissance des Etats de l'Europe, le lecteur saura bien compléter notre exposition en tenant compte de l'influence que peuvent avoir les éléments moraux à un moment donné.

CHAPITRE I.

LE TERRITOIRE.

La première impression qu'on éprouve en jetant les yeux sur la carte de l'Europe, c'est celle de l'étendue inégale du territoire des divers Etats. Il n'appartient qu'à l'histoire de faire connaître les causes de cette inégalité, de raconter les vicissitudes, les changements tantôt lents, tantôt brusques ou soudains qu'elle a eu à subir. Notre tâche se borne à examiner le résultat actuel de ces transformations, à exposer la situation présente. Toutefois, bien que la carte de l'Europe soit le point de départ des réflexions que nous allons présenter au lecteur, nous éviterons d'empiéter sur le domaine de la géographie. Nous nous proposons simplement d'analyser brièvement l'impression dont nous venons de parler, et de rechercher l'influence que peuvent exercer non seulement l'étendue des territoires, mais encore leur situation géographique, leur groupement et la nature de leur frontières.

Notre tableau II donne la superficie de chaque Etat en milles carrés de 15 au degré et en kilom. carrés. Mais sans se reporter à ces colonnes de chiffres, un simple coup d'oeil sur la carte fera connaître que la Russie est plus grande que la Suède et la Norwége, que la presqu'île Scandinave est plus étendue que celle de l'Italie, que la superficie de la Grande-Bretagne dépasse celle de la Belgique. Mais on se

tromperait en accordant à la superficie seule une importance par trop exclusive. La puissance d'un pays n'est pas uniquement déterminée par le nombre de kilomètres carrés qu'il couvre. Ce serait dire que le Brésil est plus puissant que la France, ou que la Grande-Bretagne, ou que l'Allemagne et même que ces trois pays ensemble. Le chiffre de la population est un criterium plus sûr de la force que le territoire, car, toutes choses égales d'ailleurs, un Etat qui compte 10 millions d'habitants jouera toujours un rôle plus considérable dans le monde qu'un pays qui n'en renferme que 5 millions. Nous insistons pourtant sur *l'égalité des circonstances,* car une civilisation morale, politique, matérielle, supérieure compense en une très-grande mesure l'infériorité numérique de la population. Qu'on compare, pour s'en convaincre, le vaste empire de la Chine avec l'un des Etats grands ou même seulement moyens de l'Europe.

Néanmoins, l'étendue du territoire n'est pas une chose indifférente.

Un vaste pays d'une fertilité médiocre et peu peuplé est facilement défendu et difficilement conquis. Si la contrée est grande et fertile, si elle renferme encore de bons terrains à défricher, l'aisance s'y acquiert sans trop de peine, la population s'accroît dans une progression rapide, de sorte que sa puissance relative augmente presque d'année en année et modifie l'équilibre international. En moins d'un siècle l'empire du Czar renfermera dans ses limites actuelles ou moins 100, peut-être 120 millions d'habitants, tandis que les huit provinces de la Prusse en compteront à peine 25 millions, et les 89 départements de la France 40 à 45 millions tout ou plus.

D'un autre côté, et nous trouvons ici une compensation pour le peu d'étendue du territoire, les petits Etats sont en

général très-peuplés et presque partout le niveau de la civilisation s'élève avec la densité de la population. Plus les rapports entre les hommes se multiplient, plus aussi deviennent nombreux les rayons qui vont former le foyer du progrès. C'est là une des causes de la supériorité des grandes villes sur les petites.

Après l'étendue d'un pays, c'est sa situation géographique qu'il importe de considérer. Tout a été dit sur l'influence des latitudes ou du climat, il ne nous reste qu'à ajouter quelques mots sur les avantages relatifs que procure la mer aux Etats de l'Europe.

Si l'on considère l'Allemagne comme une unité, il n'y a que la Suisse qui ne participe pas à ces avantages. Tous les autres Etats possèdent des rivages maritimes plus ou moins étendus.

Mais, pour employer une expression vulgaire, *il y a mer et mer*. Des centaines de kilomètres de côte sur les bords de la mer Blanche et même de la mer Noire ne valent pas un bon port dans la Baltique, et comment comparer une rade dans cette Méditerranée septentrionale avec un hâvre sur l'Atlantique! Aucun effort de l'art ne saurait faire disparaître entièrement les désavantages de la situation géographique. Il ne reste qu'à chercher à les compenser par des avantages équivalents d'une autre nature.

Si l'on voulait classer les Etats européens d'après leur situation maritime plus ou moins favorable, il faudrait certainement donner le premier rang à la France. Elle a sa part de la mer du Nord (ou d'Allemagne), de la Manche, de l'Atlantique et de la Méditerranée. L'Espagne seule a une position à peu près semblable. Néanmoins, les îles Britanniques pourraient bien réclamer la supériorité sur la presqu'île Ibérique, parce que la mer du Nord est peut-être

actuellement plus importante que la Méditerranée. En classant les autres Etats, non d'après l'étendue des côtes, mais d'après leur situation maritime plus ou moins avantageuse pour le commerce international, voici l'ordre qu'on devrait leur donner: Portugal, Zollverein, Norwége, Belgique, Pays-Bas, Italie, Grèce, Turquie, Danemark, Autriche, Russie, Suède, Prusse seule.

Ajoutous que des cours d'eaux navigables, des canaux, des chemins de fer, ainsi que l'activité et l'esprit d'entreprise des populations, et bien d'autres circonstances encore, peuvent tellement atténuer la défaveur de la situation que, si nous avions pu tenir compte de cet élément dans notre classement, la série eût été composée différemment.

Le groupement des Etats offre de l'intérêt au point de vue de la multiplicité des rapports que le voisinage fait naître entre leurs habitants respectifs. Les relations commerciales ne sont pas les seules créées par le voisinage.

Le groupement des Etats emprunte encore une importance politique majeure aux obstacles qu'il peut opposer soit à la guerre, soit à l'alliance entre certaines contrées.

Les rapports de voisinage entre les nations sont facilités ou entravés par la nature des frontières. Les frontières préférées sont celles que forment la mer, des fleuves ou de hautes montagnes.

La mer sépare et unit: elle creuse un abîme entre les ennemis et porte des ponts qui marchent pour rapprocher les amis. A ce point de vue l'empire Britannique a une situation enviable. D'ailleurs, s'il est une contrée qui ait des frontières „*naturelles*", c'est la Grande-Bretagne. La terre et l'eau se distinguent l'une de l'autre d'une manière si tranchée qu'elles sont considérées par le peuple comme deux éléments opposés. De là vient qu'on préfère les fleuves comme frontières, bien

que les montagnes inaccessibles ou sans routes constituent des séparations plus réelles.

Les péninsules possèdent également des limites assez tranchées. L'Espagne et le Portugal, l'Italie, la Suède et la Norwége, le Danemark, la Grèce, la Turquie sont des péninsules. On pourrait comprendre la Russie dans cette énumération, car l'empire moscovite ne tient que d'un côté au continent de la civilisation, à l'Europe, tandis que partout ailleurs il est limité par la mer ou environné de déserts ou territoires habités par des peuplades barbares.

Parmi les autres Etats de l'Europe, c'est la France qui ressemble le plus à une péninsule. Au nord, à l'ouest, au sud elle confine à la mer; au sud-ouest s'élève la chaîne abrupte des Pyrénées. C'est presque seulement à l'est qu'elle a des voisins. L'Allemagne, la Prusse et l'Autriche, ainsi que la Suisse, et même la Belgique et les Pays-Bas sont des contrées centrales avec des frontières presque privées d'obstacles naturels. L'Allemagne surtout forme, géographiquement et politiquement, le coeur de l'Europe. C'est pourquoi elle ressent le contre-coup de toutes les convulsions qui en bouleversent les extrémités. L'*honnête Michel* a d'ailleurs une surabondance de sentiment qui lui fait prendre cordialement part aux maux de tout le monde; il est vrai que de méchantes langues prétendent qu'ayant dépensé tous ses sentiments en faveur des autres, il est devenu parfois trop indifférent sur ce qui se passe chez lui. Mais c'est de la médisance.

Le territoire et la population ont entre eux le même rapport que le corps et l'âme. La psychologie n'est pas encore parvenue à faire, dans les actions de l'homme, la part de chacun d'eux; de même, en politique, il est souvent difficile

de séparer les effets dus aux circonstances territoriales de ceux qu'on doit attribuer aux circonstances sociales ou économiques. Nous devons donc renvoyer au chapitre suivant certains détails quele lecteur s'attendait peut-être à trouver dans celui-ci.

CHAPITRE II.

POPULATION.

Si, au lieu d'indiquer les Etats, la carte de l'Europe distribuait les territoires d'après l'origine des populations ou leur race, son aspect serait bien différent de celui qu'elle nous offre actuellement. Toutefois, une pareille distribution ne serait pas facile à établir. Pour un grand nombre de nationalités ou de populations on serait embarrassé de retrouver la filiation de chacune de ses parties. Pour d'autres, on serait dans le doute, si l'on doit les attribuer à la race dont elles se sont jadis séparées, ou à celle avec laquelle elles se sont fusionnées dans la suite des temps. D'autres peuples se composent d'un mélange si varié de familles humaines, qu' il ne saurait plus être question de rechercher leur filiation.

Ces difficultés ethnographiques ont amené les hommes d'Etat et les publicistes à faire, dans une certaine mesure, abstraction des données de l'histoire, et à s'en tenir principalement à l'état actuel des choses. A ce point de vue, et en combinant la communauté d'origine et de langue, on se borne à diviser les nations européennes en slaves, germaniques et latines. On voit qu'il n'est pas question ici de Celtes ou de Gaulois et qu'on a négligé bien des familles d'une importance secondaire, même les Osmanlis.

On compte parmi les Slaves: les peuples de la Russie, la Pologne et une grande partie des habitants de l'Autriche et de la Turquie.

La race germanique embrasse, en dehors de l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les pays Scandinaves, la Hollande et une partie de la Belgique et de la Suisse.

La race latine comprend la France, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, une partie de l'Autriche, de la Suisse et même de la Turquie (Principautés unies).

Il est difficile d'établir une statistique exacte de ces races. Des calculs approximatifs donnent pour les Slaves 89 millions et demi, pour les Germains 95 millions et pour les Latins près de 89 millions d'individus. Nous aurons à revenir sur cette matière, nous croyons donc inutile d'entrer ici dans de plus amples détails.

Il importe avant tout de faire connaître le nombre des habitants des divers Etats actuellement existants. Pour ce but, nous avons dressé les tableaux II et III qu'on trouvera à la suite du texte. Le chiffre de la population peut-être considéré comme indiquant assez exactement la puissance relative d'un Etat. Néanmoins, son organisation politique, la culture et l'aisance des habitants, les alliances, les sympathie et antipathie internationales et quelques autres circonstances [1]) peuvent modifier sensiblement les données basées sur la population seulement.

Parmi les circonstances qui restreignent le principe que

[1]) Voici encore quelques autres circonstances qu'on aurait pu énumérer ici. Un Etat allemand, quand il est attaqué, peut compter sur l'appui de toute la Confédération germanique. La Suisse et la Belgique trouvent une force morale dans la neutralité qui leur a été assurée par les traités. Ajoutons encore, que sa situation insulaire, en dispensant la Grande-Bretagne d'introduire chez elle la conscription, la rend moins puissante sur le continent que ne le comporterait le chiffre de sa population.

nous venons de poser, il en est quelques-unes qui dérivent de la nature même et de la composition de la population; nous croyons devoir faire ressortir plus particulièrement les suivantes:

Commençons par la *densité.* La carte No. 1 permet d'en saisir les rapports d'un coup d'oeil et les tableaux II et III les reproduisent sous la forme numérique. Il résulte du tableau II, par exemple, que la Belgique a une population spécifique 13 fois plus forte que la Russie et 22 fois autant que la Suède et la Norwége; que les Pays-Bas peuvent nourrir deux individus là où l'Autriche n'en fait vivre qu'un; que la Grèce renferme sur une superficie déterminée moitié autant d'habitants que le Danemark.

En combinant ces données avec les renseignements portés sur le tableau I, on peut calculer, par exemple, que si la Russie était aussi peuplée que l'Angleterre, elle compterait, seulement dans la partie européenne de son territoire, 523 millions d'habitants; ou que la France, avec une population aussi clair-semée que celle de la Suède, ne nourrirait dans ses fertiles campagnes que 3 millions ¾ à 4 millions d'individus.

Or la densité de la population est une circonstance politique assez importante. A nombre d'habitants égal, la puissance d'une nation est souvent proportionnelle à la densité de sa population. Les relations sociales, les rapports des hommes entre eux favorisent leur culture intellectuelle et morale et augmentent leur aisance; tout ce qui les sépare matériellement retarde leurs progrès. Pour ne citer qu'un détail, combien les distances à franchir ne diminuent-elles pas les relations entre les hommes, combien aussi ne font-elles pas perdre de temps. Et l'on sait que *time is money,* que le temps c'est de l'argent, et l'argent c'est la puissance. Du

reste, l'échelle de la densité de la population se rencontre presque avec celle de la richesse; nous disons *presque,* parce que cette règle aussi a des exceptions.

Cependant, la puissance relative basée sur le nombre des habitants n'est pas invariable. La population peut augmenter ou diminuer. Les causes de l'accroissement ou de la diminution sont très-faciles à poser en théorie, mais assez difficiles à démêler dans la pratique. Il y a ici encore bien des problèmes qui attendent leur solution. Ainsi, l'Angleterre vient d'achever un nouveau dénombrement, celui de 1861 et trouve, malgré une nombreuse émigration, un chiffre de 20,223,746 habitants, pour l'Angleterre proprement dite et la principauté de Galles. Il y a 60 ans, ces contrées comptaient 9,156,171 hab., le doublement c'est donc opéré en 50 ans environ. Or, si la progression avait été la même dans les siècles précédents, en remontant en arrière, on devrait bientôt arriver à l'époque où les habitants de l'Angleterre se composaient d'un seul couple. Si la progression a été autrefois plus lente, il ne suffit pas, pour expliquer complètement la multiplication plus rapide de la population depuis 1800, de s'appuyer sur le développement extraordinaire de l'industrie. Comment, en effet, faire accorder cette explication avec ce double fait que de 1801 à 1811, époque d'une guerre acharnée et d'une prospérité industrielle limitée, l'accroissement ait été de 14%, tandis que de 1851 à 1861 le gain n'a été que de 12%?!

Ce problème, et d'autres semblables, ont été discutés bien souvent, mais jamais résolus. On a dépensé beaucoup d'esprit, recueilli laborieusement force documents, enregistré de nombreuses observations, mais sans convaincre personne. Il sera peut-être toujours difficile de réduire à un trop petit nombre de rubriques les causes multiples qui agissent sur l'humanité.

Il n'entre pas dans notre cadre d'aborder l'examen de ces causes. Nous tenions seulement à constater que la puissance relative basée sur la population est susceptible de varier avec le temps, et varie en effet le plus souvent. Ainsi, vers 1820, l'Autriche était par sa population — et abstraction faite de toute autre cause de force ou de faiblesse — *trois* fois aussi forte que la Prusse, et quarante ans plus tard, seulement *deux* fois. C'est que l'accroissement a été en Autriche de 0.41 % (v. tabl. II) et en Prusse de 1.57 % par an. Sur notre carte No. 2 on pourra saisir d'un coup d'oeil les pays où l'augmentation de la population est lente ou rapide, et le tableau II renferme les éléments qui ont servi à la dresser. Nous croyons cependant devoir reproduire ici, en tant pour cent, le taux de l'accroissement annuel moyen depuis 30 ou 40 ans.

Grèce	2.16%	Italie	1.00%
Prusse	1.57	Allemagne	0.99
Norwége	1.39	Espagne	0.93
Suède	1.17	Belgique	0.83
Pays-Bas	1.12	Suisse	0.66
Grande-Bretagne	1.09	France	0.53
Russie	1.05	Autriche	0.41
Danemark	1.03	Portugal	0.12

Il ne faudrait cependant pas tirer de ces rapports des conclusions trop absolues sur l'avenir des Etats, car le taux de l'accroissement subit, comme toute chose en ce monde, plus d'une vicissitude. Il diminue habituellement à mesure que la population augmente.

D'un autre côté, on se tromperait en croyant qu'il existe un lien étroit et indissoluble entre la rapidité de l'accroissement d'un peuple et sa prospérité. Qu'il y ait une certaine relation entre l'aisance et la multiplication de la population, cela paraît évident, mais jusqu'à présent la science n'est encore parvenue qu'à démontrer que la richesse et

la pauvreté peuvent agir avec une égale efficacité comme entrave à l'accroissement [1]).

Quelle que soit la cause première de l'augmentation des populations, l'accroissement peut se présenter en fait, soit comme le résultat d'une durée plus longue de la vie, ou d'une moindre mortalité, soit comme l'effet du grand nombre des naissances. Mais il n'est nullement indifférent que le progrès provienne de l'une ou l'autre cause. Il est évident que, toutes choses égales d'ailleurs, entre deux Etats ayant le même nombre d'habitants, celui-là sera le plus puissant dont la population renfermera la proportion la plus forte d'adultes, c'est-à-dire, d'hommes aptes au travail et au service militaire. Il est à tous égards préférable que 600 adultes aient à nourrir et à protéger 400 enfants, que de voir 600 enfants commis aux soins de 400 adultes.

On peut considérer comme une règle assez générale que la proportion des adultes est d'autant plus forte que la population est plus dense et plus stationnaire.

En revanche, du moins à en juger d'après un nombre encore trop restreint de faits, la densité semblerait coïncider avec une plus forte proportion d'infirmes et d'hommes impropres au service militaire. Cette observation s'applique surtout aux contrées où domine l'industrie manufacturière: les enfants sont attelés trop tôt au travail, et leur développement se trouve ainsi arrêté ou gêné. Des comparaisons entre

---

[1]) La richesse paraît agir sur la diminution des naissances et la pauvreté sur l'augmentation des décès. On a souvent remarqué que des causes opposées — par exemple un grand froid ou une grande chaleur — ont le même effet. Si la richesse produisait toujours la décroissance d'un peuple, on n'aurait qu'à enregistrer cette loi naturelle et tout serait dit. Mais heureusement l'aisance est le plus souvent accompagnée d'une augmentation de la population (en prolongeant la durée de la vie des hommes) de sorte qu'il devient difficile de faire, dans chaque cas, la part de chacune des actions contraires.

les divers Etats seraient très-instructifs, et les tableaux de recrutement en fourniraient un excellent moyen; mais la diversité des lois et de leur application rendent impossibles de pareils rapprochements. Il faudrait d'ailleurs en exclure tout fait la Grande-Bretagne où la conscription n'existe pas, et la Russie où le système de recrutement diffère trop de celui qui est en vigueur dans la plupart des Etats de l'Europe. Quant aux autres pays, nous allons résumer les renseignements qu'ils ont publiés sur la matière.

Le recrutement opéré en Autriche en 1857 et 1858 s'est étendu sur 2,251,555 individus appartenant aux classes d'âge appelées. Sur ce nombre 1,964,780 ont été examinés; 278,305 jeunes gens ont été exemptés pour défaut de taille et 718,409 pour infirmités. Il restait donc 50 % des individus examinés comme propres au service militaire. Nous n'avons pas assez de détails sur ces opérations pour savoir combien de classes avaient été appelées pour former le chiffre inexplicable de 2,251,555 [1]).

Sur les opérations de recrutement de la Prusse nous avons, au contraire, de plus amples détails. Ils se trouvent dans les *Statistische Mittheilungen* (tome VIII, 1855.) publication officielle du Bureau de la Statistique de Prusse, dirigé alors par feu M. Dieterici. Seulement, la classification adoptée en Prusse rend les comparaisons bien difficiles. On distingue d'abord ceux qui sont définitivement impropres au service, de ceux qui sont temporairement impropres, et ensuite, entre ceux qui sont propres au service de campagne et ceux qui ne peuvent être employés qu'au service de garnisons. On voit que ces catégories ne cadrent pas avec celles établies dans la plupart des autres pays.

---

[1]) Nous empruntons les renseignements sur le recrutement en Autriche à Wappaeus, *Bevölkerungsstatistik*, tome II., p. 141.

Le gouvernement prussien n'ayant pas publié des relevés tous les ans, nous donnons le résumé de ceux qui ont été livrés à la publicité. (Rapports proportionnels en tant pour cent.)

	Définitivement impropres.			Temporairement impropres				Total des impropres au service.
	complètement impropres.	propres au service d. garnis.	total.	pour cause de faiblesse etc.	pour défaut de taille: ayant moins de 5 pieds.	pour défaut de taille: ayant de 5 pd. à 5 pd. 2 pc.	total.	
1831	2.73	6.16	8.89	28.29	8.29	9.43	46.01	54.90
1837	2.36	3.53	5.89	29.31	10.12	15.71	55.14	61.03
1840	2.65	3.60	6.25	31.92	9.36	16.72	58.00	64.25
1843	2.42	3.93	6.35	30.80	8.98	16.46	56.24	62.59
1846	2.82	3.53	6.35	30.72	8.11	14.86	53.69	60.04
1849	3.19	3.31	6.50	27.99	9.18	13.96	51.13	57.63
1852	3.62	2.71	6.33	31.07	8.81	12.32	52.20	58.53
1853	3.79	2.21	6.00	31.79	9.53	12.77	54.09	60.09
1854	3.14	1.90	5.04	32.60	9.79	13.33	55.72	60.76

Le nombre des hommes âgés de 20 ans est d'environ *un* p. c. de la population; voici le rapport exact pour les 9 années ci-dessus: 1.08 — 1.11 — 1.18 — 1.11 — 1.09 — 0.98 — 0.96 — 1.02 — 1.06.

On trouve en Saxe une proportion encore plus forte qu'en Prusse de jeunes gens impropres au service. La cause en provient, du moins en partie, de la classification établie. Elle renferme également une catégorie de temporairement impropres qui, entre autres inconvénients, a celui d'ajourner les décisions pour beaucoup de jeunes gens. L'influence de ce système sur le nombre des exemptés ressort d'ailleurs du rapprochement de la Saxe avec la Bavière et le Danemark.

	Nombre des jeunes gens examinés.	Nombre des exemptés pour défaut de taille.		Nombre des exemptés pour cause de faiblesse etc.		Total des impropres au service.	
		compl. impropr.	tempor. impropr.	compl. impropr.	tempor. impropr.	Nombre.	En tant pour 100.
Saxe . . .	117,023	17,672	7,133	55,833	6,076	86,714	74.10
Bavière . .	238,550	9,913	—	60,422	—	70,355	29.48
Danemark .	56,512	8,509	—	18,457	—	26,966	47.72

Il est inutile de dire qu'une différence dans la méthode

de recrutement peut seule expliquer les 74 % de la Saxe en présence des 29 % de la Bavière.

L'usage en vigueur en Belgique, d'exempter provisoirement diverses catégories d'individus, et notamment ceux qui n'ont pas la taille réglementaire, diminue à première vue le nombre de ces derniers. Pour éviter toute erreur, il faut réunir les exemptions définitives avec les exemptions temporaires. On trouve alors les résultats suivants. Le minimum de la taille est de 1 m. 57.

	Nombre des jeunes gens inscrits.	Nombre des exemptés.			
		Pour faiblesse et infirmités.		Pour défaut de taille.	
		définit.	provisoir.	définit.	provisoir.
1851 . . .	39,268	2,435	1,882	—	3,742
1852 . . .	37,469	2,375	1,941	7	3,383
1853 . . .	40,626	2,629	2,042	—	3,604
1854 . . .	42,483	2,748	2,060	—	4,030
1855 . . .	41,944	2,634	2,142	6	4,149
1856 . . .	41,392	2,456	2,048	8	4,381
1857 . . .	40,668	2,360	1,834	1	4,235
1858 . . .	43,781	2,331	2,045	8	4,307
Total . . .	327,631	35,962		31,861	
Ou en tant pour	. 100	10.9		9.7	

D'après M. Heuschling, les exemptions pour défaut de taille ont été, avant 1851, de 13.4 % et celles qui ont pour cause des infirmités ou la faiblesse, de 11 %.

La publication de l'*Anuario estadistico* (offic.) nous met en état de donner des renseignements analogues sur l'Espagne. Faisons d'abord remarquer que la taille réglementaire a été, en 1857 et 1858 de 1 m. 596, qu'elle a été réduite pour 1859 à 1 m. 566 et pour 1860 à 1 m. 560.

	Nombre des inscrits.	Contingent annuel.	Nombre des exemptés.	
			pour défaut de taille.	Pour infirmités et faiblesse.
1857	121,740	46,749	37,899	14,740
1858	125,389	24,159	24,563	9,621
1859	128,403	24,139	14,007	9,324
Total	375,532	95,047	76,469	33,685
En tant pour	100		20.4	9.0

Ce tableau permet de saisir d'un coup d'oeil l'effet de la réduction de la taille réglementaire.

Passons à la France. La clarté et l'exactitude qui président à la rédaction des tableaux de recrutement, l'uniformité avec laquelle les lois et règlements sur la matière sont appliqués dans les départements de l'empire, rendent ces documents particulièrement propres à servir de base à l'étude de l'influence des professions sur le développement physique de l'homme. Mais il n'entre pas dans notre cadre d'approfondir cette question. Nous nous bornons à rappeler, pour faciliter l'intelligence du tableau qu'on trouvera ci-après, que le nombre des jeunes gens examinés varie avec le chiffre des appels. Lorsque le contingent est complet, la liste est close, et le surplus des jeunes gens inscrits sont libérés. Le nombre des infirmes, des faibles, de ceux qui n'ont pas la taille réglementaire, ne doit être comparé qu'au nombre des *examinés*. Mais comme l'ordre d'après lequel on procède à l'examen est fixé par le sort, on peut appliquer à l'ensemble de la classe, ou des hommes de 20 ans, les rapports qui résultent du rapprochement des termes numériques fournis par les commissions d'examen. Nous ajouterons que nous avons négligé dans le tableau ci-après, comme dans les documents antérieurs, les causes d'exemption qui, comme les fils aînés de veuve etc. ne donnent aucune indication relativement à la constitution physique des conscrits. — Le minimum de la taille était avant 1860 de 1 m. 57; il vient d'être réduit à 1 m. 56[1]).

[1]) V. le décret relatif à cet objet dans notre *Annuaire de les Administration française* pour 1861. Paris, Berger-Levrault.

Année.	Nombre des jeunes gens inscrits.	Nombre des jeunes gens examinés.	Nombre des exemptés	
			pour défaut de taille.	pour cause de faiblesse de constitution etc.
1851	311,218	161,077	9,699	46,858
1852	295,762	159,939	9,889	45,944
1853	301,295	255,749	15,320	62,370
1854	306,622	261,121	17,951	62,564
1855	317,855	268,039	18,466	65,417
1856	310,289	211,620	13,332	60,673
1857	294,761	210,019	13,393	58,514
1858	305,339	267,333	16,491	63,829
Total . . .	2443,141	1794,897	114,541	466,169
En tant pour cent			6.38	25.97

Les renseignements que nous avons empruntés aux tableaux de recrutement de divers pays, auront sans doute convaincu le lecteur, que les règlements en vigueur sont trop différents, pour qu'il soit possible de comparer leurs résultats. Nous nous abstenons, en conséquence, de dresser un tableau comparatif. Nous allons maintenant rechercher l'effet que peuvent avoir sur un État les différences de race ou d'origine des populations qui l'habitent.

On a souvent discuté la question de savoir dans quelle mesure les peuples se distinguent entre eux par des aptitudes, des qualités ou des défauts héréditaires. Nous ne devons pas aborder ici ce côté de la question ethnographique, si intéressant, mais si ardu. Il nous suffit de constater, qu'en fait, les habitants de certains pays appartiennent à des races, ou comme on dit actuellement, à des *„nationalités"* différentes, et qu'ils n'ont pas assez oublié leur origine pour confondre leurs intérêts, leurs sentiments et leurs aspirations. Les évènements modernes ont donné à ce fait une importance toute particulière, qui nous oblige à nous y arrêter un moment.

Dans les affaires humaines, il est rare de trouver une chose absolument bonne ou absolument mauvaise. La même

circonstance peut aujourd'hui augmenter la force d'un Etat et demain l'affaiblir. Il est pourtant désirable d'avoir un principe d'après lequel on puisse juger ce qui se passe autour de soi. Sans un tel guide on s'abandonne à son instinct qui n'est pas infaillible, et à des sentiments qui varient. Nous nous permettrons donc d'indiquer un principe qui, dans l'ordre d'idées qui nous occupe, semble être d'une application assez générale.

Dans le mouvement actuel des nationalités on remarque, comme dans l'électricité et le magnétisme, deux courants ou deux effets opposés: on peut également les désigner par les termes d'*attraction* et de *répulsion.* Nous pensons, qu'en général, le mouvement attractif est bienfaisant, et le mouvement répulsif nuisible. Contrairement à ce qu'on observe dans ces grandes forces de la nature, ce sont, dans les populations, les éléments similaires qui s'attirent, pour se confondre dans une grande „Unité". Les grands et les petits Etats ont eu, il est vrai, chacun leur mission; les petits, de conserver la pureté des moeurs, peut-être aussi la liberté civile et politique; les grands de favoriser la culture de l'intelligence et de hâter les progrès matériels. Mais dans le siècle actuel, la même civilisation embrasse et rend solidaire tous les Etats de l'Europe, il ne reste qu'à faire des voeux pour la conservation et le perfectionnement pacifique de cette situation. On doit donc désirer que les aspirations ou les tentatives de conquête soient partout étouffées ou arrêtées par la présence de corps politiques compacts et puissants. Les intérêts économiques y trouveront d'ailleurs leur compte, car, nous l'avons déjà dit, les grands Etats sont favorables aux progrès matériels.

Si le mouvement attractif des nationalités offre généralement un spectacle plus sympathique que le mouvement ré-

pulsif ou séparateur, il peut néanmoins y avoir des cas où ce dernier est parfaitement légitime. Mais le plus souvent, la tendance séparatrice, dissolvante est un mouvement rétrograde, opposé à la civilisation [1]; poussé jusqu'à sa dernière conséquence, il aboutirait au morcellement des peuples en tribus, en familles isolées. Désirer que les Basques et les Bretons, les Flamands et les Provençaux, les Avergnats et les Normands se décomposent en leurs éléments, c'est faire des voeux en faveur de la barbarie des temps reculés. Mais si l'unité réalisée en France est un bien inappréciable, la dissolution des Galliciens et des Ruthènes, des Serbes et des Slovaques, des Croates, des Roumains, des Illyriens en autant d'Etats séparés qu'il y a de *nationalités* ne saurait être qu'une véritable calamité pour ces contrées. L'union fait la force, elle est souvent aussi la première condition du progrès.

Quelle que soit l'opinion qu'on professe en ces matières, il est certain, qu'aujourd'hui une population composée de plusieurs nationalités est une cause de faiblesse pour un Etat. Que les coeurs aient été ou non aliénés par la faute du gouvernement, cela importe peu ici: dès qu'une partie des habitants sympathisent avec l'ennemi, l'Etat ne peut plus compter sur eux. Heureusement, la composition ethnographique des populations ne constitue un danger que dans un petit nombre de pays.

On peut en effet considérer comme politiquement homogènes presque tous les Etats européens autres que l'Autriche,

---

[1]) Il serait très-facile de démontrer par des faits récents (Prague, Varsovie) que le mouvement des nationalités renferme un fort alliage de barbarie. Nous définissons la barbarie: Haine contre ceux qui appartiennent à une autre nationalité. Dans ces deux villes, les mouvements populaires auxquels nous faisons allusion n'étaient pas dirigés contre les races *dominantes,* mais contre les juifs.

la Russie et la Turquie. On trouve, il est vrai, dans le Royaume-Uni, d'après le dénombrement de 1861, 4,490,583 Irlandais catholiques, mais il y a lieu de penser qu'ils ne sont pas *tous* hostiles aux „Saxons" ou aux „hérétiques". La France, de son côté, s'est complètement assimilée le petit nombre de Flamands, Allemands, Italiens, Basques sur lesquels ses frontières ont pour ainsi dire débordé. La Suisse est une véritable *trinité* ethnographique, et bien que les Suisses allemands soient les plus nombreux (1,750,000), on n'entend pas dire que les Suisses français (550,000) ou italiens (130,000) cherchent à s'en séparer. En Belgique, les citoyens parlant français (Wallons) et les citoyens parlant flamand se savent avec bonheur membres d'un même Etat. En Prusse enfin, les Polonais se croient obligés par leur origine de faire de l'opposition; mais en 1858 leur nombre total n'atteignit que 1,624,766 individus, dont 783,602 habitaient la province de Posen et formaient le noyau des mécontents. Toutefois, les Slaves ne sont pas assez nombreux en Prusse pour exercer une influence sensible sur ses destinées.

La population de l'Autriche se décompose ethnographiquement ainsi qu'il suit:

Allemands	7,870,719
Slaves (Tchèques 2,635,000; Moraves 1,278,000; Slovaques 1,813,000; Polonais 2,055,000; Ruthènes 2,871,000; Slovènes 1,171,000; Croates 1,329,000; Serbes 1,427,000 etc.)	14,802,750
Roumains, y compris 2,406,000 Italiens . . .	5,695,151
Magyares	4,947,134
Autres	1,725,056
Total	35,040,810

En Russie, le nombre des Russes proprement dits, en y comprenant les populations assimilées, est tellement considérable, que les autres *nationalités* n'y peuvent exercer qu'une

faible influence. Parmi les 64 à 65 millions d'habitants européens de l'empire russe, on compte la Pologne avec 4,797,000 hab. et le grand-duché de Finlande avec 1,688,000 hab. On trouve en outre 2 millions à 2 millions et demi de Turcs, de Tartares et autres mahométans. Si l'on y ajoute quelques autres fractions de la population, on réunit 10 à 12 millions d'individus non assimilés, ce qui ne veut pas toujours dire hostiles.

La population de la Turquie n'est pas connue d'une manière exacte. Parmi les évaluations qui nous inspirent le plus de confiance, nous citerons celles de M. G. Lejean insérées dans les *Mittheilungen* du Dr. A. Petermann (Cahier complémentaire No. 4, 1860) et de M. Heuschling dans son *Empire de Turquie* (Bruxelles et Paris. 1860). Il résulte de ces évaluations, qu'il n'y a dans la Turquie d'Europe, sur 15 à 16 millions d'habitants, que 3 à 4 millions de mahométans (Turcs et Albanais), tandis que dans la Turquie d'Asie on trouve 3 à 4 millions de chrétiens contre 16 à 17 millions de mahométans. La population de l'Egypte se compose en majeure partie d'Arabes.

Qu'une telle composition des habitants de la Turquie soit menaçante pour l'avenir de ce pays, comme de l'Europe en général, est évident pour tout le monde.

Nous devons cependant faire remarquer, qu'il s'agit ici moins d'un antagonisme ethnographique que d'un antagonisme religieux: en Turquie, il n'y a en présence que des chrétiens et des mahométans. Le fanatisme continue donc d'exercer son influence néfaste sur la politique. Heureusement cette passion, si non *contre-nature,* du moins *illogique* (la religion de l'amour inspirant la haine) a perdu sa force dans la plupart des Etats chrétiens. Tôutefois le hideux spectre du moyen âge fait encore de temps à autre de courtes appa-

ritions. (La distribution de la population par cultes se trouve au tabl. XXIX, voyez aussi la carte.)

L'influence des circonstances ethnographiques et religieuses sur la puissance des Etats est trop évidente pour qu'il y ait lieu d'insister. Leur intervention est d'ailleurs rappelée au public par les comptes rendus que publient les journaux sur les débats parlementaires de certains pays. On y parle de partis *irlandais*, *polonais*, *tchèque*, de partis catholique et protestant, partis les uns aussi anti-politiques et ajoutons — sans vouloir blesser personne — aussi *anti-patriotiques* que les autres.

Les partis *politiques* ont seuls une raison d'être. Nous ne pouvons pas, sans doute, admettre que les conservateurs, libéraux et démocrates de toutes nuances soient tous également près de la vérité; mais ils se trouvent du moins sur leur domaine spécial. Ils parlent tous la même langue, ils diffèrent seulement par le diapason: s'ils ne peuvent pas être *d'accord*, ils pourraient du moins, s'ils le voulaient bien, arriver à se comprendre.

Du reste, de nos jours, les partis politiques ont sur la puissance d'un Etat une bien moindre influence qu'autrefois. Actuellement, un parti qui entretiendrait des relations avec l'étranger, aurait partout l'opinion publique contre lui. En face de l'ennemi extérieur, les adversaires nationaux font trêve à leurs dissentiments. Il en est comme des disputes entre époux, que personne ne s'en mêle, car

entre l'écorce et l'arbre ne mets pas le doigt.

Cette observation s'applique aussi au cas où des partis sociaux divisent les citoyens en plusieurs camps. Le riche et le pauvre, le patron et l'ouvrier s'unissent contre l'ennemi de la commune patrie; le communiste oublie ses rêves de partages, les phalanstériens leurs projets d'association, et l'ami

de la paix lui-même s'arme pour repousser l'agresseur. Néanmoins, la diffusion des idées socialistes peut nuire à un pays, en agissant sur la diminution de la production et en resserrant la confiance.

Il est, certes, superflu de faire observer, qu'il n'existe aucun moyen de déterminer d'une manière exacte le degré d'influence de plusieurs des circonstances que nous avons passées en revue. Dans le plus grand nombre de cas, chacun dans la mesure de sa sagacité et de sa pénétration, en sera réduit à trouver lui-même le rapport entre les causes et les effets.

CHAPITRE III.

A R M É E.

Presque tous les faits naturels ou sociaux peuvent être considérés comme le produit de deux forces contraires. Les planètes sont attirées par le soleil, mais comme elles ont en elles-mêmes une tendance à s'en éloigner, elles se trouvent maintenues dans leurs orbites. La force vitale des plantes et des animaux compose sans cesse des corps nouveaux, que d'autres forces de la nature sont non moins activement occupées à désagréger en leurs éléments. La société se conserve par l'action mutuelle de deux courants qui à la fois se combattent et se soutiennent; savoir: l'amour de soi et l'amour de son prochain, ou, l'*Egoïsme* et l'*Esprit public.*

La puissance des Etats est également le résultat de deux forces opposées, ou plus exactement, la combinaison de deux catégories de forces différentes dont les unes sont matérielles, physiques, les autres intellectuelles ou morales. Le droit brutal du plus fort avait régné longtemps en maître absolu, lorsque l'intelligence est enfin parvenue à faire compter avec elle. C'est, quelque paradoxal que cela puisse paraître, par l'introduction du canon [1]) qu'elle inaugura sa participation au

[1]) Il ne semble pas nécessaire de prouver que le canon constitue une victoire remportée par l'intelligence sur la force du poignet. La poudre a été

pouvoir; le droit des gens ne vint que plus tard. La doctrine des Hugues Grotius et des Puffendorf avait besoin, pour naître, d'évènements comme les croisades, la fondation de la Hanse, l'invention de l'imprimerie, la découverte de l'Amérique, la Réforme, le réveil de l'esprit littéraire et philosophique. Dans des temps plus modernes le canon est déchu jusqu'à être le symbole de la force matérielle, et c'est l'*opinion publique* qu'on lui oppose comme force morale.

Tant qu'il y aura des passions, qu'on n'aura pas pu délivrer l'humanité de l'égoïsme, de la vanité, de l'ambition, la puissance devra s'appuyer sur des forces matérielles, sur l'armée. A ce point de vue, c'est principalement d'après le nombre de ses soldats qu'on évalue l'importance d'un Etat.

On distingue entre le pied de paix et le pied de guerre de l'armée. Celui qui déterminerait la force d'un pays d'après les troupes entretenues en temps de paix, se tromperait souvent. Qu'on pense au „pied de paix" des Etats-Unis ou de la Suisse!

C'est donc le pied de guerre qu'il faut prendre pour base des évaluations. Seulement, ici les chiffres deviennent d'une exactitude moins rigoureuse, des efforts extraordinaires pouvant contredire toutes les prévisions. Aux troupes de ligne viennent s'ajouter, selon les pays, des réserves, la landwehr, des milices, des volontaires (Angleterre), l'Indelta (Suède) sorte de colons militaires, le Rédif (Turquie), sans compter les gardes nationales mobiles et sédentaires. La carte 3 et le tableau IV résument tous ces éléments à l'exception des gardes nationales.

---

le précurseur nécessaire de l'imprimerie. Aussi la *sagesse des nations* ne s'y est-elle pas trompée, puisqu'on dit proverbialement dans la plupart des langues, d'un homme borné, qu'il *n'a pas inventé la poudre*.

De nos jours, le nombre des soldats n'est plus, comme jadis, proportionnel à celui des habitants. La force de l'armée dépend maintenant, d'une part, du système de recrutement en vigueur, et de l'autre, des crédits inscrits au budget, ou des fonds qu'on peut réunir.

Le recrutement de l'armée s'effectue soit par l'enrôlement volontaire, comme dans la Grande-Bretagne, soit, comme sur le continent, par la conscription ou l'obligation de servir sous les drapeaux pendant un temps déterminé. Des arguments sérieux peuvent être invoqués en faveur de chacun de ces deux systèmes, mais il paraît inutile de les discuter ici. Les préférences qu'on accorde à l'un ou à l'autre sont trop enracinées dans l'esprit pour qu'on puisse en ébranler le pouvoir par une observation exprimée en passant.

Nous croyons plus intéressant, et peut-être plus utile, d'examiner si une courte ou une longue durée du service militaire est préférable. Rappelons d'abord que le nombre des années de service est en Russie de 15 années (dont la ligne est 12 sous les drapeaux, la garde 10); en Autriche, en Belgique et en Espagne de 8 années; en Portugal et en France de 7 années; en Turquie, non compris les 7 années d'inscription sur les registres du *Rédif,* de 5 années; dans les Pays-Bas, en Suède de 5 années (en grande partie en congé); en Danemark de 4 années; en Prusse de 3 années; en Sardaigne également de 3 ans en temps de paix. Dans les divers Etats de l'Allemagne la durée du service n'est pas non plus partout la même. Nous venons de le voir en ce qui concerne les deux grandes puissances germaniques; le *congé* est de 6 ans en Bavière, Wurtemberg, Bade, Hesse, ainsi qu'en Saxe; mais dans ce dernier Etat les trois plus anciennes classes sont toujours renvoyées dans leurs foyers en temps de paix, de sorte, qu'en fait le soldat saxon ne sert que 3 ans. En Hanovre la

présence n'est également que de 3, au plus de 4 ans, bien que la loi porte 7 années.

Partout on admet des engagements volontaires et on donne des congés plus ou moins longs et nombreux, selon les circonstances politiques. Nous reviendrons plus loin à l'organisation spéciale de la Suède et de la Suisse.

On a beaucoup discuté la question de la durée du service militaire; mais, comme toujours, sans pouvoir s'entendre. Toutefois le défaut d'accord ne provient ni de l'obscurité, ni des complications de la question, mais de la *différence des résultats* que les adversaires désirent obtenir. L'aptitude militaire du soldat sera, en général, plus sûrement acquise par une longue, que par une courte présence sous les drapeaux. Il faut du temps, pour „*contracter l'esprit et les habitudes militaires*". Les hommes d'Etat qui tiennent avant tout à une armée fortement organisée se prononcent donc en faveur d'une durée de service aussi longue que possible.

La réduction des services militaires à un petit nombre d'années trouve ses partisans parmi ceux qui mettent la liberté politique, religieuse et civile au-dessus de tout autre bien. Ils craignent, sans doute à tort, qu'un séjour trop prolongé sous les drapeaux ne porte le soldat à contracter dans une mesure exagérée l'habitude de l'obéissance passive, et à devenir, dans des circonstances données, l'instrument aveugle de l'abus du pouvoir. Dans le sens de cette opinion on soutient encore, que l'amour de la patrie, et la conscience de combattre pour le droit et la justice, constituent un „esprit militaire" bien supérieur à celui qu'on acquiert en passant de nombreuses années dans les casernes.

En résumé, les partisans de la force matérielle préfèrent une longue, et les partisans de la force morale une courte durée du service militaire.

Jusqu'à présent cette question n'a été examinée par les auteurs qu'au point de vue politique ou militaire; envisageons la maintenant avec les yeux de l'économiste. Dans ce nouvel ordre d'idées nous devons demander, lequel des deux systèmes fait perdre à la société le moins de travail ou de force productive?

L'obligation d'acquitter l'impôt du sang n'est pas d'une lourdeur égale pour tous les citoyens. Si tous les jeunes gens de 20 ans, sans exception, étaient réellement tenus de quitter leurs études ou leurs occupations pendant plusieurs années, il n'en résulterait pour tel ouvrier qui peut continuer son travail après son incorporation dans un régiment qu'une légère restriction de sa liberté, tandis que le médecin, l'avocat, ou l'artiste, éprouverait dans carrière une interruption qui pourrait souvent devenir fatale. De plus, certains jeunes gens sont indispensables comme soutiens de leur famille, d'un père aveugle, d'une mère veuve, de jeunes orphelins. La législation de tous les pays, même de ceux qui, comme la France, l'Espagne, la Belgique, le Portugal, l'Autriche, la Bavière, le Wurtemberg, la Saxe, le Hanovre, la Suède, admettent le remplacement, a donc dû établir des catégories de jeunes citoyens exempts du service militaire. Ces exemptions ne s'appliquent d'ailleurs qu'à un petit nombre d'individus. Celles qui sont motivées par des infirmités, la faiblesse, le défaut de taille sont bien plus nombreux, comme on l'a vu au chapitre précédent. Or, vaut-il mieux que tous les hommes de 20 ans qui restent après ces défalcations servent, par exemple, pendant deux années, ou est-il préférable qu'un tiers seulement des jeunes gens soient incorporés pendant 6 ans dans l'armée, ou un quart pendant 8 ans, pour que les autres puissent continuer leurs études ou exercer leurs professions sans interruption. Ces derniers se libéreraient avec de l'argent.

Nous croyons que la science économique se prononcerait, sans hésiter, en faveur d'une courte durée du service, ce système dût-il avoir pour conséquence de faire passer tout le monde sous les drapeaux. Voici les arguments qu'elle pourrait faire valoir en faveur de cette manière de voir:

1. Cent travailleurs de l'âge de 20 à 22 ans produisent, en moyenne, moins qu'autant d'hommes de 24 à 26 ans, qui sont plus formés, plus vigoureux.

2. Il est rare qu'on s'établisse à 20 ou 22 ans, tandis que cela a lieu assez souvent à l'âge de 25 ou 26 ans.

3. L'incertitude qui précède le tirage au sort gène bien autrement les prévisions de l'avenir, ou le choix d'une carrière, que si l'on ne s'attendait qu'à une courte interruption.

4. L'argent employé pour rémunérer le remplaçant est le plus souvent perdu pour la production. Plus est longue la durée du service, plus doit être élevée la somme à payer.

5. Une longue présence sous les drapeaux retarde aussi le mariage. Ainsi, l'âge moyen du mariage est de 25.94 ans en Angleterre où la conscription n'existe pas, tandis qu'il est de 28.41 ans en France et de 29.94 en Belgique.

6. Une interruption de 6 à 8 ans exerce une influence bien autrement profonde sur la carrière d'un homme qu'un dérangement de 2 ans. Et ceux dont la profession exige de longues études, un apprentissage prolongé etc. ne sont pas les seuls auxquels l'interruption serait préjudiciable. Beaucoup d'individus pourraient perdre dans la longue oisiveté des garnisons le goût et peut-être l'aptitude nécessaire pour reprendre leur professions fatiguantes antérieures: au lieu de travailler la terre, de tailler la pierre, de porter de lourds fardeaux, ils voudront chercher une manière plus douce de gagner leur vie. Il en résulte une perturbation anti-économique dans l'équilibre des professions.

7. Enfin, plus la durée du service est courte, plus la répartition de l'impôt se rapproche de l'égalité.

La force de ces arguments, auxquels on pourrait en ajouter encore de particuliers aux divers Etats, a porté la Russie, l'Autriche et d'autres Etats de l'Europe à abréger la durée du service militaire, et empêché la France de la prolonger. L'Angleterre a été forcée par d'autres considérations à réduire la durée des engagements de 20 et 24 ans à 10 ans (infanterie) et 12 ans (cavalerie).

Passons maintenant à un autre ordre d'idées.

Pour apprécier avec une certaine rigueur la puissance militaire d'un pays, on doit envisager à part l'attaque et la défense. Pour l'agression, un Etat disposera rarement d'un nombre de soldats supérieurs à celui que comporte son *pied de paix*. Les appels et les enrôlements volontaires sont plus nombreux, mais le surplus est dans les dépôts, les forteresses ou les hôpitaux.

Pour la résistance, on peut compter le *pied de guerre* c'est-à-dire la ligne et les réserves; la landwehr seulement en partie. Les gardes nationales rendent des services en se chargeant de la garde des postes etc. et en dégageant d'autant la ligne. Les réserves, la landwehr, les milices sont naturellement d'un secours d'autant plus efficace que la guerre est plus sympathique à la nation.

La réserve ayant partout une grande importance, il convient d'entrer sur ce point dans quelques développements.

En France, la réserve n'existait avant 1860 que de nom. Sur les 310 à 320 mille jeunes gens qui atteignent tous les ans l'âge de 20 ans, mais dont la moitié environ fait valoir des causes d'exemption, on *appelait* antérieurement 80,000 et on *appelle* actuellement 100,000 hommes en temps de paix. Pour s'exprimer plus exactement, il faudrait dire, que 100,000

hommes sont accordés par les chambres. En effet une partie seulement en sont incorporés dans les régiments, les autres restent dans leurs foyers à la disposition du gouvernement. Ces derniers forment la réserve, mais jusqu'à ce jour ils n'avaient jamais pris part aux exercices militaires.

Depuis 1861 on a introduit les modifications suivantes. La moitié des 100,000 hommes sont incorporés dans la ligne; les autres sont exercés, dans la première année pendant trois mois, dans la seconde pendant 2 mois, et dans la troisième pendant un mois, et reprennent leur occupations ordinaires pendant les autres mois de l'année. Le premier rapport officiel sur cet essai a paru dans le *Moniteur* du 23 mai 1861. Cet essai paraissant avoir réussi, la nouvelle organisation sera maintenue.

Il en résultera qu'à l'avenir la France disposera d'une armée permanente de 467,000 hommes et de plus de 133,000 hommes de réserve exercés. En cas de guerre, ces nombres seraient proportionnellement grossis par l'augmentation de l'appel annuel qui de 100,000 hommes serait porté à 150,000. Il faut ensuite ajouter les engagements volontaires et au besoin des gardes nationales mobilisées. Et comme le temps de service n'est pas limitée pendant la guerre (sauf pour les engagés volontaires) la France peut porter ses armées à 7- ou 800,000 hommes.

La *Grande-Bretagne* recrute ses soldats par l'attrait d'une prime (habituellement de 5 livres sterl.) et d'une forte solde. Ce moyen lui procure (1861—1862) 146,000 Européens entretenus aux frais de la métropole et 73,446 mis à la charge du budget de l'Inde. A ces troupes se joignent encore 160,000 cipayes. En temps de guerre on mobilise aussi un corps de milice qui n'est pas à dédaigner (25 Georges et les actes de 1854 et 1855). La *Militia* est une sorte de *landwehr,* recrutée

par la voie du sort [1]) qui se réunit tous les ans pour s'exercer pendant quelques semaines, et qu'un acte spécial du parlement peut envoyer combattre hors du royaume. Il faut ensuite mentionner les volontaires, qui s'équipent eux-mêmes et se réunissent pour s'exercer quand cela leur convient. Comme ils comptent déjà 120,000 hommes, qu'ils prennent la chose au sérieux, et que leur nombre va en augmentant, le gouvernement s'est chargé de diriger ce mouvement d'abord tout spontané, et le parlement a accordé à cet effet un crédit de 133,276 livres st. La milice et les volontaires doivent être rangés parmi les réserves. On pense qu'en cas d'invasion le nombre des volontaires quadruplerait.

En *Russie* le recrutement s'opère d'après d'autres principes que dans le reste de l'Europe. Partout où la conscription existe, c'est en atteignant un certain âge qu'on devient débiteur de l'Etat pour le service militaire, et le sort détermine qui doit payer sa dette et qui en sera exempté. En Russie les levées (75,000 h.) se font alternativement dans les provinces orientales et occidentales de l'empire, de sorte qu'en temps de paix le recrutement s'opère dans chaque province une fois tous les deux ans. Un Ukase fixe le nombre des recrues à fournir par 1000 habitants mâles; habituellement la proportion est de 5 pour 1000. On choisit entre les hommes de 18 à 35 ans. Lors d'une guerre on rapproche les levées selon les besoins. La noblesse et le commerce sont exempts du service militaire. On peut aussi se racheter au moyen d'une somme de 1000 roubles papier, mais le fait est rare. En 1855 on a formé une milice; on la dit forte de 700,000 hommes. Quoi qu'il en soit, la population de la Russie est assez nombreuse pour que les hommes ne manquent pas

---

[1]) C'est un commencement de conscription. Si elle en avait besoin, l'Angleterre saurait bien la généraliser.

à l'armée. L'effectif des colonies militaires de la Russie est évalué à 100,000 hommes.

Dans l'empire d'*Autriche* l'obligation du service militaire est générale. Les causes d'exemptions sont: le service de l'Etat, la profession d'avocat, de médecin, d'ecclésiastique, et la qualité de fils unique de parents septuagénaires. L'âge du recrutement est de 18 à 26 ans en Tyrol, de 20 à 25 ans dans les provinces italiennes, de 20 à 26 ans dans les autres parties de l'empire. Dans les Confins militaires la population mâle valide toute entière est obligée de servir sous les drapeaux de 20 à 50 ans. On admet aussi des engagements volontaires avec prime. Le remplacement est autorisé (Règl. du 13 février 1856). La durée du service est de 8 années en temps de paix; lors d'une guerre, la libération est ajournée indéfiniment. A l'expiration des 8 années, le soldat est porté pendant 2 ans sur les registres de la réserve. Si une guerre rend nécessaire le rappel des réserves, le service actif peut être prolongé au delà de ces deux années. Dans le Tyrol il existe une milice et dans quelques grandes villes une landwehr.

Le système de la landwehr en vigueur en *Prusse* jusque dans ces derniers temps est si connu qu'il est inutile de s'y arrêter. Une loi récente (session de 1861) vient d'ailleurs de le modifier profondément et de préparer des changements ultérieurs. D'après la nouvelle organisation le premier ban de la landwehr est incorporé dans la ligne. De cette façon le nombre des régiments est porté de 40 à 80 et la durée du service se trouve prolongée nominalement jusqu'à l'âge de 30 ans. La présence effective sous les drapeaux, toutefois, n'est que de 3 ans. Les 40 régiments qui avaient constitué la landwehr, ont maintenant des officiers permanents au lieu de personnes qui en faisaient seulement les fonctions pendant les exercices annuels; les sous-officiers appartiennent pour la

plupart à la classe des hommes qui servent pendant 12 ans au moins, afin d'avoir droit à une des places qui leur sont réservées. De tels cadres augmentent naturellement la force morale et matérielle des jeunes soldats. Mais ces avantages ne s'obtiennent pas sans sacrifices pécuniaires.

A l'avenir la landwehr ne se composera donc plus que de l'ancien 2e ban organisé dit-on en bataillons attachés aux régiments de ligne et commandés en temps de guerre, par des officiers de l'armée [1]).

Le royaume d'*Italie* se trouve actuellement dans une époque de transition, et les chiffres exacts manquent. On ne sait pas non plus quelle sera l'organisation définitive de l'armée. Le général Garibaldi voudrait réunir un *million* de bayonettes, mais l'Italie est-elle encore le pays, où il suffit de frapper la terre du pied pour en voir sortir des légions? Espérons, dans l'intérêt de la paix générale, que le million tardera encore à se compléter. Dans tous les cas, en évaluant à 400,000 hommes l'armée du nouveau royaume, nous croyons avoir été généreux.

La *Confédération germanique* se compose d'une réunion d'Etats (v. les tableaux III et V) qui comprennent aussi l'Autriche et la Prusse. Mais ces derniers ne doivent qu'un contingent, le premier de 158,000, le second de 133,000 hommes.

Ces nombres nous paraissent avoir un intérêt purement théorique. On peut bien supposer le cas que, la Prusse étant attaquée par la Russie, l'Autriche se borne à remplir strictement son obligation fédérale en fournissant les 158,000 hommes portés à sa charge. Mais il est évident que par ce seul fait l'Autriche se met en état de guerre vis-à-vis de la Russie. Est-ce que l'empire du Nord s'arrêterait devant un scrupule théorique s'il croyait utile un succès de son plan de campagne

---

[1]) Il parait que l'organisation militaire de la Prusse est destinée à subir de nouvelles modifications.

d'envahir la Hongrie? N'est il pas certain, qu'une fois la guerre déclarée, l'Autriche serait forcée de mettre en ligne la totalité de ses forces?

Plus on réfléchit, plus il est évident que si l'un quelconque des Etats confédérés est attaqué, les deux grandes puissances allemandes ne pourraient pas éviter d'intervenir avec leurs armées entières.

Une décision fédérale du 10 mars 1853 a fixé le taux du contingent principal à $1\frac{1}{6}$ (au lieu de 1) pour 100 de la population, celui de la réserve à $^1/_3$ % et le taux du remplacement annuel à $^1/_6$ % au moins et $^1/_2$ % au plus. Sur ces bases, la force de l'armée fédérale a été établie au chiffre de 506,791 hommes, savoir 354,637 h. au contingent principal, 100,839 h. de réserve et 51,315 h. de remplacement.

Ces troupes se décomposeraient ainsi qu'il suit par armes:

	Conting. princip.	Réserve.
Infanterie de ligne	268,000 h.	74,100 h.
Chasseurs et tireurs exercés .	18,500 „	5,300 „
Cavalerie	44,600 „	12,900 „
Artillerie	26,400 „	7,600 „
Pionnier, génie	3,500 „	1,000 „

Le nombre des canons serait de 1134 dont 880 faisant partie du contingent principal.

Les non-combattants (1470 médecins, 16,838 h. des trains des équipages etc. etc.) ne sont pas compris dans les chiffres ci-dessus.

En fait, l'armée allemande combinée atteint à un nombre supérieur à celui des contingents réunis. Nous avons donné la force actuelle des troupes entretenues par les divers Etats allemands au tableau V et mis en regard le montant du contingent, d'après la décision fédérale de 1853 [1]).

---

[1]) Au moment d'écrire ce passage nous recevons le *Moniteur* du 30 août 1861 qui renferme le renseignement qui suit, que nous avions d'ailleurs trouvé en même

L'espace ne nous permet pas de développer ici le règlement militaire de la confédération, nous nous bornons à signaler la disposition qui fixe à 6 ans (D. 15 nov. 1855) la durée du service, mais n'exige, en temps de paix, et selon les armes, que 2 ou 3 ans de présence sous les drapeaux.

En *Turquie,* la durée de service dans l'armée active *(Nizam)* est de 5 années, à l'expiration desquelles le soldat retourne dans ses foyers et compte en outre 7 années dans la réserve (Rédif). La Porte dispose en outre de 117,000 hommes de troupes auxiliaires des principautés danubiennes, de l'Egypte et de 80,000 hommes de troupes irrégulières. La force totale de la Turquie est évaluée à 501,000 h.; nous pensons qu'en réalité on ne doit pas compter sur plus de 400,000. Il y a un abîme entre les hommes sur le papier et ceux qui entrent en campagne.

L'armée de *Suède* ne se compose, en temps de paix, que de 7700 hommes engagés volontairement (Värfvade). Lors d'une guerre, on réunit l'Indelta, sorte de colons militaires au nombre de 33,000 h., distribués par districts ou compagnies. Ces colons reçoivent une maison, et un terrain qu'ils cultivent eux-mêmes. Les exercices durent un mois tous les ans, pendant ce temps les hommes reçoivent une solde. La réserve est formée par la conscription: tout Suédois doit 5 années de service à son pays, mais on se borne à lui demander annuellement quelques semaines d'exer-

---

temps dans plusieurs journaux allemands: Francfort, 27 août. L'effectif de l'armée fédérale s'élève à 452,763 hommes, le contingent de réserve compris, et il doit être porté dans le courant de l'année au chiffre de 643,130 hommes. Le contingent de l'Autriche sera de 182,614 au lieu de 142,233 hommes, celui de la Prusse de 211,851 au lieu de 120,412. En un mot tous les contingents fédéraux seront augmentés. Baden portera le sien de 15,000 à 17,411 hommes. Seuls Weimar et Francfort conservent le nombre primitif. (Journ. de Francfort.) Ce petit article semble renfermer plus d'une inexactitude.

cice. Aussi les 95 à 96,000 jeunes gens portés sur les contrôles se réunissent-ils lors des manoeuvres annuelles avec l'entrain d'une partie de plaisir. L'île de Gothlande a une milice spéciale de 7600 hommes.

L'armée de la *Norwége* compte 14,000 h. dans la ligne et 9000 dans la landwehr.

Dans les *Pays-Bas,* comme en Suède, les troupes entretenues pendant la paix se composent de (58,500) engagés volontaires, tandis que les hommes levés en vertu de la conscription sont renvoyés au bout de quelques mois, après avoir été formés au service, et réunis tous les ans pour s'exercer pendant quelques semaines. Cette réserve compte 70 à 80,000 hommes. Il existe en outre une sorte de landwehr sous le nom de chasseurs (Schutters) qui comprend tous les hommes de 25 à 35 ans.

La *Suisse* n'a pas d'armée permanente, mais le service militaire est obligatoire pour tous les citoyens. Les hommes de 20 à 34 forment l'*Auszug* ou le premier ban, et les cantons doivent fournir sous ce nom 3% de leur population. L'*Auszug,* qui constitue en fait l'armée principale, compte 75,000 hommes. La réserve comprend les hommes de 35 à 40 ans, soit $1\frac{1}{2}$% de la population. Enfin la landwehr réunit dans un arrière-ban les citoyens âgés de 40 à 44 ans.

Avec cette organisation, calculée d'ailleurs uniquement pour la défense, la Suisse peut être une utile alliée pour un grand Etat, mais si elle devait combattre seule, il ne faudrait pas évaluer sa force tout à fait d'après le nombre des hommes sous les armes: un pareil calcul n'est applicable qu'à des temps comme l'époque de Charles le Téméraire, où les hommes se battaient entre-eux; maintenant l'homme disparaît dans l'armée, et une armée ne se forme pas du jour au lendemain.

En *Belgique,* tous les hommes âgés de 19 à 26 ans

appartiennent à la milice; en ajoutant les individus exemptés provisoirement, on trouve ainsi sur les contrôles environ 450,000 noms. De ce chiffre il faut défalquer à peu près 250,000 pour les exemptions, reste 200,000, dont 10,000 sont appelés tous les ans sous les drapeaux. 50% des hommes retournent dans leurs foyers en vertu de congés indéfinis ou renouvellables. En cas de guerre, l'armée complète serait forte de 84,000 h., et la milice pourrait fournir une réserve de 120,000 hommes.

En *Espagne,* les réserves portent le nom de milice provinciale. Elle se compose des trois plus anciennes classes de soldats, ceux qui se trouvent dans leurs 6e, 7e, ou 8e année de service dans l'infanterie. Cette réserve compte toujours au moins 60,000 h. On a même prescrit en 1856 et 1857 des levées spéciales pour renforcer le corps de la milice. Si l'Espagne avait à se défendre contre une invasion, les 150,000 hommes de l'armée régulière pourraient s'appuyer sur une centaine de mille hommes, miliciens et autres.

Le *Portugal* et la *Grèce* ne donnent lieu à aucune observation particulière.

En ce qui concerne le *Danemark,* nous constaterons que la conscription y fait commencer le service militaire à l'âge de 22 ans, et qu'après avoir servi 4 ans dans l'armée active, on compte encore pendant 4 autres années dans la réserve. Il existe aussi une landwehr en Danemark.

On sait que le Danemark doit fournir à la Confédération germanique un contingent pour les duchés de Holstein et de Lauenbourg.

En comparant l'organisation établie dans les divers Etats, on est porté à donner, au moins en théorie, la préférence au système d'après lequel l'armée permanente est composée

d'engagés volontaires, tandis que la conscription se borne à appeler successivement sous les drapeaux tous les hommes valides du pays, pour les dresser pendant quelques semaines ou quelques mois au maniement des armes. Ce système, qui n'est encore en vigueur que dans un petit nombre d'Etats, réunit les trois avantages suivants: 1) il n'enlève personne à sa profession ou à sa carrière; 2) il ménage les finances du pays; 3) il empêche les guerres imprévues. Du moins serait-il presque imposible à une époque de publicité comme la nôtre de rappeler secrètement les réserves.

Que les petits Etats se délivrent au moyen d'une semblable organisation d'une partie des charges de la guerre, cela nous parait naturel; mais les grandes puissances de l'Europe pourraient-elles sans danger se désarmer à ce point? Cela ne nous semble pas impossible, sinon immédiatement, du moins dans un avenir pas trop éloigné. Et on y arrivera nécessairement avec le temps.

Et pourquoi serait-il imposible de s'entendre sur ce point? L'histoire ne nous apprend-t-elle pas qu'au moyen âge, lorsque le droit du plus fort régnait seul en Europe, on parvint à établir la „trève de Dieu" qui donnait au faible au moins quelques jours de répit par semaine. Les grands Etats ne pourraient-ils pas se mettre d'accord sur une limite maximum au-dessus de laquelle ils s'engageraient de ne pas porter leur armée permanente? La France, la Grande-Bretagne et la Prusse pourraient peut-être se contenter dès aujourd'hui du résultat des engagements volontaires; la Russie et l'Autriche ne sont pas encore aussi avancées, mais lors même que l'empire moscovite aurait sous les drapeaux 200,000 hommes de plus que la France, cette dernière n'aurait à craindre aucune invasion de la part d'un Etat aussi éloigné.

Nous ne nous flattons pas de vivre assez longtemps pour

voir se réaliser cet *âge d'or.* Nous n'avons que trop souvent vu que les hommes se soumettent plus facilement à l'inspiration de la passion qu'aux conseils de la logique. La jalousie, le désir d'exercer une influence plus ou moins légitime, même la méfiance, doivent être comptés parmi les passions les plus nuisibles à la paix.

Toutefois, notre époque a été témoin de tant de miracles, qu'on ne doit pas désespérer de voir négocier et peut-être conclure un traité général de désarmement [1]).

---

[1]) Nous ne méconnaissons aucunement les difficultés qui s'opposent à la réalisation de cette idée; elles ont été exposées récemment par une autorité compétente.

En effet, en réponse à une proposition faite dans ce sens par un membre du parlement anglais, Lord Palmerston dit ce qui suit (Séance du 1er août 1861). Nous traduisons d'après le compte rendu du *Times:*

„... En ce qui concerne l'autre question, dont l'importance est évidente, à savoir, si le gouvernement français ou tout autre (je n'ai en vue aucun pays en particulier) voudrait entrer en négociations à l'effet de restreindre les armements maritimes, cette question est difficile à résoudre.

„Bien qu'un accord sur ce point paraisse utile, je pense néanmoins qu'un gouvernement anglais réfléchirait longtemps avant de conclure avec un autre un traité ayant pour but de limiter la puissance militaire ou maritime de l'Angleterre (Ecoutez!). Nous ne devons pas penser seulement au présent. Je craindrais qu'un traité avec un Etat étranger ne nous procurerât des discussions et des contestations continuelles.

„Nous ne devons pas perdre de vue, que si nous concluons une convention avec un pays, cette convention devrait être étendue à tous les autres. Car nous avons devant nous non seulement la France, mais encore les Etats-Unis, l'Espagne dont l'importance augmente tous les jours, et tous les Etats qui ont une marine.

„Nous devrions entretenir des officiers pour surveiller ce qui se passe dans les autres pays, et chaque Etat enverrait des officiers chez nous pour nous surveiller à notre tour. Il naîtrait fréquemment des doutes et des défiances, et au lieu de produire la paix et la concorde, cette organisation, je le crains, ne semerait que des contestations et la discorde." (Ecoutez!)

La méfiance, sans doute, n'est pas un moyen d'établir la concorde. Il nous semble que le discours, empreint d'ailleurs d'une certaine prudence politique, du ministre anglais ne prouve qu'une chose, c'est que *l'affaire n'est pas encore mûre.*

Il est une circonstance qui contribuera efficacement à provoquer la réduction des armées, ce sont les dépenses croissantes qu'elles causent partout. De même qu'on attend de la force de plus en plus destructive des armes qu'elles parviendront, sinon à détruire la guerre, du moins à la rendre plus courte et moins sanglante, de même peut-on espérer que les charges que l'entretien des armées permanentes impose aux nations les portera un jour à s'en debarrasser.

Le tableau VI à la suite du texte donne des détails comparatifs sur les dépenses militaires de chaque Etat. En l'étudiant, on constatera que la dose plus ou moins forte ou faible de liberté politique dont jouissent les pays, est sans influence sur le poids de leurs charges défensives. L'armée de terre et de mer de la Grande-Bretagne coûte 27 francs par habitant, celle de la Russie moins de 8 f. Les Hollandais paient en moyenne 13 f., les Danois 12 f., les Turcs à peine 3 f. On peut, sans doute, citer la Suisse dans un sens contraire, mais la petite république neutralisée peut-elle servir ici d'exemple concluant?

On doit d'ailleurs considérer que deux coéfficiens contribuent à produire la somme totale des dépenses: c'est le nombre des soldats, et le taux moyen des frais pour chacun d'eux. Le même nombre d'hommes ne coûtent pas partout la même somme pour nourriture, habillement, solde etc. etc., mais sur ce point on ne saurait établir des rapprochements utiles que dans un travail spécial et très-détaillé. Dans ces matières si compliquées il est par trop facile de confondre le vrai et le faux et de prendre des apparences pour des réalités.

Il y a un temps pour la méfiance et la confiance comme pour la protection et le libre échange. Si nous ne nous trompons, l'initiative du désarmement partira de la France. Nous croyons en apercevoir quelques indices.

Ces difficultés s'opposent notamment au calcul de la dépense par tête de soldat. On se tromperait en croyant qu'il suffit de diviser le crédit accordé au ministère de la guerre par le nombre d'hommes sous les drapeaux. D'abord, ce crédit comprend des fonds pour l'entretien ou la construction de forteresses, pour des achats extraordinaires de matières, ainsi que des dépenses inscrites seulement pour ordre. Ensuite, le rapport entre les différentes armes n'est pas partout le même; ici, par exemple, on entretient peut-être deux fois autant de chevaux que là, ce qui augmente naturellement la dépense moyenne par homme. De plus, l'effectif réellement sous les drapeaux est rarement celui qui se trouve sur le papier. Enfin, dans quelques pays certaines fournitures faites en nature par les communes ou les citoyens ne figurent pas sur les budgets, tandis qu'ailleurs ces objets s'achettent à deniers comptant. Toutes ces raisons nous ont engagés à nous abstenir de faire ce calcul.

Néanmoins, pour ne pas causer de déception à ceux des lecteurs qui s'attendent à trouver ici un tel tableau, nous allons reproduire, en l'abrégeant, celui qu'a donné M. de Reden dans: *Deutschland und das übrige Europa.* (Wiesbaden, Kreidel und Niedner, 1854.)

Dépense par tête de soldat, en francs.

Allemagne . . .	465 f.00	Suisse	20 f.06
France	860. 25	Portugal	701. 00
Grande-Bretagne .	2,344. 76	Espagne	716. 00
Russie	366. 52	Sardaigne . . .	750. 00
Pays-Bas . . .	390. 00	Toscane	491. 00
Belgique . . .	1,024. 00	Etats de l'Eglise .	626. 00
Danemark . . .	315. 00	Deux-Siciles . . .	821. 00
Suède	352. 00	Grèce	442. 00
Norwége . . .	300. 75	Turquie	551. 00

Nous ne saurions trouver ces rapprochements très-instructifs, ne sachant pas pourquoi la dépense moyenne est faible ou élevée.

Combien il est facile, dans ces matières, d'arriver à des résultats différents, selon le point de vue auquel on se place, nous allons le montrer par un seul exemple.

On a souvent calculé le rapport des budgets de la guerre et de la marine à l'ensemble des dépenses, et on a trouvé les chiffres suivants.

Grande-Bretagne	44.7 pour 100	Pays-Bas . .	25.9 pour 100
Turquie . . .	42.5	Espagne . .	25.7
Russie . . .	40.2	Prusse . . .	24.6
Grèce . . .	39.1	Danemark . .	23.5
Autriche . .	38.6	Belgique . .	22.9
Suède . . .	37.9	Bavière . . .	21.9
Norwége . .	36.1	Wurtemberg .	21.3
Portugal . .	31.7	Saxe . . .	21.2
France . . .	27.7	Hanovre . .	13.2

Or les dépenses totales d'un pays comprennent aussi les intérêts de sa dette publique. Quelque que soit l'origine de cette dernière, la charge qu'elle occasionne ne saurait être confondue avec les frais courants du gouvernement de l'Etat. Mais si l'on défalque de l'ensemble des dépenses, le montant des intérêts et du fonds d'amortissement, et que l'on compare avec le reste les budgets réunis de la guerre et de la marine, on trouve les rapports suivants, que bien des personnes considéreront comme plus rationnels:

Grande-Bretagne	73.8 pour 100	France . . .	38.0 pour 100
Suède . . .	66.3	Bavière . .	31.6
Autriche . .	50.5	Danemark . .	31.9
Russie . . .	49.0	Espagne . .	30.4
Grèce . . .	48.9	Belgique . .	28.9
Turquie . . .	48.1	Wurtemberg .	28.2
Pays-Bas . .	47.4	Prusse . . .	27.8
Portugal . .	45.7	Hanovre . .	15.3

Qu'on préfère ou non faire entrer dans ces rapports les dépenses pour la dette publique, il est évident qu'on ne doit se servir de ces sortes de moyennes générales qu'avec une certaine prudence, et après avoir pris des renseignements sur leur composition.

CHAPITRE IV.

MARINE.

On peut considérer la côte comme une porte qui permet à un État de communiquer avec le monde entier. Etre séparé de la mer, constitue donc un désavantage sérieux. Si la Suisse prospère loin de l'Océan, cela provient de circonstances politiques et économiques toutes spéciales. A quel degré de richesse ne serait-elle pas parvenue, si ces circonstances avaient été secondées par les avantages d'une bonne situation maritime! L'un des résultats d'une pareille position géographique aurait été que les fils les plus robustes de l'Helvétie n'auraient pas pensé à vendre, pendant tant d'années, leur sang à des princes étrangers. . . . .

La mer est un élément de puissance pour tout pays. Elle fournit certains produits; elle forme une voie commode pour les relations commerciales; et souvent elle creuse un abîme devant l'armée d'un agresseur. Les incalculables richesses que l'Océan porte vers leurs destinations ont toujours eu le privilége d'exciter plus particulièrement la rapacité de ceux qui désirent s'enrichir vite, et comme cette classe d'individus est en même temps attirée par l'attrait d'une vie aventureuse, elle donna naissance d'abord aux pirates libres, indépendants, et ensuite aux corsaires dont la profession était légalisée par des „lettres de marque".

Nous ne saurions trouver d'argument en faveur de l'opinion qui permet de s'emparer de la propriété privée qu'on rencontre en mer, et qui déclare inviolable celle qu'on trouve en terre ferme. S'il y avait une distinction à faire, ce serait plutôt en faveur de la mer, où les horreurs de la guerre sont multipliées par celles que cause le „*perfide élément*". Cette manière de voir paraît du reste se répandre dans le public. Déjà un grand pas dans ce sens a été fait au Congrès de Paris (16 avril 1856), où l'on a arrêté une déclaration ainsi formulée:

1) la course est et demeure abolie;

2) le pavillon neutre couvre la marchandise ennemie, à l'exception de la contrebande de guerre;

3) la marchandise neutre, à l'exception de la contrebande de guerre, n'est pas saisissable sous pavillon ennemi;

4) les blocus, pour être obligatoires, doivent être effectifs, c'est à dire maintenus par une force suffisante pour interdire réellement l'accès du littoral à l'ennemi.

La plupart des États qui n'avaient pas été représentés au congrès ont successivement adhéré à cette déclaration, à l'exception des États-Unis. La grande république américaine prouva en cette occasion que le mieux était l'ennemi du bien. „S'il n'est pas décidé, répondit le président Pierce, que les bâtiments de guerre eux-mêmes ne seront plus autorisés à capturer la propriété privée de l'ennemi, je ne saurais adhérer à votre déclaration. Vous possédéz une flotte nombreuse, tandis que notre défense repose sur la possibilité de transformer les navires de commerce en instruments de guerre."

Nous croyons que le gouvernement américain aurait mieux fait de se contenter, en attendant, de ce qui avait été offert. Un grand nombre d'États bien plus faibles que la Confédé-

ration américaine l'ont compris ainsi. La réponse du cabinet de Washington nous paraît surtout avoir été inspirée par un certain esprit d'opposition contre l'Europe. La punition, et selon quelques journaux aussi les regrets, ne se seraient pas fait attendre longtemps, à en juger par les événements actuels.

Quelque regrettable, ou même blâmable que nous paraisse la décision prise par le président Pierce, nous devons cependant reconnaître, qu'au point de vue des idées courantes sur la politique des intérêts en opposition à la politique des sentiments, un gouvernement est parfaitement en droit de décliner une proposition tendant à restreindre ses moyens de défense. Mais nous ne saurions assez fortement nous déclarer contre les auteurs (en petit nombre, mais influents) qui continuent de plaider en faveur de la capture des propriétés privées. L'homme n'a-t-il pas déjà un penchant assez prononcé pour la violence et pour le bien *facilement acquis!* Les disciples des Grotius et des Puffendorf ont une tâche plus noble, une mission plus élevée à remplir que de chercher des arguments favorables à ce penchant; ils doivent réagir contre les appétits brutaux des hommes dans les rapports de nation à nation. On ne doit pas perdre de vue que le droit des gens qui est la morale internationale, a besoin d'être soutenue par l'opinion publique. Or l'opinion publique, pour ne pas s'égarer, doit être formée et dirigée par l'élite de la nation, en d'autres termes, par ceux qui soutiennent la cause de la justice et de l'humanité.

Pour devenir une puissance maritime, il ne suffit pas de le vouloir, il faut encore réunir certaines conditions. De bons ports et une population de marins sont naturellement les premières entre toutes. On ne forme pas de bons matelots du jour au lendemain. Le futur *loup de mer* est en général

né dans le voisinage de l'onde salée; il s'est familiarisé de bonne heure avec le danger et a appris à l'aimer. De là vient aussi qu'un pays a généralement d'autant plus de matelots que ses côtes s'étendent sur une plus grande longueur. Seulement on ne connaît que rarement leur nombre réel. En France, les registres de l'*Inscription maritime* renferment environ 170,000 noms, en Espagne 81,000, mais tous ces inscrits ne sont pas valides. Le dénombrement de la population et dans quelques pays des relevés spéciaux font connaître que l'Autriche compte 34,664, la Prusse 11,734, la Suède 9666, la Belgique (avec les bateliers, débardeurs etc.) 10,459, le Portugal 8098 marins. Le nombre des marins employés sur les navires anglais (ce qui ne constitue par le nombre total des marins anglais) a été de 171,592 en 1860. Dans les États où l'inscription ou les relevés spéciaux n'existent pas, on en est réduit à tirer des inductions du mouvement de la navigation; ces inductions doivent souvent causer des erreurs, car les équipages ne sont presque nulle part composés exclusivement de nationaux. L'importance des transports maritimes ne saurait donner non plus aucune indication, car le commerce est en rapport avec la production et la consommation et nullement avec le nombre des marins.

Une autre condition de succès maritimes, c'est de ne pas reculer devant les dépenses: qui veut le but, doit vouloir les moyens. Pas d'argent, pas de . . . . . navires de guerre. Aussi les États ci-après ont-ils ouvert en faveur de la marine, les crédits portés en regard de leurs noms.

France . . .	124,195,793	Turquie . . .	15,000,000
Grande-Bretagne	276,806,050	Danemark . .	5,198,751
Autriche . . .	17,931,000	Grèce	2,089,000
Prusse . . .	7,525,245	Pays-Bas . . .	18,551,123
Russie . . .	85,220,116	Portugal . . .	5,055,000
Allemagne . .	„	Espagne . . .	28,595,314
Italie	(?)	Suède et Norwége	9,655,423

Il est inutile d'ajouter que ces nombres varient légèrement d'une année à l'autre, plutôt dans le sens de l'augmentation que de la diminution. Ils participent ainsi à la tendance constatée au budget de la guerre, sur lequel plusieurs pays font même figurer les dépenses pour la marine. Toutefois, la marine militaire devrait être comparée autant au commerce qu'elle doit protéger qu'à l'armée qu'elle doit seconder. Nous avons essayé diverses combinaisons sur ce point. Voici d'abord un tableau comparant la marine, d'une part avec l'armée de terre, et de l'autre avec le mouvement du commerce [1]).

	Contre 1000 f. dépensés pour l'armée de terre, le budget de la marine compte	Chiffre indiquant la valeur du mouvement co mercial (imp. et exp.) pour chaque franc de dépense consacré à la marine.
France	443 francs	23 fois
Grande-Bretagne . . .	745	25
Autriche	52	74
Prusse	45	613
Russie	209	14
Turquie	217	84
Danemark	448	40
Grèce	410	31
Pays-Bas	685	59
Portugal	327	39
Espagne	404	16
Suède	395	30
Norwége	495	87

Ces chiffres sont assez clairs, pour pouvoir se passer de développements. Nous avons d'ailleurs réuni des rapprochements analogues sur le tableau VIII; on comparera utilement aussi le tableau VI avec les chiffres ci-dessus.

[1]) On aurait dû peut-être comparer la marine seulement avec le commerce maritime; mais d'une part, la distinction n'est pas faite sur tous les documents et de l'autre le commerce international de terre est généralement d'une importance secondaire.

Le but ou l'emploi de la marine n'est pas le même dans tous les États. De même que la force publique se compose de l'*armée* destinée à défendre la nation contre l'ennemi extérieur, et de la *police* destinée à protéger l'individu contre les agressions de ses concitoyens; de même, la marine peut être divisée en armée maritime (armée de mer) et en police maritime. Le même navire peut sans doute servir souvent aux deux fins, mais en le construisant, on le destine plus particulièrement à l'un de ces deux services. Pour la guerre on établit de préférence de puissants *men of war* (vaisseaux de ligne) et actuellement plutôt des frégates cuirassées; pour la police, c'est à dire pour la protection du commerce, de la pêche et des revenus douaniers on s'en tient à des bâtiments légers.

Dans la marine militaire on peut aussi distinguer entre les navires employés principalement pour l'attaque et ceux qui servent surtout à la défense. La plupart des canonnières, ainsi que les batteries flottantes appartiennent à cette dernière classe [1]. Mais comme les canonnières ne portent qu'un ou deux canons, il en faut un grand nombre pour pouvoir opposer une résistance sérieuse. En les comptant avec les navires plus forts, on exagère la puissance apparente d'un Etat. On évite cet inconvénient en ne basant les raisonnements que sur le nombre des canons, et c'est aussi d'après cette donnée que nous avons établi la carte No. 4. (Voy. aussi le tableau VII.)

---

[1]) On doit compter ici les navires marchands qui peuvent être armés en guerre. C'est une sorte de landwehr maritime (Meerwehr). Les États-Unis et peut-être bientôt aussi la Prusse, accordent des primes aux navires marchands ainsi construits.

CHAPITRE V.

FINANCES.

La population d'un État, et notamment le nombre de combattants qu'il pourrait mettre en ligne, forment, il est vrai, la principale base de sa puissance; mais de nos jours, il ne suffit pas de connaître le chiffre des habitants d'un pays, pour en évaluer la force. Les temps sont passés où les projectiles consistaient en caillous ramassés dans le ruisseau voisin, et l'arme la plus meurtrière en une lance dont la pointe avait été durcie au feu. Maintenant on fait venir le salpêtre des Indes, le cuivre du Chili et de l'Australie, le fer et l'acier de la Suède, le soufre de la Sicile; les arts et les sciences sont mis en réquisition, et on consacre des soins infatigables à la recherche d'engins de guerre de plus en plus irrésistibles. Mais même après avoir accumulé des moyens de destruction on n'est pas encore prêt à entrer en campagne: il faut réunir de grandes provisions de vêtements, de nourriture et de mille autre objets et même se préoccuper de la satisfaction de besoins „artificiels" comme le tabac.

Pour tout dire en un mot, la puissance politique repose en réalité sur une double base: les hommes et l'argent [1]). Nous venons de passer en revue les divers États de l'Europe

---

[1]) Ou plus exactement sur une *triple* base. Mais l'intelligence étant un impondérable, nous devons en faire abstraction dans cette revue de forces matérielles comptées, pesées, mesurées.

au point de vue de leurs forces en hommes, examinons les maintenant relativement à leurs ressources en argent.

Pour se former une idée générale sur cette matière, il suffit de jeter les yeux sur la carte No. 5 et surtout de la comparer avec le tableau IX. Ce qui présente de l'intérêt dans ces rapprochements, ce n'est pas la comparaison des revenus d'un grand avec ceux d'un petit État, ceux de la France avec ceux de la Suisse, ceux de la Grande-Bretagne avec ceux de la Grèce, les différences sont trop considérables ici pour qu'on se donne la peine d'en constater exactement le montant. La comparaison n'est vraiment instructive qu'entre des situations à peu près semblables, entre la France et l'Angleterre, l'Autriche et la Prusse, la Hollande et la Belgique.

On se tromperait, cependant, en croyant qu'il n'y a qu'à mettre en regard le dernier chiffre du budget, la somme totale des voies et moyens de divers États pour connaître leur situation financière relative. Pour pouvoir porter un jugement sérieux sur les finances d'un pays, il faudrait savoir avant tout, si le contribuable n'est pas chargé au-delà de ses forces, et quel effort on pourrait lui demander dans des cas extraordinaires. Il n'est pas possible, sans doute, de déterminer ces points avec une exactitude rigoureuse.

L'un des moyens d'évaluer les charges financières supportées par les citoyens d'un État consiste à en diviser le revenu total par le nombre des habitants, afin d'établir l'impôt moyen par tête. Cette donnée n'est pas sans utilité, mais il ne faut s'en servir qu'avec prudence, parce que diverses circonstances tendent à en affaiblir la valeur. Voici ces circonstances.

1) Le budget est établi d'une manière différente d'un pays à l'autre. Tantôt on y inscrit le produit brut de l'impôt et on porte les frais de perception aux dépenses; tantôt aussi

on ne compte que le produit net; quelquefois encore on trouve dans le même budget le produit brut de l'un et le produit net de l'autre impôt.

2) Outre ces différences pour ainsi dire de forme, il existe des dissemblances de fond. Ainsi, en France la dépense du culte figure au budget, tandis que le culte ne contribue pas à grossir celui de l'Angleterre. Dans d'autres pays l'État ne prend à sa charge qu'une partie de cette dépense. Ces exemples pourraient être multipliés. Rappelons aussi que les opinions sur ce qui doit être mis au compte de l'État, des départements ou provinces et des communes change de temps à autre. Ainsi, en France, la dépense pour les prisons figura jusqu'en 1857 au budget départemental, maintenant elle est portée au budget général de l'État. Au fond c'est toujours le même contribuable qui paie, mais la plupart des comptes financiers ne donnent que le mouvement des caisses de l'État.

3) L'État a aussi des propriétés et d'autres sources de revenus, par exemple le produit de colonies, qu'on ne devrait pas confondre avec ceux de l'impôt.

4) Enfin, la même dépense est lourde pour l'un et légère pour l'autre, selon qu'il est riche ou pauvre.

La richesse d'un pays est naturellement aussi difficile à évaluer que celle d'un particulier; mais par des raisons que nous développerons dans un autre chapitre, nous croyons pouvoir considérer le commerce comme une mesure assez approximative de l'aisance. Par conséquent, on ne parcourra pas sans intérêt le tableau qui suit, où nous avons classé les États d'après l'importance de l'impôt moyen, et mis en regard le rapport de la valeur du commerce extérieur au revenu total du Trésor.

	Moyenne de l'impôt ou plutôt des recettes par tête d'habitant.	La valeur totale des importations et exportations est égale à combien de fois le total des recettes.
Pays-Bas	58f. 12	5.52
Grande-Bretagne . . .	57. 12	4.28
France	49. 75	2.08
Espagne	37. 21	1.04
Belgique	31. 82	5.81
Danemark	29. 71	2.74
Prusse	28. 60	2.77 [1]).
Italie	21. 78	—
Autriche	21. 37	1.76
Grèce	18. 36	3.21
Russie	18. 14	1.03
Portugal	16. 85	3.22
Suède	13. 74	3.24
Turquie	5. 48	6.43

Voilà donc, si l'on ne considère que la première colonne, l'ordre des États quant à l'impôt moyen. En tenant compte de la deuxième colonne, on établirait un classement bien différent. On donnerait alors le premier rang à la Turquie, puis aux Pays-Bas et à la Belgique, pays qui paraissent, proportionnellement à leur aisance, les moins imposés. D'après le même principe le Prussien supporterait une charge moindre que l'Autrichien, et le Français paierait plus facilement ses 49 f. 75 que le Russe ses 18 f. 14. Le commerce extérieur n'est pas, il est vrai, un criterium exact de la richesse, mais il en est un symptome infaillible, de sorte que le tableau ci-dessus donne des indications qu'on aurait tort de négliger.

Nous le répétons, il n'est pas possible d'établir, sur une donnée unique, la comparaison rigoureuse de la situation financière des divers États. Mais de même que dans un procès plusieurs demi-preuves peuvent former une preuve entière,

[1]) Nous avons évalué le commerce de la Prusse à la moitié du commerce du Zollverein. Nous nous sommes basés sur le chiffre de sa population.

de même plusieurs données comparatives imparfaites peuvent se compléter mutuellement et produire un ensemble satisfaisant.

Nous continuerons donc notre exposé, en divisant, pour plus de clarté, nos matières en plusieurs sections distinctes.

1. Impôts directs et indirects. Domaines. Droits régaliens.

On a souvent discuté la question de savoir, si l'on devait donner la préférence aux impôts directs ou aux impôts indirects [1]. Comme toujours, les partisans exclusifs des uns ou des autres n'ont pas pu réussir à convaincre leurs adversaires et chacun est resté fidèle à son opinion. Comme toujours aussi, lorsqu'il s'agit de choses pratiques, le champ de bataille est resté aux éclectiques, car les contributions directes aussi bien que les contributions indirectes ont chacune leurs avantages particuliers qui les recommandent aux gouvernements ou aux peuples.

On sait que l'impôt est le contingent, que chaque citoyen apporte aux charges communes. En échange de ce sacrifice il s'assure la tranquillité, la sécurité et divers autres avantages précieux. Pourtant cet écot on le paie souvent d'assez mauvaise grâce. La plupart des personnes marchandent les dépenses les plus nécessaires: on s'efforce de se procurer au plus bas prix possible la nourriture et le vêtement, l'instruction et la santé; mais pour le plaisir et l'ostentation on prodigue volontiers son superflu, quelquefois même ses économies. C'est que la tranquillité et la sécurité sont des *impondérables politiques* dont la présence, comme celle du

[1]) On entend habituellement par impôts directs ceux qu'on répartit entre les contribuables en vertu de rôles nominatifs, et impôts indirects ceux qu'on ajoute au prix de certains articles de consommation ou de certains services. Nous devons nous borner ici à cette définition bien concise.

magnétisme ou de l'électricité, ne se révèle que par suite de certaines circonstances. Quand l'éclair brille et le tonnerre gronde, on pense avec gratitude au paratonnerre; et ce n'est qu'à des époques agitées qu'on sent toute la valeur de l'ordre public. Plus d'une fois on a payé le prix de l'expérience acquise.

Quoiqu'il en soit, les contributions n'étant acquittées qu'avec une certaine reluctance, c'est un principe élémentaire de la sagesse gouvernementale de rendre les impôts aussi peu sensibles que possible. Pour arriver à ce but, Adam Smith avait proposé les moyens suivants :

1) les impôts doivent être proportionnels aux revenus des contribuables;

2) la quote-part demandée à chacun, ainsi que l'époque et la forme du paiement doivent être suffisamment connues pour exclure toute contestation et toute décision arbitraire;

3) l'impôt doit être perçu aux époques et sous les formes les moins incommodes pour les redevables;

4) il doit être organisé de manière à causer le moins de frais de perception possible;

5) il ne doit pas offrir à ceux qu'il atteint la possibilité d'échapper à l'accomplissement des obligations qu'il prescrit.

De nos jours il ne paraitraît guére utile de mentionner les Nos 2 et 3; aucun percepteur ne s'avisera d'envoyer au contribuable un avertissement de payer sans y porter le chiffre de l'impôt dû.

Quant au principe de la *proportionnalité* de l'impôt, bien que la grande majorité des publicistes et des économistes l'ait accepté, il n'a pas échappé aux attaques.

Les uns ont soutenu que le principe de la proportionnalité n'avait aucune base rationnelle ou philosophique; que ce prétendu principe n'était que ce précepte de prudence vul-

gaire qui dit de prendre où il y a de quoi, car où il n'y a rien . . . . . . etc. Ces adversaires de la proportionnalité enseignent de leur côté, que le devoir de contribuer aux charges de l'État repose sur les services qu'il rend aux citoyens. Ce dernier ne paie que pour jouir de la sécurité pour sa personne (capitation) et sa propriété (impôt sur le revenu ou le capital). Cette doctrine portée à sa dernière puissance a produit la théorie de M. de Girardin, d'après laquelle l'impôt se composerait d'une série de primes d'assurance acquittées envers l'État, qui garantirait en échange toute une série d'avantages, un avantage par prime.

D'autres ont reproché au principe de la proportionnalité que les arguments qu'on fait valoir en sa faveur s'appliquait également à l'impôt progressif. Cette objection n'est pas sans au moins une apparence de raison, car un revenu de 1000 f. supporterait plus difficilement une réduction de 10% qu'un revenu de 10,000 f.

L'impôt progressif [1]), préconisé surtout par les socialistes, a trouvé bien des adversaires; seulement ces derniers ne l'ont combattu qu'avec des arguments utilitaires c'est-à-dire, en prouvant que l'adoption et l'application du système progressif exercerait une influence fâcheuse sur la prospérité matérielle de la société. Ces arguments ont leur force, mais ils ne s'appliquent en réalité qu'à des progressions trop rapides. Nous sommes surpris qu'on ne se soit pas plutôt appuyé sur celui qu'on peut formuler ainsi: l'impôt proportionnel est basé sur une échelle régulière, unique, la même pour tous, tandis que l'impôt progressif exige une décision spéciale et arbitraire pour chaque classe de revenu. Nous disons

[1]) Un impôt progressif serait celui qui demanderait, par exemple, 5 % d'un revenu de 1000 f., 10 % de 10,000 f., 15 % de 20,000 f. etc. L'impôt proportionnel est le même pour tous les revenus.

arbitraire, car pourquoi la progression serait-elle de 10, 12, 15 plutôt que de 8, 15, 25 ou 5, 10, 20 ou que toute autre? L'arbitraire, même le plus bienveillant et le plus bienfaisant, a de la peine à se faire accepter comme l'expression de la justice, surtout par un adversaire; on lui préfère presque toujours une loi générale, même draconienne.

Dans cet état de choses, l'impôt proportionnel ne pouvait que l'emporter sur l'impôt progressif. Les partisans exclusifs des contributions directes se sont empressés d'exploiter selon leurs vues cette victoire, et ils ont attaqué les contributions indirectes, en leur contestant la faculté de se graduer proportionnellement à la fortune [1]).

Répondant à ces attaques, on a fait remarquer 1) que les impôts directs ne semblent pas encore constituer la pierre philosophale financière puisqu'on continue de s'en plaindre et notamment de demander la peréquation de l'un ou l'autre d'entre eux; 2) que plusieurs impôts indirects contribuent à rendre plus proportionnel l'ensemble des charges publiques. On ajoutait que personne n'est obligé de consommer du tabac ou de l'eau-de-vie, et que si l'on compte le café et le sucre parmi les jouissances les plus agréables, on doit en même temps reconnaître que ces denrées ne satisfont à aucun besoin naturel impérieux. Dans ces cas, paie l'impôt qui veut, et certes l'impôt volontaire vaut encore mieux que l'impôt proportionnel.

Quelle que soit la solution qu'une discussion scientifique approfondie trouverait pour ce problème, il est certain que la population de la plupart des États préfère les contributions

---

[1]) L'espace ne nous permet pas d'aborder ici la discussion du système de l'*impôt unique*. Nous dirons seulement que si, en théorie, ce système plaît par *la symétrie de ses déductions*, son application rencontrerait dans la pratique d'insurmontables difficultés.

indirectes, et cela principalement par deux raisons 1° acquittées par petites fractions elles sont presque insensibles (le vulgaire en ignore souvent l'existence); 2° elles dispensent le contribuable de faire connaître l'état de sa fortune.

Ajoutons en passant que les impôts indirects peuvent servir de thermomètre de la prospérité matérielle, dont ils reproduisent les fluctuations.

Nous pouvons établir, comme résultat des diverses considérations qui précèdent, que le peuple sent d'autant moins le poids des charges publiques que les impôts indirects l'emportent davantage. Nous disons qu'il les sent moins, car l'homme porte toujours le même fardeau, qu'il en réunisse le poids sur sa tête ou qu'il le distribue sur ses épaules, son dos, ses bras, ses mains. Mais c'est déjà quelque chose que de trouver un allégement relatif.

Nous allons maintenant présenter au lecteur quelques faits, et tirer quelques déductions de leur rapprochement.

Dans la plupart des pays (v. tableau X) on demande aux contributions directes environ 22 ou 23 % du revenu total. Cette limite n'est sensiblement dépassée qu'en Turquie et en Autriche, car dans ces deux contrées les contributions directes atteignent 35 %, mais par l'effet de causes différentes.

L'administration turque n'est pas assez bien organisée pour diriger une machine aussi compliquée que la perception d'impôts de consommation; de plus la religion mahométane défend l'usage des boissons fermentées. En Autriche, l'influence gouvernementale a pendant longtemps, prédominé dans les affaires publiques et cette influence est peut-être plus favorable aux impôts directs que celle du peuple. En Russie, où l'autorité est toute, puissante, le peu d'aisance des populations et l'absence d'une classe moyenne ont seul maintenu la proportion au taux relativement bas de $20\frac{1}{3}$ %.

Si du budget général de la France on défalque la part des départements, qui n'y est portée que pour ordre, on ne trouve, à la charge de l'impôt direct, que 16½% de l'ensemble des recettes. Ce mode d'imposition est d'ailleurs assez impopulaire en France, de là vient qu'on a souvent réduit et rarement augmenté les impôts directs, tandis qu'on a pu élever le taux des contributions indirectes, et même en créer de nouvelles, sans rencontrer trop d'opposition. Toutefois, la vraie cause de la faible proportion des contributions directes en France, c'est l'accroissement de la prospérité depuis 40 ans, qui se révèle par les progrès de la consommation.

La même observation s'applique aussi à la Prusse.

En ce qui concerne la Grande-Bretagne, il paraîtra surprenant que dans ce pays de *self government* 23% des revenus soient perçus sous forme d'impôts directs. Mais on ne doit pas oublier que ce fait est simplement la conséquence d'une mesure temporaire [1]), puisque l'*income-tax* n'avait été d'abord accordé, comme ressource exceptionnelle, que pour quelques années, et devait être supprimée l'année dernière. On sait qu'elle a été au contraire augmentée.

Du reste, les impôts directs ont partout pour but d'atteindre le revenu et de le charger d'une quote-part proportionnelle à son montant. En Angleterre on ne s'est pas gêné pour appeler la chose par son nom et d'aller droit au but; ailleurs on a préféré s'en tenir aux indices extérieurs de la fortune qu'on veut imposer. C'est en procédant ainsi qu'on a créé dans les divers États les impôts *foncier*, *des maisons*, *des portes et fenêtres*, *mobilier* (sur les loyers), *des patentes* et autres semblables. Nous avons examiné ces divers impôts d'une

[1]) L'income-tax est soumis à des fluctuations extraordinaires: elle était de 5,891,000 l. st. en 1859 et de 12,696,000 l. st. en 1860.

manière plus approfondie dans un autre ouvrage [1]), et nous nous bornons ici à renvoyer au tableau X placé à la suite du texte. Nous devons seulement faire remarquer que nous n'avons compris nulle part les droits d'enregistrement, d'hypothèque et de succession parmi les impôts directs, comme l'ont fait les budgets de quelques États.

Les contributions indirectes [2]) sont bien plus variées et plus productives que les contributions directes, mais quelles différences ne présentent elles pas d'un pays à l'autre. (V. les tabl. XI et XII). Tandis que l'Angleterre leur doit 71½ % de ses revenus, elles ne fournissent que 62% à la Russie. Puis viennent par ordre décroissant les États ci-après: Autriche 58 %, France 55½ %, Belgique et Espagne 51 %, Portugal 45 %, Danemark 38 %, Pays-Bas 37½ %, Prusse 35 %, Grèce 25½, Turquie 19 pour cent.

Il n'est pas facile de remonter aux causes de ces différences. Mais avant de risquer quelques explications, nous devons prévenir le lecteur contre un certain effet des chiffres, que nous qualifierons *d'optique.* En effet comme on le verra plus loin, l'État a des ressources en dehors de l'impôt, et leur produit exerce naturellement une influence sur les nombres proportionnels. Mais en comparant uniquement les contributions directes et indirectes entre elles, on trouve que chaque gouvernement perçoit, contre *un franc* de contributions directes, le montant de contributions indirectes porté au tableau qui suit:

France	3f. 37	Suède	2f. 54
Grande-Bretagne .	3. 08	Espagne . . .	2. 52
Russie	3. 08	Belgique . . .	2. 25
Portugal . . .	2. 61	Prusse	1. 82

[1]) Statistique de la France, comparée etc. etc. Paris, Amyot 1860.

[2]) Sous cette dénomination on n'entend pas partout la même chose. Nous avons, autant que possible, relevé sur chaque budget les mêmes articles afin de former des nombres similaires et comparables.

Pays-Bas . . .	1f. 77	Grèce	1f. 00
Autriche . . .	1. 67	Turquie . . .	0. 33
Danemark . . .	1. 66		

Quelques-uns de ces résultats sont tout à fait inattendus. Qui aurait pensé par ex., qu'en France l'impôt indirect rapporte relativement plus qu'en Angleterre? Tous les rapprochements publiés jusqu'à ce jour faisaient ressortir le contraire!

L'explication de ces différences se trouve en partie dans les observations que nous avons présentées (p. 64) en parlant des contributions directes. Il y a lieu d'y ajouter les suivantes: Le produit des taxes de consommation ne dépend pas seulement de l'aisance des habitants, mais encore de leurs moeurs et de leurs habitudes. C'est ainsi que le thé rapporte en Angleterre 130 à 140 millions de francs, et en France moins d'un demi-million (444,023 f. en 1859). Certains objets d'une consommation générale, par exemple le sel, sont imposés lourdement dans un pays, faiblement dans un autre, et pas du tout dans un troisième (Tabl. XI et XII). L'usage du tabac n'est pas aussi général dans une contrée que dans l'autre. En Russie notamment on ne fume que dans les villes; toutefois nous aimerions mieux voir le paysan russe consommer l'inutile tabac que le pernicieux alcool.

Les douanes non plus ne fournissent pas partout le même contingent aux dépenses de l'État, et leur produit entre pour une quote-part très-différente dans le total des contributions indirectes des divers pays. (Tableau XII.) Mais ces rapports purement financiers ne permettent aucune induction sur le système commercial — protection ou libre-échange — qui y est en vigueur. Qu'on compare sous ce rapport, par exemple, la Grande-Bretagne et la Russie. Nous examinerons à un autre endroit la question des tarifs au point de vue de la liberté ou de la restriction commerciale, nous n'envisageons ici les douanes que comme source de revenu.

Il nous reste encore à mentionner une cause qui contribue à faire paraître les impôts, tant directs qu'indirects, dans un rapport différent, lorsqu'on les compare à l'ensemble des recettes que lorsqu'on les compare entre eux. Il s'agit des ressourses que beaucoup d'États tirent des domaines, des forêts, des droits régaliens (chasse, pêche etc.) ainsi que du bénéfice réalisé sur divers services rendus aux citoyens (postes, télégraphes etc.).

Si aux produits des propriétés de l'État nous ajoutons les excédants des revenus coloniaux perçus par le Trésor central, nous pouvons relever dans les divers budgets et classer sous la rubrique des *domaines* les nombres qui suivent.

Grande-Bretagne	76,507,000 f.	Espagne . . .	25,121,000 f.
Pays-Bas . . .	68,226,000	Autriche . . .	15,225,000
France . . .	59,391,000	Portugal . . .	7,672,000
Turquie . . .	47,500,000	Grèce	7,000,000
Prusse . . .	42,109,000	Suisse	251,000

Le produit des postes est peut-être, parmi les revenus que nous examinons dans cette troisième subdivision du budget, celui dont l'étude approfondie présenterait le plus d'intérêt. La circulation des lettres, le nombre des dépêches télégraphiques, le mouvement des chemins de fer constituent, comme la consommation, des thermomètres de la prospérité publique. Relativement à la circulation des lettres nous avons calculé pour les années 1857 et 1858 un tableau dont les chiffres absolus peuvent s'être légèrement modifiés depuis, mais pas assez pour altérer le rapport entre les divers États. Nous croyons pouvoir le reproduire ici [1]), en faisant remarquer qu'il s'agit du nombre de lettres par 1000 habitants. Ce nombre a été

de 1907 en Grande-Bretagne,	de 699 en France,
„ 1630 en Suisse,	„ 669 en Prusse,
„ 706 dans les Etats-Unis,	„ 492 dans les Pays-Bas,

[1]) V. notre Statistique de la France. Paris, Amyot.

de 438 en Belgique,	de 155 en Autriche,
„ 413 en Saxe,	„ 126 en Danemark,
„ 348 en Bavière,	„ 39 au Chili,
„ 274 en Espagne,	„ 24 en Portugal,
„ 234 en Hanovre,	„ 23 en Russie.

Chaque service méritant salaire, il est naturel ou équitable que l'État tire un avantage *modéré* des postes. Malheureusement, il n'est pas possible de faire ici des comparaisons rigoureuses entre les divers États, car les budgets donnent tantôt le produit brut et tantôt le produit net de ce service public. Or ce sont des nombres similaires seulement qu'on peut rapprocher utilement entre eux ou comparer avec la population ou avec le nombre des lettres. Quoiqu'il en soit, nous avons cru devoir satisfaire la curiosité du lecteur en réunissant ici les chiffres totaux portés dans quelques budgets.

France . . .	61,900,000 f.	Pays-Bas . . .	4,284,000 f.
Prusse . . .	49,935,000	Belgique . . .	2,840,000
Grande-Bretagne	36,197,000	Portugal . . .	2,463,000
Russie . . .	28,000,000	Suède	1,960,000
Suisse	7,133,000	Norwége . . .	1,935,000
Autriche (net?)	5,763,000		

Les chiffres des Pays-Bas et du Portugal renferment ici le produit des télégraphes. Ces derniers rapportent : en France 5 millions, en Prusse 3 millions de francs, en Autriche 1,200,000, en Belgique 500,000, en Suisse 490,000 f.

Les chemins de fer procurent également un revenu à certains États. La France en retire ($^1/_{10}$ du prix des places) 20,787,000 f. En Prusse, en Russie, en Belgique, l'État est propriétaire de voies ferrées et d'après les derniers comptes-rendus le produit a été de $37\frac{1}{4}$ millions en Prusse, de 4 millions en Russie, de $27\frac{1}{2}$ millions en Belgique.

2. Les revenus à diverses époques.

Nous avons quelquefois eu l'occasion de constater la contradiction assez originale dans laquelle certains auteurs sont

tombés en recommandant l'économie, même la réduction des dépenses, tout en s'enorgueillissant de la grosseur du budget de leur pays. Il ne sera pas difficile au lecteur de trouver la solution de cette apparente contradiction; il aura plus de peine à comprendre comment on a pu, il y a quelques 30 ou 40 ans, joindre les deux bouts des petits budgets d'alors. Plusieurs États ont, depuis, doublé ou triplé leurs revenus, et celui qui a le moins progressé, les a vus s'accroître au moins d'un certain nombre de pour cent. Nous avons mis en regard, sur notre tableau IX, le revenu de la plupart des États à trois époques différentes, en général, aux années 1828, 1847, 1861, en marquant les cas, en petit nombre, où nous avons dû prendre 1829, 1830 ou 1833 pour point de départ. Nous avons en outre indiqué, en tant pour cent, le taux de l'accroissement pour la période 1828—1847, 1847—1861 et enfin 1828—1861. On sait que ce dernier rapport n'est pas le produit de l'addition des deux précédents [1]).

La comparaison de ces rapports, qui ne reposent qu'en 2 ou 3 cas sur des évaluations, (par ex. Russie et Turquie en 1828) [2]) fait ressortir des résultats d'un grand intérêt, dont les causes doivent être recherchées tantôt dans le domaine politique, tantôt dans le domaine économique.

L'accroissement le plus faible est celui de la Grande-Bretagne. De 1830 à 1847 son budget est resté à peu près au même chiffre, en ce sens que les modifications subies par le système financier se sont résolues en une plus-value accidentelle de 1.6 % (un pour cent et demi). De 1847 à

---

[1]) Les personnes auxquelles les mathématiques ne sont pas familières s'en convaincront facilement en faisant quelques essais avec des nombres simples.

[2]) Nous avons emprunté ces deux chiffres et un petit nombre d'autres à l'Almanach de Gotha, généralement bien renseigné. Nous avons relevé tous les autres dans les budgets ou autres documents officiels.

1861, au contraire, l'accroissement a été de 30%, et cette progression est peut-être uniquement motivée par les efforts faits pour rendre impossible une invasion française. La fière, ou si l'on veut la *perfide* Albion ne se sent plus en sûreté derrière ses murs de bois, et en construit maintenant, au poids de l'or, de plus solides en acier. De 1830 à 1861, l'accroissement total a été de 33%.

Le budget anglais se distingue de ceux des États continentaux par une grande mobilité. Il subit souvent des augmentations on diminutions aussi brusques que considérables, et lorsque les progrès de l'aisance ou d'autres causes élèvent le produit des impôts, on en réduit le taux. Dans les États continentaux l'accroissement du budget suit une marche ascendante très-constante, seulement la progression est plus ou moins lente ou rapide. Or si en Angleterre l'augmentation des recettes est motivée par la nécessité de satisfaire à un besoin nouveau (réel ou imaginaire), sur le continent l'accroissement des recettes a pour effet d'éclairer les gouvernements sur leurs besoins et de leur en faire découvrir d'inconnus jusqu'alors. Nous nous bornons ici à poser la règle, que d'autres se chargent de constater les exceptions.

Parmi les grandes puissances continentales, c'est le budget de la France qui s'est développé le plus lentement, ou qui a grossi le plus modérément. De 1829 à 1847 il a augmenté de 33.1%, de 1847 à 1861 de 34.1%, et dans toute la période 1829—1861 de 78.6%. Nous avouons que nous avons été surpris de ce résultat basé pourtant sur des chiffres relevés avec soin. Nous nous attendions à une progression plus rapide. Toutefois, l'impôt moyen et le total des recettes ne sont que quelques-uns des éléments de la situation financière d'un pays; les autres sont fournis par l'état de la dette et du crédit public (v. les cartes 7 et 8 ainsi que les

tableaux XIV, XV et XVI). Même en tenant compte de ces données, on trouvera que l'aisance a marché plus vite que le budget. Nous ne citerous à l'appui de cette assertion qu'un seul fait: en 1829 la valeur du commerce extérieur était de 988 millions en présence d'un budget de 1030 millions, tandis que maintenant la valeur des importations et des exportations dépasse le double des recettes totales (page 58).

Si le chiffre de 65 millions de roubles représente réellement les revenus de la Russie en 1828, l'accroissement aurait été de près de 350 p. 100 (346.6). Nous ne garantirons ni n'expliquerons ce résultat faute de données détaillées sur l'année 1828.

La Prusse peut considérer l'augmentation de 26% constatée pour la période 1828 à 1847 comme une progression fondée sur la nature des choses; on s'est laissé pour ainsi dire entraîner par le *courant.* Nous ne prétendons pas soutenir que maintenant on s'efforce de le remonter; mais depuis quelques années le *vaisseau de l'État* prussien s'est transformé, comme tant d'autres, en vapeur qui trace son propre sillon politique, indépendant du vent et de la marée. Espérons qu'il arrivera ainsi plus vite et plus sûrement au but. En attendant, son budget a plus que doublé (111%) de 1847 à 1861.

On ne saurait en aucune façon dire que l'Autriche ait navigué sans secousse. Son navire a été balloté sur une mer furieuse et non sans éprouver des avaries. Or, les réparations sont coûteuses et pour se maintenir à flot, on ne recule devant aucun sacrifice. Aussi les impôts ont-ils augmenté dans une forte proportion (de 1828 à 1847 de 55½%, de 1847 à 1851 de 88%, de 1828 à 1861 de 188%), mais le point de départ a été si bas, que l'arc ne nous paraît pas encore trop tendu. En veut-on une preuve: les revenus continuent d'augmenter.

En ce qui concerne l'Italie, nous avons dû composer les chiffres relatifs aux époques antérieures en additionnant les revenus des divers États qui formaient cette „expression géographique". Pour l'année 1861 nous ne disposions pas encore d'un budget sérieux, de sorte que nous n'avons pu donner qu'un nombre approximatif. On pense que le nouveau royaume d'Italie se propose de pousser son budget de recette jusqu'à 700 millions de francs, en établissant dans toute l'Italie l'uniformité des impôts . . . . piémontais. Nous n'avons pas tenu compte du budget du Pape, ne sachant pas „s'il est devenu une vérité".

L'augmentation du revenu en Espagne provient d'un accroissement bien réel de l'aisance. Un nouvel esprit s'est emparé de cette nation qui n'a pas encore dit son dernier mot.

Les autres chiffres du tableau X ne semblent pas exiger d'explications. Les causes de l'augmentation des revenus des divers États qu'on y compare, sont connues ou seront facilement discernées par le lecteur.

En résumé, il résulte de nos études sur la matière, que quelques pays ont réellement fait un effort financier extraordinaire, c'est-à-dire que les charges y sont portées au maximum, tandis que d'autres ont encore de la marge devant eux. Dans plus d'un cas aussi on porte plus facilement le fardeau actuel que celui dont on était chargé autrefois, bien qu'il fût moins lourd en apparence.

Parmi les diverses causes qui ont concouru à ce résultat, nous n'en ferons ressortir qu'une, c'est qu'une même somme de numéraire n'achette pas autant de marchandises, ne commande pas autant de services en 1861 qu'il y a 30 ou 40 ans. En conséquence cette somme est plus facilement gagnée et plus facilement payée.

Il conviendrait peut-être de faire suivre cet exposé des

revenus, d'un tableau des dépenses; mais nous aimons mieux, pour éviter des répétitions, renvoyer le lecteur à la fin de ce chapitre où nous esquissons à grands traits la situation financière de chaque État.

3. Dettes publiques.

On trouverait sans doute que nous soutenons un paradoxe très-voisin de l'absurdité, si nous formulions la proposition suivante: *Rien* est plus que *Quelque chose.* Aussi n'entre-t-il en aucune façon dans notre plan de le faire. Mais d'autres ont été plus hardis: ils ont cherché à démontrer qu'un État qui s'endette s'enrichit. Ces publicistes ne nous ont pas convertis, nous avons gardé la conviction, que pour s'enrichir il faut commencer par diminuer ses dettes. Nous croyons n'être pas seul de cet avis.

Il peut, cependant, y avoir des cas, où une dette (un emprunt) n'appauvrit pas le Trésor. C'est lorsqu'on applique la somme entière à des chemins de fer, des télégraphes, des voies terrestres et fluviales et à *certains autres* travaux publics. Il ne s'agit ici que d'un placement de capitaux, et d'un placement souvent très-fructueux. Toutefois, on irait trop loin en prétendant que les emprunts opérés pour ce but soient les seuls qu'on puisse justifier. Il est bien des cas, où un gouvernement ne saurait échapper à la nécessité d'accroître la dette publique; mais une pareille opération n'en reste pas moins un mal auquel on ne se soumet que pour en éviter un plus grand, et nullement un moyen de s'enrichir. Un fils qui donne sa fortune pour racheter son père de l'esclavage agit *bien,* mais sa bonne action ne l'empêche pas de s'appauvrir.

Ce serait un travail curieux que celui qui ferait connaître combien chaque État a emprunté pour les travaux publics, pour

la guerre, et pour d'autres emplois [1]). Nous avons dû nous borner à examiner, le chiffre total des dettes et à calculer certains rapports proportionnels qui ne seront pas sans jeter quelque lumière sur cette importante question. Ces rapports sont réunis sur les tableaux XIV et XV et ils ont servi de base à la carte 7. Nous allons indiquer, à titre d'exemple, quelques-uns des points qui en ressortent.

En divisant le capital nominal de la dette de chaque État, par le nombre de ses habitants, la moyenne par tête s'établit ainsi qu'il suit:

Grande-Bretagne	670 f.	Grèce	100 f.
Pays-Bas	567	Danemark	98
Espagne	244	Allemagne (sans la Prusse et l'Autriche)	93
France	241	Russie	51
Portugal	181	Prusse	50
Autriche	161	Turquie	16
Belgique	132	Suède	14
Italie	106		

C'est là à peu près la situation du commencement de l'année 1861; mais il est bien entendu que la dette publique n'est encore arrivée nulle part à sa limite extrême. Dans la plupart des pays la dette a sensiblement augmenté, celle de la Grande-Bretagne seulement paraît avoir diminué, si l'on s'en tient au tableau XV relatif aux intérêts payés, tandis que le tableau XIV fait voir un accroissement du capital nominal de 790 à 805 millions de livres sterlings. Cette apparente contradiction vient de ce que la Grande-Bretagne acquitte une partie de sa dette en rentes viagères et même en rentes à terme, dont beaucoup se sont éteintes dans la période citée; ces *annuities* éteintes n'étaient pas représentées par un capital correspondant.

---

[1]) Un travail de cette nature, pour être suffisamment exact, ne saurait être établi que par l'administration de chaque pays.

En comparant les dépenses causées par la dette avec l'ensemble des dépenses de chaque pays on trouve les résultats suivants, les États étant classés d'après l'importance du nombre proportionnel. (Dépenses de la dette en tant p. 100 de la dépense totale.)

Pays-Bas	41.7%	Russie	18.6%
Grande-Bretagne	39.4	Grèce	18.3
Portugal	28.6	Espagne	15.5
France	27.1	Turquie	14.6
Autriche	25.7	Italie	14.0
Danemark	25.6	Prusse	10.8
Belgique	20.9	Suède	10.1
Allemagne	19.2		

Sur la liste qu'on vient de parcourir, il est enviable d'occuper une des dernières places. Le premier rang n'est pas désirable non plus sur celle qui suit, et où nous donnons le taux d'accroissement depuis 1847 des dépenses annuelles pour la dette.

Espagne	217.1%	Belgique	47.5%
Prusse	110.9	Danemark	27.4
Autriche	109.0	Pays-Bas	6.4
Portugal	89.6	Grèce	3.2
France	51.6	Grande-Bretagne	diminution.

Il importe avant tout de faire remarquer qu'en 1847 l'Espagne ne payait pas ses dettes, tandis que maintenant elle remplit ses engagements. Il s'agit donc ici d'une augmentation de probité plutôt que de dépenses. La Prusse n'avait en 1847 qu'un passif qu'on qualifierait volontiers *d'indigne d'une grande puissance;* encore maintenant sa dette est comparativement légère, bien que la progressien ait été assez rapide.

Nous avons donné ci-dessus les nombres proportionnels de l'accroissement absolu de la dette. Mais si l'on compare l'augmentation de la dette avec celle de l'ensemble des dépenses de chaque pays, on constate que la progression relative

de la dette a été, en France, en Espagne et en Portugal, plus rapide que celle du budget.

Nous avons déjà eu l'occasion de faire remarquer que le commerce, ou la valeur de l'importation et de l'exportation, pouvait servir de mesure approximative, bien qu'imparfaite, de la richesse d'un pays. Voyons donc quel est dans les États ci-après, le rapport entre la dette publique et le commerce.

Montant de la valeur du commerce, contre 1000 f. de la dette.

Suède	3179	Grande-Bretagne	408
Turquie [1]	2270	France	397
Prusse	1574	Russie	367
Belgique	1306	Portugal	294
Danemark	684	Autriche	236
Grèce	629	Espagne	169
Pays-Bas	495		

Sur ce tableau les États ne figurent pas dans le même ordre que dans les précédents, et on ne saurait soutenir que ce dernier soit à lui seul suffisant pour représenter exactement la situation. En effet, un rapport favorable peut provenir de la faiblesse de la dette, aussi bien que de la grandeur du commerce. Il s'ensuit que c'est seulement en combinant les divers indices fournis par des rapprochements variés qu'on arrive à pouvoir formuler des conclusions d'une certaine valeur.

4. Crédit public.

Le meilleur moyen de s'assurer que la dette d'un État ne dépasse pas sa solvabilité, c'est d'examiner l'étendue du crédit dont il jouit. Aucune autre source d'information ne semble valoir celle-là. Le public passe, à tort ou à raison, pour le meilleur juge en ces matières, et en bien d'autres. Dans tous les cas, on trouverait bien prétentieux celui qui voudrait en savoir plus que tout le monde.

---

[1]) Evaluation. On ne connaît pas exactement la valeur du commerce de la Turquie.

Cependant le public n'est pas précisément infaillible. „*Tout le monde*" n'a-t-il pas cru pendant des milliers d'années que le soleil tournait autour de la terre! Seulement dans cette circonstance personne n'avait un intérêt à bien approfondir la chose. Mais lorsqu'il s'agit d'acheter des effets publics *à titre de placement*, on tient très-sérieusement à connaître le degré de solvabilité du débiteur.

On ne s'égarera donc pas trop en appréciant ou en jugeant le crédit public d'après le taux de la rente. Ce taux varie sans doute quelque peu d'un jour à l'autre, mais sans affecter sensiblement le rapport entre les divers États. Nous avons donc pris les cours du mois de juin 1861 comme base de notre tableau XVI et de la carte 8. D'après les éléments portés sur le tableau que nous venons de citer, 100 francs de rente coûtent

1000 f. en Turquie,	2140 f. en Prusse,
1480 „ en Italie,	2200 „ en Bavière,
1533 „ en Portugal,	2200 „ en France,
1580 „ en Autriche,	2500 „ aux Pays-Bas,
1660 „ en Espagne,	2600 „ en Belgique,
2000 „ en Russie,	2630 „ en Danemark,
2100 „ en Suède,	3066 „ en Grande-Bretagne.

(V. de plus amples détails au tableau XVI.)

Toutefois, pour établir d'une manière plus rigoureuse la valeur réelle de ces chiffres, nous ferons observer que le prix des effets publics est composé de deux éléments: 1° de la foi en la probité et la solvabilité d'un État, et 2° du rapport qu'il y a entre les capitaux disponibles et la rente, c'est-à-dire s'il y a peu ou beaucoup de capitaux à placer, ou s'il y a disette d'argent.

L'influence exercée par chacun de ces éléments ne saurait être établie que dans chaque cas spécial et pour chaque pays à part. Mais comme la confiance paraît ici jouer le rôle principal, l'échelle ci-dessus peut-être considérée comme suffisamment approximative.

5. Situation financière des divers Etats.

France. La loi de finances du 28 juin 1861, c'est-à-dire le budget de 1862 voté récemment par le corps législatif, fixe les recettes à la somme de 1,974,970,028 francs et les dépenses à 1,969,769,631 f. On prévoit donc un excédant de recettes de 4,300,997 f. Dans ces nombres se trouvent comprises des recettes et dépenses d'ordres, c'est-à-dire des sommes inscrites à la fois au *doit* et à l'*avoir* du budget, ainsi que les frais de perception ensemble pour 619,271,156 f. Les dépenses pour les besoins proprement dits de l'État ne s'élèvent, somme ronde, qu'à 1350 millions.

On sait, que jusqu'à présent la prévision des dépenses a été toujours dépassée dans le courant de l'année par l'effet de crédits *extraordinaires* pour dépenses non prévues au budget, de *crédits supplémentaires*, qui venaient compléter les fonds accordés mais insuffisants et de *crédits complémentaires*, qui étaient de véritables bills d'indemnité votés par la chambre lors du règlement définitif des comptes. En revanche, les recettes prévues étaient également dépassées par les faits, de sorte que l'excédant définitif se trouvait tantôt d'un côté et tantôt de l'autre. Malheureusement, comme nous l'apprend un rapport de M. Fould qui a eu un si grand retentissement (v. le Moniteur du 14 nov. 1861), l'excédant s'est le plus souvent rencontré du coté des dépenses, et il menaçait de s'y établir à demeure. Les mesures prises par l'Empereur, et notamment le sénatus-consulte du 31 décembre 1861, y ont mis — nous devons l'espérer — bon ordre. Par l'article 3 de ce sénatus-consulte le gouvernement renonce au droit d'ouvrir des crédits supplémentaires ou extraordinaires, qui ne pourront désormais être accordés qu'en vertu d'une loi.

Ces mesures seront-elles un moyen de rendre le déficit

impossible? Nous ne nous permettrons pas d'en douter avant de voir la preuve du contraire. D'ailleurs, si les déficits sont seulement accidentels et peu importants, nous n'avons pas à nous y arrêter. De faibles sommes seront facilement couvertes au besoin par l'ajournement de quelques travaux publics moins urgents, ou par l'augmentation du nombre des congés dans l'armée. Il n'y a donc pas à s'inquiéter de déficits accidentels, car lorsque l'équilibre est la situation normale ou habituelle, ce sont seulement les circonstances extraordinaires qui appellent des mesures exceptionnelles.

C'est principalement, mais non uniquement à ces circonstances extraordinaires qu'on doit l'attribuer, que la France s'est peu à peu chargée d'une dette de 9334 millions. A en juger d'après l'empressement avec lequel le public souscrit à chaque nouvel appel de fonds fait par le gouvernement, ce fardeau ne doit pas encore l'accabler.

Ces 9334 millions (rentes consolidées) se subdivisent ainsi:

Désignation.	Nombre des inscriptions.	Intérêts annuels.	Capital nominal de la dette.
$4\frac{1}{2}$% ancien . . .	1,838	884,560	19,656,889
$4\frac{1}{2}$% nouveau . . .	728,929	172,397,811	3,831,062,466
4%	2,312	2,301,754	57,543,850
3%	340,722	162,772,464	5,425,748,800
	1,073,801	338,356,589	9,334,012,005

Il existe aussi un fonds d'amortissement. Il ne fonctionnait que de nom pendant bien des années, lorsqu'une loi a mis, il y a deux ans, 43 millions à sa disposition. Mais cette machine fiscale a dû encore être enrayée de nouveau, et ses fonds seront employés à couvrir les dépenses ordinaires de l'État pendant l'époque transitoire qui suit toujours un changement de système économique. Nous voulons parler du passage de la prohibition à la protection modérée.

La dette flottante n'est pas comprise dans les nombres

ci-dessus: elle a atteint en 1861 le chiffre exceptionnel de 921,700,000 f.

En tête des *voies et moyens* figure une recette de 479,077,343 f. provenant des impôts directs. Ces derniers ne s'élèvent *en principal* qu'à 295,889,000 f. et les centimes additionnels généraux, c'est-à-dire destinés à augmenter les revenus du Trésor, n'y ajoutent qu'une assez faible somme. Le reste de la différence entre les deux chiffres qui précèdent se partage entre les départements (plus de 100 millions) et les communes (71 millions). Prenons cependant pour former le tableau ci-après, le chiffre de 479 millions, afin de retrouver le total du budget:

Recettes. Contributions directes	479,077,343
Enregistrement, timbre et domaines	359,627,896
Produits des eaux et forêts	37,815,500
Douanes et sels	165,180,000
Contributions indirectes	498.662,000
Postes	61,900,000
Revenus divers	195,017,005
Produits divers	42,162,563
total	1,839,442,307
Recettes extraordinaires	1,333,363
Total général .	1,840,775,670

Nous avons donné ici les divisions adoptées, dans le budget français, par des convenances administratives, mais aux tableaux XI et XII nous avons classé les impôts par matières, et pour ce but nous avons réuni par exemple le droit (de douane) sur les sucres exotiques au produit de la fabrication du sucre indigène qui est confondu ci-dessus avec les contributions indirectes. C'était la seule manière de se rendre compte du chiffre total de l'impôt assis sur le sucre.

Les dépenses pour 1861 sont résumées ainsi qu'il suit dans la loi de finances du 26 juillet 1860.

Nature des Dépenses.	Dépenses formant les charges de l'Etat.	Dépenses d'ordre et frais de perception.	Montant des crédits accordés.
Dépenses ordinaires.	francs.	francs.	francs.
Ministère d'État	10,398,400	—	10,398,400
,, de la justice	28,661,219	—	28,661,219
,, des affaires étrangères	10,761,850	—	10,761,850
Ministère de l'intérieur. — Service général .	44,696,521	3,131,700	47,828,221
Ministère de l'intérieur. — Service départemental	—	115,554,000	115,554,000
Ministère des finances. — Dette publique . .	419,556,439	151,394,005	570,950,444
Ministère des finances. — Dotations et dépenses des pouvoirs législatifs	42,969,154	—	42,969,154
Ministère des finances. — Service général . .	19,578,552	—	19,578,552
Ministère des finances. — Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus .	—	200,544,852	200,544,852
Ministère des finances. — Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes . . .	—	111,532,343	111,532,343
Ministère de la guerre . . .	342,677,837	2,826,807	345,504,644
,, de la marine . . .	124,102,273	93,520	124,195,793
Ministère de l'instruction publique et des cultes. — Instruction publique .	14,515,800	6,094,000	20,609,800
Ministère de l'instruction publique et des cultes. — Cultes . .	47,229,136	—	47,229,136
Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	68,324,450	3,542,900	71,867,350
,, de l'Algérie et des colonies	39,738,789	297,311	40,036,100
Total des dépenses ordinaires	1,213,210,420	595,011,438	1,808,221,858
Travaux extraordinaires.			
Ministère d'État	1,000,000	—	1,000,000
,, de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	30,900,000	—	30,900,000
Total des travaux extraordinaires	31,900,000	—	31,900,000
Totaux généraux .	1,245,110,420	595,011,438	1,840,121,858

Nous avons vu que ces 1840 millions comprennent les centimes départementaux et communaux; si l'on y ajoute environ 120 millions pour le produit brut des octrois, on a l'ensemble des impositions générales et locales acquittées par les Français [1]).

D'après le rapport de M. Fould (ministre des finances), inséré au *Moniteur* du 22 janvier 1862, le budget sera à l'avenir divisé en budget *ordinaire* et *extraordinaire,* faisant chacun l'objet d'une loi. Des recettes spéciales, notamment le produit d'un impôt supplémentaire sur le sucre (0 f. 17 par kil.) et sur le sel (0 f. 10 par kil.), seront exclusivement affectées aux dépenses extraordinaires, qui sont „utiles, mais non indispensables."

En combinant l'accroissement naturel des recettes avec les augmentations d'impôt proposées pour rétablir et assurer l'équilibre entre les dépenses et les recettes, le budget de la France atteindra à peu près deux milliards en 1863.

Grande-Bretagne. Bien que le gouvernement anglais ait plus que ceux du continent l'habitude de ne dresser le tableau des *voies et moyens* qu'après avoir fait un devis sérieux des dépenses probables [2]); en d'autres termes, bien qu'on y élève ou abaisse sans hésiter le taux des taxes pour les mettre en rapport avec l'augmentation ou la diminution des besoins de l'État, il y a tous les ans un défaut d'équilibre entre le *crédit* et le *débit.* D'après un document officiel anglais

---

[1]) On sait qu'en dehors des centimes additionnels et des octrois les communes ont des revenus provenant de propriétés etc.

[2]) En théorie, le budget des dépenses d'un État doit être dressé avant celui de la recette, et c'est ce qui a lieu en effet partout. Mais dans la plupart des pays continentaux, cette méthode n'a pas de signification pratique. On n'oserait pas porter dans les revenus la mobilité des budgets anglais. Nous croyons cependant qu'on se trouverait bien en imitant dans une certaine mesure le système britannique.

(Statistical abstract) qui met en regard les résultats financiers des 15 dernières années, on a constaté, pendant cette période, 8 fois un excédant de recettes et 7 fois un excédant de dépenses.

Dans une pareille situation, le déficit ne nuit pas au crédit de l'État, et en fait, personne ne conteste la situation prospère des finances anglaises.

Cette situation a encore un autre avantage, c'est de permettre à l'Angleterre d'entreprendre toutes sortes d'expériences financières. Ces opérations sont souvent très-instructives et quelques-uns de leurs résultats sont entrés dans la pratique de tous les pays. Nous ne rappelons que l'uniformité de la taxe des lettres et les timbres-postes. D'un autre côté, ces expérimentations quelquefois coûteuses nous semblent aussi prouver qu'on ne se croit pas encore tout à fait accablé d'impôts dans la Grande-Bretagne.

On peut citer à l'appui de cette supposition le fait que les tendances réformatrices d'une partie assez notable de la population cherchent leur satisfaction dans la substitution de l'impôt direct, de l'*income-tax,* à certaines contributions indirectes, bien que ces dernières soient moins sensibles que l'impôt sur le revenu.

La composition actuelle du budget anglais ressort du tableau ci-après qui résume le compte financier de 1860.

Douanes	21,997,513 l. st.
Excise (impôt de consommation)	18,188,605
Timbre	8,046,709
Taxes (foncière etc.)	2,947,716
Impôt sur le revenu	12,696,655
Postes	1,447,869
Terres de la couronne	289,568
Divers	1,843,458
Total	67,458,093

Un résumé aussi succinct fait paraître le budget plus simple qu'il n'est en réalité. La même observation s'applique aussi aux dépenses, qu'on peut réduire à un petit nombre de titres. (Dépenses effectuées en 1860.)

Dette publique	26,833,470 l. st.
Administration civile . . .	10,773,519
Armée de terre	17,470,574
Marine	12,991,668
Total	68,069,231

L'année 1860 se range donc avec celles où les dépenses l'emportent sur les recettes. Il en a été de même en 1861, où les recettes se sont élevées à 70,283,000 l. st., tandis que les dépenses ont dépassé 72,842,000 l. st.

Les intérêts de la dette se subdivisent ainsi: Dette fondée ou consolidée perpétuelle 23,889,092 l. st.; rentes à terme 2,541,198 l. st. Il convient d'ajouter 403,180 l. st. représentant les intérêts de la dette flottante.

Parmi les impositions locales on ne connaît que le montant des taxes des comtés et une partie de celles payées dans un intérêt municipal. Un document parlementaire publié l'année dernière a classé sous cette rubrique les sommes suivantes pour l'Angleterre proprement dite et la principauté de Galles:

Droits des pauvres (poor-rates) et autres (county et police rates) perçus en même temps (année 1858)	8,188,880 l. st.
Taxes du culte (church rates) moyenne de 7 ans	263,710
Subventions volontaires	269,550
Impositions pour routes (highway rates) etc.	1,949,837
Péages aux barrières (turnpike tolls) 1856	1,051,050
Imposition spéciale à Londres (Metropolis local management act, general board)	159,886

Cette énumération est bien incomplète, puisqu'on ignore en Angleterre quel est le montant annuel total des impositions pour le balayage et l'éclairage des rues, quel est le

produit des péages sur les ponts, des droits de place sur les marchés etc. etc.

Pour l'Écosse on a constaté, outre la taxe des pauvres (641,000 livres) 1,285,480 l. en impositions locales et pour l'Irlande en tout 1,729,683. Ces divers chiffres, les seuls que nous ayons pu nous procurer, donnent déjà un total de 15,171,646 l. st. à ajouter au budget de l'État.

Autriche. Notre cadre ne comportant qu'un tableau esquissé à grands traits de la situation *actuelle*, celui de l'Autriche paraîtra assez sombre. D'après le projet de budget pour 1861 les recettes sont évaluées à 299 millions ½ de florins (à 2 fr. 50) et les dépenses à 339½, ce qui constitue un déficit de 40 millions. Cependant on constate déjà une notable amélioration sur l'année précédente et même sur plusieurs années antérieures. Malheureusement, dans l'état actuel des choses on ne saurait compter avec *certitude* sur la non-interruption des progrès. Tout dépend de la conservation de la paix.

Le produit des grandes divisions du budget de 1861 a été établi ainsi:

Impôts directs . . .	105,542,500 florins autr.
„ indirects . .	178,387,900
Domaines	8,036,300
Divers	7,587,600
Total . . .	299,554,300

Nous renvoyons pour les détails aux tableaux X, XI et XII.

Les dépenses peuvent être résumées de la manière suivante:

Liste civile	5,962,900 fl.
Cabinet de l'Empereur, conseil d'État etc.	379,400
Ministère des affaires étrangères	2,461,600
„ de l'intérieur	39,807,600
„ des finances	23,728,800
„ de la justice	14,465,700
„ du culte et de l'instruction	4,984,700

	fl.
Ministère du commerce, de l'ind. et des travaux publics . .	(16,085,000 [1])
„ de la police	2,732,900
Contrôle	4,608,600
Autres administrations civiles	1,315,300
Armée	100,000,000
Marine	6,000,000
Subventions et garanties d'intérêts	3,000,000
Dette publique	113,405,500
Total	322,853,000
Dépenses extraordinaires .	16,764,900
Total général	339,617,900

D'après le compte de 1860 récemment publié, les recettes se sont élevées à 302,800,000 flor. et les dépenses ordinaires et extraordinaires à 367,600,000 fl. Les premières ont dépassé les prévisions de 4 millions et demi, les dernières sont restées considérablement — de 19 millions — au-dessous des évaluations, ce qui fait un avantage total de 23 millions ½ [2]).

En ce qui concerne la dette publique, nous l'avons portée sur nos tableaux à 2268 millions de florins; des calculs plus récents l'ont établie à 2352 millions en y comprenant la dette du royaume lombardo-vénitien (66,800,000 fl.) et quelques autres *Items*.

La dette flottante est de 380 millions.

Prusse. Les finances de la Prusse continuent de jouir d'une excellente réputation. Autrefois on arrivait souvent à la fin de l'année avec un excédant de revenu qu'on employait, comme dans le bon vieux temps, à grossir les économies sonnantes du *Trésor*. Actuellement les besoins se sont tellement accrus, que les deux bouts ont de la peine à se joindre.

---

[1]) Cette somme fait double emploi ici. Le ministère du commerce ayant été rétabli récemment on a cru devoir indiquer le chiffre auquel s'élèvera son budget. En attendant, les services qui le composeront font partie d'autres ministères.

[2]) Prévisions pour 1860: recettes 298,344,000 fl.; dépenses 386,047,000 fl.

Depuis 1849 le déficit est devenu fréquent, et on ne l'a pas même évité en 1861.

D'après la loi de finances du 22 juin 1861 relative au budget de 1862, les recettes sont évaluées à 135,341,701 thalers et les dépenses à 139,327,337 thalers, ce qui constitue un déficit d'environ 4 millions. Toutefois ce déficit ne sera que temporaire, car les dépenses permanentes ne s'élèvent qu'à 129,522,185 thalers auxquelles se sont venus ajouter 9,805,152 thalers de dépenses accidentelles et extraordinaires. Il se présente sans doute tous les ans de nouvelles dépenses extraordinaires, mais celles — ci sont plus facilement réduites que les dépenses courantes. De plus, on peut compter sur la continuation de l'accroissement des recettes.

Voici maintenant un état abrégé des divers revenus de la Prusse.

Ministère des finances (perceptions opérées par ses soins) :	thalers
Domaines	5,009,620
Forêts (produit brut 6,568,540) net	4,797,243
Impôts directs (foncier 10,208,250; des classes et sur le revenu 13,624,500 etc.)	27,665,157
Impôts indirects (17 articles)	35,885,457
Sel	8,741,650
Loterie	1,340,400
Commerce maritime (établissement du)	300,000
Banque de Prusse	1,146,000
Monnaie	227,076
Caisse centrale	2,196,046
Total I	87,308,649
Ministère du commerce, de l'industrie et des travaux publics (perceptions qu'il fait opérer) :	
Postes	11,453,800
Télégraphes	805,400
Produit des manufactures royales	320,630
Mines, usines et salines	11,822,487
Chemins de fer de l'État	10,843,737
Total II	35,246,054

		thalers
Ministère de la justice (frais de justice etc.) III		10,010,320
„ de l'intérieur IV		694,604
„ de l'agriculture :		
Agriculture, rachat de servitudes etc. . .	979,682	
Haras	362,610	
Total V		1,342,292
Ministère des cultes, de l'instruction etc. VI .	95,987	95,987
„ de la guerre VII	369,382	369,382
Marine VIII	19,937	19,937
Ministère des affaires étrangères IX		12,190
Ensemble des totaux I à IX		135,099,415
Produit du territoire de Hohenzollern		242,286
Total général		135,341,701

La répartition de la perception des recettes entre divers ministères doit paraître illogique à celui qui est habitué au système français qui concentre toutes les recettes entre les mains du ministre des finances. Ce système est en effet plus rationnel et facilite le contrôle.

Nous allons maintenant donner les totaux des dépenses permanentes, en rappelant qu'on ne saurait comparer entre eux les chiffres afférents dans les divers États aux départements ministériels de la même dénomination, parce que les ministères ne sont pas partout composés des mêmes services publics.

	thalers
A. Frais d'exploitation, de perception et d'administration:	
Ministère des finances	12,858,194
„ du commerce etc. (postes 9,803,500, télégraphes 600,910, chemins de fer 8,375,549)	28,080,156
Total	40,938,350
B. Dotations :	
Supplément au fidéicommis de la couronne	500,000
Dette publique	15,547,700
Dépenses des deux chambres de la diète	241,674
C. Dépenses d'administration :	
Ministère d'État	268,840
„ des affaires étrangères	887,220
„ des finances	6,762,920
„ du commerce etc.	5,577,404
„ de la justice	11,283,781
„ de l'intérieur	5,481,787

	thalers
Ministère de l'agriculture	1,983,675
„ de l'instruction, des cultes etc.	3,925,283
„ de la guerre	34,930,337
Marine	968,928
Total	129,297,899
Hohenzollern	224,286
Ensemble	129,522,185
Dépenses accidentelles et extraordinaires	9,805,152
Total général	139,327,337
Déficit pour 1861	3,985,636

Ce déficit provient uniquement de la réorganisation de l'armée, puisque les dépenses extraordinaires du ministère de la guerre atteignent à elles seules près de 5 millions et demi (5,430,767 thalers).

La Prusse compte parmi les pays qui ne sont pas encore accablés sous le poids de leur dette (v. les tableaux XIV et XV et page 75). Le capital nominal en a atteint en 1860 le chiffre de 239,152,440 thalers. Il convient d'y ajouter les dettes provinciales: 4,727,780 th., et les dettes des chemins de fer de l'État 19,650,288 th., de sorte que le total général du passif s'élève en réalité à 263,530,508 th. Cette dette a exigé, en 1860, pour les intérêts 10,700,949, pour l'amortissement 4,106,909, pour l'administration etc. etc. 466,642 thalers.

Dans le budget proposé pour 1862 les recettes sont évaluées à 135,864,476 th. et les dépenses à 140,203,935. Le déficit doit être couvert par un supplément de 25% sur l'impôt du revenu.

Il circule aussi des *bons de caisse* (papier-monnaie ou dette ne portant pas intérêt) pour une valeur de 15,842,347 th.

Russie. L'esprit relativement libéral qui régne à St.-Pétersbourg depuis l'avènement de l'empereur Alexandre II nous autorise à penser que la Russie prendra bientôt l'habitude de publier des comptes financiers. Une pareille mesure serait certainement dans son intérêt. La publicité aurait notamment

pour effet d'étendre le crédit de l'État, parce qu'on prête plus volontiers à l'individu, à l'institution ou au gouvernement dont on connaît bien la situation pécuniaire. La publication annuelle des comptes aurait d'ailleurs le meilleur effet sur l'administration des finances.

En attendant, voici, d'après le Kolokol rectifié dans quelques détails, un état des recettes et des dépenses de la Russie que le lecteur ne parcourra pas sans intérêt. Il est relatif à l'année 1860. (Le rouble-argent vaut 4 f.)

Recettes.

	roubles
Impôts directs et domaines:	
Impôt personnel	51,399,454
„ commercial	7,600,000
Domaines et droits régaliens	10,137,509
Impôts indirects:	
Boissons et licences	122,693,371
Sel	8,030,000
Droits sur les mines (dont pour l'or 2,826,650 r.)	3,687,792
Postes et péages des routes (700,000 r.)	7,042,511
Timbre (4,600,000 r.) enregistrement (4,300,000 r.) et passeports	11,250,000
Tabac	2,400,000
Sucre indigène	517,500
Douanes	33,000,000
Diverses	16,284,066
Total des recettes ordinaires	274,042,203
Recettes extraordinaires et d'ordre:	
Emission de bons du Trésor	15,000,000
Prélèvement sur les capitaux actifs du Trésor	677,150
Recettes d'ordre	15,588,035
Total général	305,307,388

Dépenses.

Dette publique (intérêt, amort., admin.)	58,182,377
Liste civile	8,443,267
Saint synode, conseil d'État etc.	5,287,772
Ministère des affaires étrangères	2,151,557
„ de l'intérieur	6,971,150
„ des finances, pensions etc.	43,335,628
„ des domaines, pensions spéciales etc.	3,085,942
„ de l'instruction publique	3,405,562

	roubles
Ministère de la justice	4,435,131
„ de la guerre	101,895,581
„ de la marine	21,305,029
Direction générale des postes	3,013,503
„ „ des travaux publics	9,667,552
Subventions des compagnies de navig.	2,024,530
Dépenses pour l'enquête sur l'émancipation (en 1859 4,225,562 r.)	5,007,048
Diverses	1,091,179
Dépenses extraordinaires	11,000,000
Total	290,302,808
Dépenses d'ordre	15,588,035
Total général	305,890,843

On voit que l'équilibre entre les recettes et les dépenses a dû être rétabli au moyen d'une émission de bons du trésor pour une valeur de 15 millions de roubles. En 1859 le *doit* et l'*avoir* du budget se sont à peu près balancés, mais en 1860 il y a eu, d'une part, une diminution de 7 millions de roubles sur le produit des boissons, et de l'autre, des dépenses extraordinaires, de sorte que la situation est devenue moins favorable.

Les émissions de bons du trésor n'étant pas un moyen de recette qui puisse être employé d'une manière permanente, le gouvernement russe se dispose à élever certains impôts.

Il est difficile d'établir le chiffre exact de la dette publique de la Russie. Le document officiel russe qui en rend compte, semble être rédigé d'une manière si peu claire que ceux qui ont cherché à y puiser quelque renseignement ont trouvé des chiffres différents les uns des autres.

Ce qui paraît certain, c'est que la dette consolidée s'élève à environ 550 ou 555 millions de roubles; il y a ensuite des dettes à terme dont le montant actuel dépasse 300 millions. Ces deux chiffres produiraient un total supérieur au nombre que nous avons donné sur le tableau XIV; mais nous avons dû faire abstraction sur ce dernier des accroissements les plus récents, afin de pouvoir comparer la dette à d'autres renseignements, qui sont d'une époque antérieure.

Outre la dette portant intérêts, il y a encore en Russie une dette qui n'en est pas chargée, mais qui n'en pèse pas moins lourdement sur les transactions. Nous voulons parler du papier-monnaie qui circule sous le nom de billets de crédit et dont le montant atteint maintenant 644,648,719 roubles, chiffre tout à fait disproportionné avec les ressources et le commerce du pays.

Les recettes communales des 632 villes de la Russie ont été en 1858 de 10,495,914 roubles et leurs dépenses de 10,075,640 [1]).

Allemagne. Nous entendons par cette expression les divers États de la Confédération germanique à l'exception de l'Autriche et de la Prusse. Si l'on réunit les revenus de ces divers États à l'exception du Holstein et du Luxembourg qui se trouvent confondus avec d'autres pays, ainsi que du Mecklembourg-Strélitz et du Liechtenstein, on obtient un total de 105,425,846 thalers. Le capital de la dette des mêmes États est de 449,184,686; il y circule en outre pour 20 ou 21 millions de thalers de papier-monnaie.

Voici quelques détails relatifs aux sept États les plus grands de la confédération (v. aussi tableau XIII).

	Montant (en thalers)		Moyenne par habitant			
	des recettes.	de la dette.	des recettes.		de la dette.	
			rh.	sgr.[2])	rh.	sgr.
Bavière	22,627,094	180,853,351	5	$19\frac{1}{2}$	45	$1\frac{1}{12}$
Saxe	9,365,243	56,687,725	4	$12\frac{1}{3}$	26	$21\frac{1}{3}$
Hanovre . . .	19,591,098	46,351,375	10	$18\frac{1}{2}$	25	$4\frac{1}{12}$
Wurtemberg . .	7,958,041	34,130,681	4	$21\frac{1}{6}$	20	$5\frac{7}{12}$
Bade	9,648,538	15,611,550	7	$6\frac{1}{2}$	11	$20\frac{7}{12}$
Hesse électorale .	5,100,280	11,690,000	7	$0\frac{1}{2}$	16	$2\frac{7}{12}$
Gr.-duché de Hesse	4,894,723	10,166,857	5	$23\frac{1}{2}$	12	$0\frac{3}{4}$

[1]) Horn, Annuaire des finances, 3e année. Reproduit aussi par le Journal de St.-Pétersbourg.

[2]) 30 Sgr. (silbergroschen) font 1 thaler.

Nous rappelerons à titre de comparaison que la recette moyenne est en Autriche de 21 f. 37 ou de 5 thalers 29 sgr., et en Prusse de 28 f. 60 ou 7 thalers 19 sgr.

Italie. Le nouveau royaume d'Italie étant reconnu par un grand nombre d'États, il peut être considéré comme introduit dans la famille européenne sous son nouveau nom et dans sa nouvelle composition. Néanmoins nous ne pouvons encore lui consacrer qu'un court article, son organisation intérieure étant à peine ébauchée. Pour les périodes antérieures nous avons dû réunir les revenus des divers États italiens, et pour 1861 nous avons adopté les évaluations de M. Vialardi.

D'après cet auteur, les recettes probables du royaume d'Italie seront de 473,261,936 lires ou francs. A ce chiffre contribueront, l'impôt foncier pour 100 millions et demi, le tabac pour 97 millions, les douanes pour près de 73 millions, les droits d'enregistrement et d'hypothèque pour 50,560,000, la loterie pour 25,261,000, les droits de consommation pour 22,307,000 f. Le produit de la contribution des patentes n'est évalué qu'à 8 millions et celui de l'impôt mobilier qu'à 5 millions.

Le montant des dépenses est plus difficile à évaluer que celui des recettes, car on n'a pas ici la ressource d'additionner les dépenses faites avant 1859 par les divers États qui se partageaient le pays. Bornons-nous à rappeler que le gouvernement italien lui-même a reconnu l'existence d'un déficit très-élevé. Comment aussi des transformations aussi radicales que celles qui s'opèrent en Italie pourraient-elles être menées à bonne fin sans occasionner des dépenses considérables !

Turquie. Ce pays n'ayant pas une administration financière réglée à l'européenne, on ne connaît pas bien le montant réel de ses revenus. Les chiffres que nous donnons ne sont

que des évaluations approximatives empruntées aux ouvrages de divers publicistes. Rappelons ici qu'on doit ajouter au 197 millions de notre tableau IX qui ne représentent que le produit des impôts, le montant des tributs payés par l'Égypte et les principautés danubiennes.

D'après un ouvrage paru à Londres en 1860 (*Turkey in 1860* by R. J. C.), que cite aussi M. Collas (la Turquie en 1861), les revenus actuels de la Porte se composeraient des chiffres suivants :

	piastres
Janeh (Exemption du service militaire) . .	60 millions
Salian (impôt foncier)	280
Ochur (dîme)	355
Russum (impôts) Maktu (tribut)	305
Contributions indirectes et douanes . . .	210
Droits de succession etc.	65
Timbre	15
Total . . .	1290

Le nouveau sultan a commencé à mettre de l'ordre dans les finances, ou plutôt il a pris des mesures énergiques pour faire cesser les dilapidations établies à l'état chronique. S'il réussit dans ses efforts, la dette actuelle de la Turquie serait une charge très-supportable. Mais qui sait prévoir l'avenir? Attendons, la tache est si ardue qu'il faut presque toucher le succès pour y croire.

La situation financière des États placés sous la suzeraineté de la Turquie se résume par les chiffres suivants :

	Recettes.	Dépenses.	Dettes. (Piastres.)
Moldavie (1861) . . .	45,178,155	44,884,441	2,118,750
Valachie (1861) . . .	74,894,190	73,471,345	8,023,916
Servie (1857) . . .	30,000,000	30,000,000	—
Égypte (1855) . . .	38,250,000	37,000,000	250,000,000

Plusieurs de ces chiffres sont des évaluations, mais elles ont pour auteurs des personnes vivant dans le pays et en position d'être bien renseignées.

Belgique. Les revenus de la Belgique s'élèvent, d'après le budget de 1861 à 149,029,190 f. Parmi les *voies et moyens* nous remarquons d'abord l'impôt foncier 18,886,000 fr., l'impôt personnel 10,340,000 f., les patentes 3,960,000 f. et ensuite les contributions indirectes, savoir: l'accise 24,790,000, les douanes 14,705,000, les droits d'enregistrement, de timbre et d'hypothèque 30 millions et demi. Les chemins de fer de l'État forment également un chapitre important du budget belge: le produit brut de ces voies ferrées est de 27 à 28 millions, dont il faut déduire environ la moitié pour trouver le produit net.

Voici un tableau des dépenses de la Belgique:

Dette publique	40,616,724 fr.
Dotations	4,088,343
Ministère de la justice	13,195,347
,, des affaires étrangères . . .	2,602,931
,, de l'intérieur	8,567,198
,, des travaux publics	25,207,412
,, de la guerre	32,252,630
,, des finances	11,691,175
Non-valeurs et remboursements	2,628,000
Total	140,849,760

La comparaison des recettes et des dépenses fait ressortir un excédant de recettes; c'est la 17e fois depuis 1831. On peut donc dire que la situation financière est excellente. Aussi la Belgique porte-t-elle facilement sa dette de 660 à 670 millions dont une grande partie constitue un placement fructueux (chemins de fer) et dont 6 à 7 millions sont amortis tous les ans.

Les budgets provinciaux présentent les chiffres suivants pour 1861. Recettes 6,788,480 f.; dépenses 6,762,985. Les revenus des villes et des communes rurales ont atteint en 1860 52,935,399 f. et leurs dépenses 49,236,105 f.

Danemark. Le budget danois donne le produit net des

impôts, c'est-à-dire le chiffre de ce qui reste à la disposition du gouvernement, les frais d'exploitation et de perception défalqués. Ailleurs le gouvernement dispose en réalité d'une somme moindre que ne le fait supposer le montant total du budget, ici le contribuable est plus chargé qu'on ne le penserait d'après le produit total des *voies et moyens.*

Des circonstances particulières que nous n'avons pas à aborder ici ont fait donner au budget danois une forme à part dont nous ne pouvons reproduire que les traits caractéristiques.

Recettes en 1859 — 1860.

	rixdales
Recettes communes à la monarchie	16,959,965
„ particulières au royaume proprement dit .	6,092,730
„ „ au duché de Schleswig . .	1,372,638
„ „ „ „ „ Holstein . . .	1,770,573
Total . .	26,195,906

Parmi les recettes communes on compte les intérêts du capital de rachat du Sund, les douanes, les droits sur l'eau-de-vie, le timbre, les postes, la loterie. Les recettes particulières proviennent principalement d'impôts directs, cependant elles comprennent aussi le produit de contributions indirectes.

Dépenses.

	rixdales
Dépenses communes	16,959,965
„ spéciales au royaume	5,251,207
„ „ „ Schleswig	1,336,373
„ „ à Holstein	1,774,360
Total . .	25,321,905

C'est là sans doute seulement un projet, mais on sait que la situation financière est réellement assez satisfaisante. Si la question des duchés était une bonne fois réglée, les finances ne manqueraient pas de devenir vraiment excellentes.

La dette diminue. Pendant l'exercice 1859—1860 on en a amorti environ 9 millions de rixdales, ce qui fut d'ailleurs

un amortissement exceptionnel. Le Danemark dispose du reste, d'un capital assez considérable provenant du rachat des péages du Sund.

Grèce. Ce petit pays pourrait bien un jour acquérir une importance plus grande que sa faible étendue et le nombre restreint de ses habitants ne le semblent comporter. En attendant, sa population et ses revenus publics s'accroissent dans une très-rapide progression. Ce sont là des indices de progrès et même de prospérité qui se corroborent mutuellement. Cependant les journaux parlent du mécontentement qui règnerait en Grèce, sans expliquer sur quoi il est fondé.

Les recettes ont été evaluées pour 1860 à 21,780,000 drachmes (de 90 centimes) et les dépenses à 20,371,053, de sorte qu'il y aurait un excédant de 1,400,000 drachmes.

La principale source de revenu fut d'abord pendant les 20 premières années de l'existence du jeune État, l'impôt foncier et en général les contributions directes. Les domaines contribuèrent également pour une somme assez notable au revenu public. Maintenant le produit des douanes dépasse celui de l'impôt foncier.

Le projet de budget pour 1861 est d'environ 23 millions de drachmes tant aux recettes qu'à la dépense; la différence n'atteint pas 200,000 drachmes. Voici comment se répartissent les dépenses entre les divers services publics.

Remboursement des avances des 3 puissances protectrices	1,050,376 dr.
Liste civile	1,000,000
Chambres	600,000
Ministère de la maison du roi et des affaires étrangères	907,000
,, de la justice	1,616,565
,, de l'intérieur	3,101,854
,, de l'instruction et du culte	1,515,000
,, de la guerre	6,038,697
,, de la marine	2,131,958
,, des finances	1,093,306

La dette publique est d'environ 112 millions de drachmes.

Pays-Bas. La richesse des Hollandais est devenue proverbiale et bien qu'on parle maintenant plus souvent des capitaux anglais, il est possible que non seulement l'aisance individuelle des Néerlandais, mais même la puissance financière *relative* du petit État qui tient les bouches du Rhin dépassent celle des Anglais et de l'empire Britannique.

Dans tous les cas, les Pays-Bas offrent l'exemple d'une contrée qui porte avec une facilité — nous dirions volontiers *élégante* — le poids d'une dette immense et de lourds impôts; c'est que les dépenses de l'État ne sont pas en disproportion avec les recettes des citoyens.

Depuis quelques années le budget présente constamment un excédant de recette, même en 1861, bien qu'on ait voté à partir de cet exercice, une somme annuelle de 10 millions pour hâter la construction des chemins de fer. Voici les principales sources du revenu public.

	florins
Produit des colonies	30,400,000
Impôt foncier	10,338,250
„ personnel	6,978,000
Patentes	2,803,200
Accise (droits de consommation)	17,522,000
Contributions indirectes (timbre etc.) . .	12,489,000
Douanes et droits de navigation	4,336,384
Postes et télégraphes	2,002,000
Loterie	400,000
Autres revenus	3,993,172
Total . . .	91,262,006

On divise habituellement le total du revenu par le nombre des habitants pour établir l'impôt moyen. On obtient ainsi, comme on l'a démontré plus d'une fois, un rapport dont l'exactitude laisse souvent à désirer. Cela s'applique surtout aux Pays-Bas. Car si l'on défalque du revenu total 1° les 30,400,000 flor. que rapportent les colonies; 2° les 400,000 fl. de la rente belge; 3° les 1,147,120 fl. que produisent les domaines, sans parler de quelques articles moins importants du

budget, il reste seulement 59,314,886 florins provenant d'impôts, soit les ⅔ du total ci-dessus.

Il y a lieu de faire remarquer ici, que les colonies hollandaises sont peut-être les seules qui rendent directement au trésor l'intérêt des capitaux dépensés en leur faveur.

Le budget néerlandais pour 1861 prévoit les dépenses suivantes.

	florins
Liste civile	900,000
Dotations (chambres)	553,225
Ministère des affaires étrangères	485,102
„ de la justice	2,942,005
„ de l'intérieur	17,228,480
„ des cultes non catholiques	1,765,119
„ du culte catholique	660,974
„ de la marine	8,833,868
Dette publique	30,985,258
Ministère des finances	6,600,474
„ de la guerre	12,990,000
„ des colonies	137,992
Dépenses imprévues	100,000
Total	84,182,497

Malgré l'imputation sur le budget du ministère de l'intérieur de 10 millions de florins pour la construction de chemins de fer, l'excédant des recettes est encore de 7 millions. Ajoutons, pour compléter l'exposé de la situation, que depuis 1850 on a déjà remboursé près de 200 millions d'une dette qui s'élève pourtant encore à 1071 millions.

Les provinces ont dans les Pays-Bas, comme dans beaucoup d'autres États, des budgets spéciaux. En voici les divisions principales (année 1857).

Recettes. Centimes additionnels	1,118,107 flor.
Emprunts (pour routes etc.)	397,000
Divers	858,151
Total	2,373,258
Dépenses. Administration	101,307
Travaux publics	1,324,342
Divers	725,757
Total	2,151,406

En 1857 les recettes communales ont été de 20,777,981 florins et les dépenses de 21,376,474 fl., de sorte que les caisses municipales, ou du moins quelques-unes d'entre elles, se sont trouvées en déficit. Leurs revenus proviennent en majeure partie de centimes additionnels.

Portugal. Ce pays est favorisé par sa situation géographique et politique, ses affaires sont dirigées par des hommes distingués, pourtant ses finances sont loin d'être florissantes. Depuis une série d'années déjà les recettes ne veulent pas se mettre au niveau des dépenses, de sorte que le déficit s'est établi en permanence dans le budget. Espérons que les chemins de fer dont on pousse la construction avec ardeur, et qu'en général l'émulation qui règne entre toutes les nations modernes exciteront aussi sur les bords du Duero et du Tage l'esprit d'entreprise industriel et commercial; l'accroissement de la production fera augmenter les revenus et disparaître le déficit. La réforme du tarif inaugurée par l'un des plus éminents ministres du Portugal, M. d'Avila, ne peuvent avoir qu'un effet favorable dans ce sens.

Pour l'exercice 1860—1861 les recettes ont été evaluées à 11,932,580 milreis et les dépenses à 13,213,285, ce qui constitue un déficit de 1,930,705 milreis.

On ne s'étonnera donc pas que la dette augmente. La partie principale de la dette dont les intérêts sont payés par les soins de l'administration générale de la dette s'élève à 131 millions et demi de milreis (5 f. 50). Mais on ne connaît pas exactement la valeur nominale de la dette dont les intérêts sont payés directement par le ministre des finances. Sous ce titre on trouve au budget un crédit de 847,510 milreis, dont 409,329 destinés à acquitter les intérêts [1]).

---

[1]) Il s'agit probablement ici de la dette consolidée et de la dette flottante.

L'église a encore un budget spécial en dehors de celui de l'État. Les recettes s'y chiffrent à 2,393,178 milreis et les dépenses à 2,367,407.

Enfin les recettes et dépenses des communes se sont élevées d'après l'ouvrage de Minutoli, aux chiffres suivants en 1855:

Recettes. Propriétés communales	179,443 milreis
Impositions directes	73,841
„ indirectes	350,016
	603,300
Dépenses. Traitements des fonctionnaires municipaux	180,848
Instruction	11,074
Chemins et autres travaux publics	180,400
Enfants trouvés	294,866
	667,188

Espagne. Le spectacle que ce pays nous offre gagne tous les ans en intérêt. On se demande quelquefois si le mot si souvent répété du *réveil* de la nation espagnole ne doit pas être pris à la lettre. Autrefois les habitants des contrées qu'arrose l'Ebre et où la Sierra Nevada montre ses cimes couvertes de neige semblaient avoir pour principe que des jouissances achetées aux prix de grands efforts étaient toujours payées trop chères. Depuis, la locomotive paraît avoir fait des miracles parmi ces populations indolentes. On travaille, on produit, on goûte de nouvelles jouissances, et on acquitte les impôts et on paie la dette.

Tout cela ressort très-clairement de l'augmentation du commerce, de l'accroissement des recettes, de l'amélioration du cours des effets publics. Les pièces à l'appui de ces assertions se trouvent dans les tableaux et à divers endroits de ce livre [1]). Nous devons nous borner à résumer ici les recettes et les dépenses de 1861.

---

[1]) V. aussi notre *Espagne en 1850* (Paris, Guillaumin), die Bevölkerung Spaniens etc. Gotha, J. Perthes 1861.

Recettes ordinaires.		réaux
Impôts directs (y compris l'enregistrement etc.)		520,870,000
„ indirects (douanes et droits le consommation) . .		462,203,000
Monopoles etc. (timbre, tabac, sel, loterie, postes) [1]) . .		714,024,000
Domaines et divers		102,583,000
Excédant des colonies		139,000,000
Total		1,938,680,000
Recettes extraordinaires.		
Vente de biens nationaux	245,450,613	
Subvention des provinces pour chemins de fer	20,000,000	428,334,613
Bons du Trésor	162,884,000	
Total général		2,367,014,613

Nous réduirons les dépenses aux titres qui suivent:

Liste civile (34,000,000), apanages (17,350,000)	51,350,000
Chambres (sénat 980,300, córtès 1,404,467)	2,384,765
Dette publique	366,018,752
Pensions et frais de justice	159,771,107
Total des obligations générales de l'État . .	579,524,624
Présidence du conseil des ministres et statistique . . .	11,807,949
Ministère d'État	16,093,820
„ de la justice et des grâces [2])	203,985,754
„ de la guerre et des colonies (1,102,506) . . .	368,833,622
„ de la marine	114,381,624
Ministère de l'intérieur	97,190,520
„ de fomento (agriculture, industrie, instruction et travaux publics)	88,535,536
„ des finances	452,120,856
Total	1,932,474,305
Dépenses extraordinaires	428,334,613
Ensemble . . .	2,360,808,918

Parmi les dépenses extraordinaires, distinguons 100 millions pour la marine, 64 millions pour le matériel de la guerre, 169 millions pour la construction de routes et pour d'autres travaux publics, 32 millions et demi de subventions à des chemins de fer, 23 millions pour le fonds d'amortissement etc.

Somme toute, il y a un excédant de recettes.

Le chiffre définitif de la dette n'est pas arrêté, parce que le travail de la régularisation n'est pas encore achevé. On

[1]) V. plus de détails les tableaux XI et XII.

[2]) Comprenant le culte ou le clergé pour 173,833,000.

a déjà reconnu ou admis 14,635,165,000 réaux, somme qui paraîtrait encore énorme, si au lieu de l'exprimer en réaux de 27 centimes, on la convertissait en piastres fortes en la divisant par 20; on trouverait 731,758,250 piastres d'une valeur de 5 f. 40. On s'occupe aussi, comme on l'a déjà vu, de l'amortissement de la dette. Les finances de l'Espagne sont actuellement sans contredit dans une situation bien meilleure qu'il y a 15 ou 20 ans, mais il faudra encore de la persévérance d'une part et de la patience de l'autre pour les voir dans un état florissant.

L'*Anuario estadistico* de España (Madrid 1860) nous fait connaître que les budgets des provinces ont suivi une marche ascendante: en 1854 les dépenses dépassèrent à peine 100 millions, en 1858 on était déjà arrivé au chiffre de 158,798,650 réaux. Un peu moins de la moitié de cette somme est fourni par les revenus provinciaux, le reste est couvert par des centimes additionnels aux impôts généraux.

Les dépenses communales ont progressé avec une rapidité un peu moins grande. De 195,426,080 réaux en 1854 elle ont atteint en 1858 la somme très-respectable de 254,041,027. L'accroissement des budgets communaux soulève en général moins de critiques que l'augmentation des dépenses de l'État.

Suède. En Suède, le budget est établi pour une période de trois années. Celui qui vient d'être voté pour l'exercice 1861—1863 se compose des chapitres qui suivent. (En Rixdales Riksmynt de 1 f. 40.)

Pour toute la période.		rixdales
Revenus ordinaires et impôts directs, domaines etc. . . .		24,513,300
,, extraordinaires et contributions indirectes, savoir:		
Douanes, produit annuel	11,100,000	
Accise	400	
Postes	1,400,000	
Eau-de-vie	7,000,000	
Timbre	1,300,000	
	20,800,400 . .	62,401,200

	rixdales
Report d'excédants d'années antérieures	13,299,588
Impôt personnel pour 1861 et 1862	4,500,000
Divers	2,465,960
Total	107,180,048

Les dépenses sont évaluées à la même somme et se subdivisent ainsi par chapitre :

Dépenses ordinaires et extraordinaires de la période financière.

Liste civile	4,190,188
Justice	6,952,710
Affaires étrangères	1,437,600
Guerre	29,189,128
Marine	11,525,931
Intérieur	8,675,601
Finances	13,223,858
Culte et instruction	12,158,850
Pensions	3,506,760
Dette	10,815,653
Divers	5,503,769
Total	107,180,048

Dont 80,735,131 de dépenses ordinaires et 26,444,917 de dépenses extraordinaires; ce qui fait par an 26,911,710 pour les premières et 8,814,972 pour les dernières.

Les intérêts de la dette intérieure s'élèvent à la somme annuelle de 646,773 rixdales, avec laquelle sont confondus 300,000 rd. dus à la liste civile, ainsi que les intérêts de la dette flottante. La dette extérieure a été contractée pour construire des chemins de fer et les intérêts payés aux créanciers, 2,291,778 rd., figurent parmi les dépenses extraordinaires.

En résumé, les finances de la Suède sont dans une situation excellente.

Norwége. Le budget de ce pays est en équilibre. Pour la période financière triennale commençant le 1er juillet 1860 les dépenses ont été fixées à 4,750,000 spécies. Les revenus consistent presque exclusivement en contributions indirectes; les douanes seules produisent plus de 2 millions et demi.

Parmi les dépenses il faut signaler l'armée qui coûte un

million, la marine qui absorbe environ la moitié autant, et la dette qui n'exige qu'un quart de million, soit la 19e partie du budget. Cette situation peut donc être considérée comme enviable.

Suisse. Le budget et la situation financière de la confédération suisse jouissent avec raison d'une excellente réputation. Les budgets cantonnaux ne sont pas tous publiés, il n'est donc pas possible de les embrasser dans un jugement d'ensemble. On croit seulement savoir que le total des revenus qui leur sont particuliers dépasse quelque peu celui du budget fédéral.

Le *voies et moyens* de ce dernier consistent principalement en impôts indirects; nous allons en donner le tableau d'après les évaluations pour 1861.

	francs
Produit des immeubles (42,522 f.) et de capitaux placés . .	144,522
Intérêts des capitaux en circulation	106,354
Péages (douanes)	6,500,000
Postes (produit brut)	7,133,000
Télégraphe (y compris l'*atelier* pour 146,000 f.)	636,000
Poudres et capsules (29,914 f.)	1,155,514
Monnaie	3,010,500
Ecole polytechnique	23,700
Droits de chancellerie	81,000
Imprévu	1,188
Total	18,791,778

Les dépenses se subdivisent de la manière suivante :

Intérêts		134,125
Administration générale (gouvernement, tribunat, chancellerice, pensions)		338,565
Départements ministériels : politique	88,000	365,800
„ „ intérieur	195,100	
„ „ guerre	12,800	
„ „ finances	42,100	
„ „ commerce	5,000	
„ „ justice	22,800	
Administrations spéciales de la guerre		2,013,058
„ „ des douanes		3,387,000
„ „ des postes		7,115,661
„ „ du télégraphe (atelier 108,100) .		519,100

		francs
Administrations spéciales des poudres et capsules (28,954)	.	1,052,954
„ „ de la monnaie	. . . .	3,004,500
„ „ de l'école polytechnique	. . . .	215,700
Imprévu	. . . .	5,315
Total	. . . . . .	18,151,778

Ce qui constitue un excédant de recettes de 640,000 fr.

Avant 1848, les dépenses communes étaient imputées sur un fonds formé au moyen de cotisations cantonales. Maintenant le gouvernement fédéral de la Suisse, comme celui des États-Unis, dispose directement de plusieurs sources de revenu, sources qui répondent d'ailleurs à des services publics qui ont besoin d'être centralisés, comme les postes et les douanes. Nous avons vu plus haut le produit brut de ces deux services, mais nous devons ajouter qu'une notable partie en est versée par l'autorité centrale dans les caisses des cantons où elle figure en recette. Il s'agit de 2,470,314 fr. provenant des douanes et de 1,486,561 fr. du produit des postes, sommes qui peuvent être considérées comme *portées pour ordre* au budget fédéral.

6. Observations générales sur les états de dépenses.

En indiquant dans la section qui précède les grandes divisions de chaque budget, nous avons dû attribuer à chaque ministère le crédit mis à sa disposition par la loi de finances. Mais on se tromperait si l'on croyait pouvoir comparer entre eux les départements ministériels de même dénomination appartenant aux divers États. Ces départements ne sont pas composés partout des mêmes services. Les ministères de la guerre, de la marine, des affaires étrangères sont en général assez semblables[1]), mais le ministère de l'intérieur pourrait

---

[1]) Encore peut-on noter des différences sensibles, p. ex.: le ministère de la maison du souverain est quelquefois réuni à celui des relations extérieures, le ministère de la marine est quelquefois, mais pas toujours distinct de celui des colonies etc.

être qualifié d'*expression . . . . . administrative* dont on ne doit pas faire usage sans l'avoir préalablement définie. Ainsi, ce ministère comprend en France le télégraphe et les prisons, dans les Pays-Bas l'instruction (bien qu'il y ait deux ministères des cultes) et les travaux publics, en Espagne les postes. On pourrait beaucoup multiplier ces exemples; mais il n'y aurait aucune utilité à relever des différences qui ont tantôt une base rationnelle, tantôt une origine historique et qui d'autres fois ne sont que des concessions temporaires faites à des hommes ou à des circonstances spéciales. On se rappelle par ex. pourquoi en France l'administration des cultes a été séparée du ministère de la justice pour être réunie à celui de l'instruction publique.

Pourtant, la comparaison des dépenses des divers services publics, ou plutôt, de ce qu'il en coûte à chaque pays pour satisfaire à chacun des besoins de l'État, n'aurait pas été dénuée d'intérêt. Mais un tel travail, s'il pouvait être convenablement exécuté par un particulier exigerait des développements qui dépasseraient notre cadre.

Ces développements seraient indispensables pour rendre comparables les rapports ou moyennes qu'on baserait sur les chiffres du budget. Relativement à ces moyennes nous avons déjà fait nos réserves en parlant de l'armée, mais nous devons insister davantage lorsqu'il s'agit de l'administration civile. Les frais réels d'un service public civil peuvent rarement être établis exclusivement au moyen du budget général. Il faut toujours consulter en même temps ceux des provinces et des communes. Et ce complément d'information lui-même ne suffit pas toujours, car bien souvent un service public occasionne plus de frais dans un pays que dans l'autre, parce que ses attributions sont plus variées, ses devoirs plus nombreux. Par exemple, si le service sanitaire coûte 1000 f. dans une

contrée et 2000 f. dans l'autre, cela provient peut être de ce que dans la première le médecin cantonal s'est chargé seulement de vérifier si l'individu porté comme décédé est réellement mort, tandis que dans la dernière il serait en même obligé de donner gratuitement ses soins aux pauvres. Il est naturel que dans ce cas on lui accorde un traitement supérieur. Peut-on dire alors que le même terme désigne une chose identique dans les deux contrées? Il arrive bien souvent que l'administration paraît moins chère dans un pays, seulement parce qu'elle y rend moins de services.

On a souvent exprimé le voeu, que l'administration modérât son ardeur serviable, ou comme on dit aussi, qu'elle intervînt moins souvent, qu'elle se mêlât de moins de choses. Dans certains pays, il existe en effet une abondance, un luxe de prescriptions qui deviennent gênantes ou nuisibles par leur nombre. Dans d'autres, on est seulement en désaccord sur le point de savoir lesquelles des prescriptions existantes et reconnues utiles doivent émaner du gouvernement central, et lesquelles des autorités locales. Enfin bien que tout le monde convienne, par exemple, qu'il faut balayer les rues et les éclairer, qu'il faut réparer ou entretenir les routes et chemins, il ne s'ensuit nullement que ces opérations soient exécutées partout, ou qu'elles le soient partout également bien. Par conséquent, il ne suffit pas de comparer seulement le chiffre des dépenses.

Une autre raison pour la quelle cette comparaison n'est pas concluante, c'est la portée si différente que le terme d'*économie* doit avoir d'un pays à l'autre.

L'économie est une vertu dans la gestion d'un État comme dans celle d'une fortune privée. Mais rien n'est plus élastique que le sens de ce mot. Il y a économie et économie. Pour celui qui gagne deux francs par jour, *épargne* est synonyme

de *privation*. Celui, au contraire qui chiffre ses revenus annuels par milliers de francs peut épargner tout en se permettant des dépenses de luxe.

L'économie dans les dépenses d'un État riche ne peut signifier qu'une chose, c'est qu'on ne dilapide pas l'argent; c'est qu'on ne paie pas un objet plus qu'il ne vaut. Mais il ne serait pas raisonnable d'interdire à un tel pays de se circonscrire à l'égal d'une contrée pauvre.

Il est bien des dépenses de luxe dont les nations sont fières, et en faveur desquelles elles retranchent, comme le particulier, sur le nécessaire!

Mais quelles sont les dépenses utiles ou nécessaires et quelles sont les dépenses de luxe?

C'est là un problème que le lecteur voudra bien se charger de résoudre lui-même.

CHAPITRE VI.

FORCES PRODUCTIVES.

En donnant à l'État le conseil de ménager ses ressources certains publicistes ont appuyé ce sage précepte par des considérations tirées de la vie privée. Le particulier raisonnable, disaient-ils, fait concorder ses dépenses avec ses recettes; il évalue donc le montant de ses revenus avant de dresser son budget de dépense. C'est à tort que pour l'État on procède dans l'ordre opposé.

Ces publicistes confondent deux choses très-différentes. Le particulier ne saurait augmenter ses revenus à volonté, tandis que ses dépenses sont plus ou moins élastiques. L'État, de son côté, ne satisfait pas à ses besoins au moyen du produit de ses propriétés ou de son travail, mais à l'aide des contributions des citoyens; avant de demander à chacun sa quote-part des frais communs, il faut en établir le montant. La pratique parlementaire est donc parfaitement rationnelle.

Mais de ce que le chiffre des dépenses doit déterminer celui des recettes, il ne s'ensuit pas qu'on puisse augmenter ces dernières indéfiniment. Elles ont leurs limites dans les forces productives des citoyens. Plus ces forces sont énergiques, nombreuses, variées, plus les ressources du Trésor sont abondantes. Dans tel grand et riche pays on a même

qualifié ces ressources d'*inépuisables*, imprudemment, mais sans choquer la vraisemblance.

Pour nous exprimer d'une manière moins abstraite, nous dirons que les caisses de l'État sont d'autant mieux remplies que l'agriculture, l'industrie, le commerce sont plus florissants. Ce sont là en définitive les vraies bases matérielles de la puissance. Personne ne l'ignore d'ailleurs, et les gouvernements s'appliquent, avec une noble émulation, et avec plus ou moins de tact et de bonheur à encourager le travail, la production. Sans méconnaître la grande influence que les lois et les institutions peuvent avoir sur les progrès de l'agriculture et de l'industrie, nous en attribuerons une plus grande encore aux circonstances naturelles; mais au-dessus des institutions et des circonstances il faut peut-être placer l'esprit d'entreprise et la persévérance des habitants. Avec ces qualités on fait des miracles.

Toutefois, nous ignorons encore la cause de bien des faits qui se passent sous nos yeux. Souvent les effets seuls peuvent être constatés, et combien de fois ne néglige-t-on pas de recourir même à ce moyen incomplet d'information. Il n'est donc pas facile de dresser, pour chaque pays un tableau de ses forces productives. Dans un pareil travail, les lacunes sont nombreuses; il est cependant possible de réunir beaucoup de données instructives. Nous allons mettre sous les yeux du lecteur les éléments les plus indispensables d'un jugement dans cette difficile matière.

1. Agriculture.

„Tant vaut l'homme, tant vaut la terre", dit le proverbe, et non sans raison. Pourtant, presque aucune industrie ne dépend autant des circonstances naturelles que l'agriculture. Si la production des divers pays est si différente, cela provient

en grande partie du climat, en partie aussi de l'étendue relative du terrain consacré à la culture. Ainsi, en Russie 17 p. 100 du sol sont soumis à la charrue, en Suède 7%, en Norwége seulement 0.55%, un demi pour cent, tandis qu'en Belgique, en Danemark, dans plusieurs États allemands la moitié du territoire se compose de champs cultivés. Cette même différence existe aussi dans les rapports entre les terres arables et les prés, vignes et forêts (v. le tableau XVII).

Après l'étendue, c'est la fécondité du sol qu'il importe de considérer. Mais ici l'art, ou le savoir et le travail, peuvent suppléer dans une certaine mesure aux avantages naturels. Fumez et labourez et vous récolterez. Cet axiome s'applique surtout aux produits qui fournissent à l'homme la majeure partie de ses aliments, au blé, aux légumes et à la plupart des fourrages. Pour récolter de la viande, il faut semer des fourrages. Quoiqu'on ait dit, nous sommes restés convaincus que chaque pays doit tendre à produire lui-même les principaux aliments de ses habitants, le pain et la viande. On donne une satisfaction suffisante aux principes de l'économie politique en s'abstenant de toute intervention administrative directe. Quant aux avantages politiques d'une production assez abondante de blé, de pommes de terre, de bestiaux, de chevaux pour ne pas être affecté des prohibitions de sortie qu'un voisin pourrait décreter, il serait superflu de les faire ressortir.

La production moyenne de froment et d'épeautre dans les divers États de l'Europe s'élève en sommes rondes aux chiffres suivants:

	hectolitres		hectolitres
France [1] . .	90,000,000	Prusse . . .	8,000,000
Grande-Bretagne	38,000,000	Bavière . . .	7,000,000
Belgique . .	4,000,000	Saxe	2,000,000

[1]) Nous avons donné la production annuelle depuis 1815 dans notre *Statistique de la France* etc. (Paris, Amyot.)

	hectolitres		hectolitres
Autriche . . .	25,000,000	Portugal . . .	3,000,000
Wurtemberg . .	7,500,000	Italie	35,000,000
Pays-Bas . . .	1,200,000	Grèce	1,000,000
Russie . . .	80,000,000	Suède	500,000
Espagne . . .	18,000,000	Danemark . .	900,000

Si l'on ajoute à ces chiffres la production du seigle et du maïs et même un peu d'orge et d'avoine, on obtient la quantité totale des grains employés à la panification. En évaluant ces grains en quintaux métriques de farine, les divers États tireraient de leur sol les quantités de farine suivantes : [1])

	qu. m.		qu. m.
France . . .	72,500,000	Pays-Bas . .	2,700,000
Grande-Bretagne	20,000,000	Russie . . .	115,000,000
Belgique . . .	5,000,000	Espagne . . .	11,500,000
Prusse . . .	27,000,000	Portugal . . .	4,500,000
Bavière . . .	7,750,000	Italie	20,000,000
Saxe	3,500,000	Grèce . . .	600,000
Autriche . . .	40,300,000	Suède . . .	3,500,000
Wurtemberg . .	4,000,000	Danemark . .	2,500,000

L'hectolitre de froment, de méteil, de seigle et de maïs a été évalué en moyenne à 50 kil de farine.

Parmi les États que nous venons d'enumérer, la Grande-Bretagne, la Belgique, la Saxe, les Pays-Bas, le Portugal, la Grèce ont, besoin tous les ans, d'un supplément du dehors. La Suisse, que nous avons dû omettre sur notre tableau faute de chiffres précis, se trouve dans le même cas. La France, l'Espagne, la Suède et le Danemark ont alternativement un excédant d'importation ou d'exportation. La Russie, la Prusse, la Bavière, le Wurtemberg, l'Autriche et les principautés danubiennes sont les seules contrées de l'Europe où la production du blé dépasse constamment la consommation.

[1]) Nous recevons à l'instant un excellent article de M. Engel, directeur de la statistique de Prusse, inséré dans la revue spéciale qu'il publie, sur la production et le prix des céréalcs en Prusse etc.

Il vient aussi des grains d'Amérique, ainsi que d'Égypte et de Syrie, mais malgré ces suppléments exotiques il est arrivé plus d'une fois que le seul moyen de passer la disette a été.... de réduire la consommation en subissant une privation proportionnelle au déficit.

L'histoire du commerce des grains dans les derniers temps nous fournit un fait à l'appui de la nécessité de produire soi-même son blé, si c'est possible. Ce même fait peut aussi servir à circonscrire dans des limites plus modestes une vérité dont on exagère la portée..... dans d'excellentes intentions. Ainsi on dit vulgairement qu'un pays *dépend* de l'autre pour une marchandise, s'il la lui achette. Quelques économistes pensent que le vendeur est plutôt dans la dépendance que l'acheteur; mais nous admettons, avec la plupart des auteurs, que la dépendance est mutuelle. De cette proposition économique on déduit ensuite le precepte politique de multiplier les relations commerciales entre les pays pour rendre les guerres *plus rares*. Jusqu'ici tout le monde est d'accord. Mais certains esprits généreux vont plus loin et s'imaginent que le commerce parviendra à établir la paix perpétuelle. A ceux-là nous rappellerons qu'à une époque où la France et la Grande-Bretagne avaient besoin du blé russe pour combler le déficit de leur récolte, cette considération ne les pas a empêchées de déclarer la guerre à la Russie, lorsque l'intérêt du droit international l'a paru exiger. On bloquait Odessa, le grênier d'abondance de Marseille et de Londres, au moment où le prix du blé avait atteint à peu près le double du taux ordinaire.

Mais si nous combattons l'exagération du principe, nous sommes loin de méconnaître ce qu'il renferme de vrai: c'est qu'on y regarde à deux fois avant de faire la guerre au pays d'où l'on tire — et peut-être où l'on envoie — un produit

important. On sait combien de fois le coton a adouci les frottements entre l'Angleterre et les États-Unis.

Mais il n'est pas donné à toutes les productions, à toutes les industries d'exercer une grande influence politique. Toutefois, si l'élève du bétail — dont nous devons parler maintenant — ne figure pas souvent dans les actes diplomatiques, il n'en est pas moins d'une importance majeure dans l'économie d'un pays. Ce point n'a pas besoin d'être démontré. Nous ne pouvions donc pas nous dispenser de donner, d'après les renseignements les plus récents, la statistique du bétail dans les divers pays. (V. tableau XVIII.)

Ne pouvant pas additionner un boeuf ou un cheval avec un mouton, on réduit habituellement l'ensemble des animaux domestiques en têtes de gros bétail, en évaluant par ex. un cheval, mulet, boeuf ou vache, 10 moutons ou 4 porcs à l'égal d'une tête de gros bétail; par ce procédé et en se basant sur le tableau XVIII on obtient le résultat qui suit.

Têtes de gros bétail.

	Nombre absolu.	Nombre proportionnel	
		sur 1000 habitants.	par kilomètre carré.
France	20,591,000	556	38
Grande-Bretagne	31,180,000	1074	99
Autriche	18,600,000	531	29
Prusse	11,325,000	638	40
Russie	43,675,000	683	8
Allemagne	10,230,000	573	44
Italie	5,221,000	240	23
Belgique	1,697,000	364	58
Danemark	1,365,000	553	24
Pays-Bas	1,703,000	487	52
Portugal	1,444,000	369	13
Espagne	4,467,000	281	9
Suède	2,558,600	733	5
Norwége	1,201,900		
Suisse	1,075,000	448	26
Bavière	698,000	151	9

	Nombre absolu.	Nombre proportionnel	
		sur 1000 habitants.	par kilomètre carré.
Hanovre	1,256,000	687	33
Saxe	236,000	115	14
Wurtemberg	993,000	595	51
Bade	808,000	605	53

Un coup d'oeil sur ce tableau suffit pour faire connaître les pays qui ont le plus ou le moins de bestiaux. Les données de ce tableau ne sont cependant qu'approximatives, parce qu'on a été obligé de les baser sur une abstraction: une tête de gros bétail. Néanmoins comme on a procédé d'après le même principe pour tous les pays, on peut tirer quelques inductions des chiffres que nous avons rapprochés.

Après les céréales et les bestiaux c'est le vin qui paraît être le produit principal du sol. Dans les pays où la vigne réussit, son produit est étudié avec ardeur et à des points de vue très-différents, mais surtout comme branche de l'agriculture, comme matière imposable, comme boisson, comme marchandise d'exportation. A ce dernier titre, le vin joue même un rôle en politique et prend une place privilégiée dans les traités de commerce.

Même dans les pays où il ne croît pas, le vin est considéré comme une matière éminemment imposable, et il y exerce une influence sur la politique commerciale.

Les contrées qui produisent le plus de vin sont: La France, 40 millions d'hectolitres; l'Autriche 24 millions; l'Espagne 20 millions; le Portugal 7 millions; l'Italie 4 à 5 millions; la Suisse 900,000 hect.; et en Allemagne la Bavière 1,128,000, le Wurtemberg 530,000 h., Bade 406,000 h., la Prusse 330,000 h. Comme objet d'exportation le vin n'est important qu'en France, en Espagne, en Portugal et en Autriche.

Outre les trois principaux produits agricoles dont nous venons de parler, les grains, les bestiaux et le vin, l'agriculture fournit encore un grand nombre de marchandises au commerce international, mais comme il sera question d'elles dans la section que nous consacrerons plus loin au commerce, nous nous abstenons d'en parler ici, pour éviter des répétitions.

2. Industrie.

L'industrie diffère en bien des points de l'agriculture; mais nous n'en ferons ressortir qu'un seul: le succès de la culture du sol dépend en grande partie de la nature du terrain et du climat; le travail ne peut que venir en aide à ces puissants agents et en diriger ou accroître les effets. L'industrie, au contraire, du moins pour la plupart de ses branches, peut être naturalisée partout. Les circonstances extérieures, sans doute, ne sont pas indifférentes, mais leur importance est secondaire. Le coton peut être filé ou tissé dans tous les pays, et si les machines ou les combustibles sont à plus bas prix dans l'un, dans l'autre un salaire peu élevé rétablit l'équilibre.

Dans ces conditions, on comprend que les gouvernements se soient efforcés d'implanter chez eux les industries considérées comme les plus lucratives pour les citoyens, les plus avantageuses au Trésor public. On comprend aussi, sans l'approuver toujours, qu'ils aient cherché à écarter la concurrence étrangère du marché national. On sait que dans leur ardeur pour le bien public, excité au surplus par les exigences insatiables des intérêts privés, certains gouvernements ont porté bien loin l'abus des restrictions et des réglementations. Mais maintenant de plus saines doctrines règnent dans les conseils des princes, on abandonne de plus en plus les moyens artificiels d'encourager l'industrie et on

ouvre plus largement l'arène à l'initiative individuelle, à la liberté. On reconnaît généralement qu'outre le maintien de la tranquillité publique, le plus grand service que les gouvernements puissent rendre à l'industrie, consiste à faciliter l'importation des matières premières et à contribuer, par des traités de commerce, à l'ouverture de nouveaux marchés ou à l'extension des anciens. Tout le reste, ou *presque* tout le reste, est du domaine des efforts individuels.

Aux époques de barbarie, le désir de se procurer les produits de pays étrangers, ou de leur vendre la surabondance de ceux qu'on crée, a fait naître plus d'une guerre; à notre époque avec raison si fière de sa civilisation, on espère que l'industrie rendra la paix plus durable. Par conséquent, on peut dire que si le travail manufacturier, en répandant l'aisance, accroît les moyens de faire la guerre, il inspire en même temps une vive répugnance à l'entreprendre, par la crainte de détruire ce bien-être.

L'influence que les diverses branches de l'industrie peuvent exercer sur les décisions des gouvernements est naturellement en rapport avec leur étendue dans chaque pays. Certaines circonstances peuvent conférer momentanément une importance exceptionnelle à des industries secondaires; mais si l'on veut se borner à étudier celles qui, dans la plupart des contrées mettent en oeuvre les capitaux les plus considérables, on envisagera particulièrement les suivantes.

Mines. Parmi tous les produits que l'homme va chercher au *tréfonds* de la terre, le fer et la houille sont les plus utiles. Nous reviendrous au fer, en parlant des usines, la houille mériterait qu'il lui fût consacré un chapitre plus étendu que ne le comporte notre cadre. On a souvent désigné notre époque comme l'âge de fer, il serait peut-être plus juste de l'appeler l'âge ou l'époque de la houille. S'il

est vrai, comme le craignent les hommes de l'art, que les couches carbonifères seront un jour épuisées, et si le combustible minéral n'a pas été remplacé, nos arrière-neveux parleront du *temps où il y avait du charbon de terre* comme d'un âge très-heureux; ils le considéreront, au contraire, comme une époque de barbarie, si l'on trouve un agent plus subtil pour mettre les machines en mouvement et les métaux en fusion.

Jusqu'à nouvel ordre, les „diamants noirs" sont indispensables, et un pays doit être tenu à plus d'un égard pour d'autant plus riche, qu'il en renferme des couches plus étendues et plus profondes. En arrondissant les sommes, la production actuelle des divers pays de l'Europe s'établit ainsi qu'il suit:

Grande-Bretagne	660,000,000	quint. métr.
Prusse	130,000,000	
Belgique	90,000,000	
France [1]	70,000,000	
Autriche	31,000,000	
Saxe	15,000,000	
Bavière	3,100,000	
Hanovre	1,500,000	
Autres États allemands . .	4,500,000	
Russie	1,200,000	
Espagne et Portugal . .	2,600,000	
Italie	900,000	
Autres pays	400,000	
Total .	1,010,200,000	

La Grande-Bretagne, la Prusse et la Belgique ont été chargées par la nature de fournir le combustible aux pays moins favorisés. La France ne produit qu'environ la moitié de sa consommation, qui est de 120 à 130 millions. La Grande-Bretagne emploie dans ses usines et fabriques les $^9/_{10}$ de sa production; les besoins de la Prusse sont relativement bien moins considérables, et la Belgique peut exporter environ

[1]) 1856: 77 millions. — 1857: 79 millions. — 1858: 66 millions.

un tiers des houilles qu'elle extrait tous les ans de ses mines.

Fers. Après la houille, le fer est le seul minéral dont nous puissions nous occuper ici.

Le fer entre dans le commerce sous la forme de trois combinaisons chimiques qui sont la fonte, le fer (en barres etc.), l'acier. Presque tout le fer et l'acier a passé par l'état de fonte [1], mais dans le tableau ci-après on n'a donné que les quantités de fonte utilisées directement sous cette forme.

Production du fer en Europe (tonnes de 1000 k.).

	fonte.	fer.	acier.
	tonnes	tonnes	tonnes
France	220,053	520,099	22,969
Grande-Bretagne	447,919	904,000	16,640
Autriche	240,000	275,500	30,000
Prusse	379,963	338,100	12,446
Russie	209,000	130,000	1,280
Bavière	47,350	48,000	90
Belgique	294,270	144,551	—
Italie	71,000	27,700	—
Espagne	—	25,000	—
Suède	15,000	128,440	—
Norwége	12,500	15,000	—
Suisse	—	15,000	—

Plusieurs États allemands produisent encore des quantités notables de fer, notamment les suivants: Nassau 13,250 tonnes, Grand-duché de Hesse 7250, Bade 6250, Wurtemberg 6000, Saxe royale 5500, Hanovre 5250, autres États ensemble 17,000 tonnes.

On a calculé qu'il se fabriquait actuellement en Europe sept fois autant de fer qu'au commencement du siècle. Ce métal remplace maintenant dans bien des cas, tantôt le bois, tantôt la pierre, tantôt d'autres matériaux, et la variété de

[1] On sait que la méthode dite catalane transforme le minéral directement en fer.

ses emplois continue de se multiplier. L'importance du fer est si grande que les partisans modérés du libre échange admettent, *par des raisons politiques*, un droit protecteur sur ce métal.

Quant à savoir quel pays a abondance de fer et lequel a besoin d'un supplément de l'étranger, nous aurons l'occasion de les faire connaître en parlant du commerce.

Tissus. Ne pouvant pas entrer ici dans beaucoup de développements, nous sommes obligés de réunir dans ce paragraphe tous les tissus, malgré les différences qui distinguent entre eux le coton et le lin, la soie et la laine.

Les étoffes de soie sont fabriquées principalement en France, en Angleterre, en Suisse et en Allemagne, mais la soie brute vient en partie de pays situés hors d'Europe, en partie des contrées qui avoisinent la Méditerranée, notamment d'Espagne, de Grèce, de Turquie, d'Italie et d'Autriche. La production, assez considérable d'ailleurs, de la France, ne suffit pas pour occuper ses métiers pendant toute l'année.

D'après les évaluations les plus accréditées, les différentes contrées de l'Europe produisent les quantités suivantes de soie grége:

	kilogrammes		kilogrammes
France (année moyenne)	3,000,000	Italie. Sicile	550,000
Autriche	2,330,000	— États romains . .	1,550,000
Prusse	3,000	Suisse (Tessin)	100,000
Autres États allemands .	2,000	Espagne	1,200,000
Italie. Piémont	950,000	Portugal	80,000
— Lombardie . . .	2,500,000	Grèce	428,000
— Modène et Parme	500,000	Turquie (d'Europe) . . .	145,000
— Toscane	725,000	— (d'Asie)	400,000
— Naples	1,250,000	Russie	480,000

Le ver à soie a besoin de soleil, mais le tissage peut s'opérer sous tous les climats; c'est ce qui explique l'extension que la Grande-Bretagne a pu donner à sa manufacture de soie.

La production de la laine dépend moins du climat, le mouton est un animal si peu exigeant. Autrefois l'Europe devait produire elle-même la laine qu'elle employait, mais actuellement l'Amérique du Sud envoie annuellement 50,000 quintaux, l'Inde 80,000, le Cap 80,000, l'Australie 230 à 240,000 quintaux de laine. D'après les calculs qui présentent en leur faveur le plus de probabilité, la production atteint en France 60 millions de kilogrammes, en Grande-Bretagne 58 millions, en Autriche 35,200,000, en Prusse 19,300,000, en Russie 19 millions, en Pologne 1,500,000, en Belgique 1,350,000, en Espagne 7 à 8 millions de kil. Les États-Unis ne doivent pas être oubliés ici, parce qu'ils nous envoient une partie des 27 millions de kil. de laine qu'ils produisent.

Relativement à la filature de la laine et à la fabrication des draps et autres étoffes, nous pouvons donner les renseignements suivants:

La Grande-Bretagne a environ 1,400,000 broches à laine peignée et 1,800,000 à laine cardée. On consomme 94 millions de kil. de laine et plus de 80,000 [1]) ouvriers sont occupés dans cette industrie.

La France possède plus de 900,000 broches pour la laine peignée et 15 à 1,600,000 pour la laine cardée. 371,000 ouvriers sont occupés dans les manufactures de laine: 51,000 au lavage et à la filature, 300,000 au tissage et 20,000 aux teintures et apprêts. On emploie annuellement 90 à 95 millions de kilogr. de laine brute et on évalue la valeur des tissus à 480 millions de francs par an.

En Belgique on compte 23,000 ouvriers dans les manufactures de laine, en Prusse 55,000, en Russie 495,000 (?), en Pologne 9666. La valeur des tissus delaine peignée fabriqués dans

---

[1]) Les tisseurs ne paraissent être compris dans ce nombre.

le Zollverein a été etablie au chiffre de 403,750,000 f. par la commission française de l'exposition universelle de 1851. La valeur des draps et autres tissus foulés dépasse de beaucoup cette somme, de sorte que l'ensemble de l'industrie lainière du Zollverein peut être estimé à un milliard. Il résulterait que l'Allemagne serait à la tête de cette industrie, du moins en ce qui concerne la quantité de la production.

Le coton brut vient presque entièrement des pays transatlantiques; le midi de l'Europe en produit à peine 60,000 quintaux métriques. L'ensemble des récoltes de ce textile a été évalué dans ces derniers temps aux chiffres suivants.

En millions de kilogrammes:

États-Unis	550	Égypte	30
Chine	900	Perse	30
Indes orientales [1]) . . .	435	Brésil	33
Afrique (sans l'Égypte) .	31	Espagne, Italie	6

Pour se faire une idée de la grandeur de ces quantités il faut considérer qu'on aurait besoin de 4030 grands navires (de 500 tonneaux) pour les transporter. Si on voulait les charger sur un chemin de fer, il faudrait, si l'on compte 10 tonnes par waggon (et c'est un poids exceptionnel), 201,500 waggons, lesquels, attachés l'un à l'autre, occuperaient une ligne d'une longueur de plus de 1200 kilomètres, c'est-à-dire plus étendue que la distance entre Paris et Berlin!

L'importance de cette matière, et l'influence qu'elle peut avoir sur la politique devient encore plus sensible, si l'on calcule le nombre considérable d'individus qui vivent du travail du coton, ainsi que les immenses capitaux que cette industrie met en mouvement. Dans plusieurs pays on compte les premiers par centaines de milles et les derniers par centaines de millions.

---

[1]) D'après Ellison la consommation intérieure des Indes serait de 900 millions de kilogrammes.

La comparaison de l'importance relative de l'industrie cotonnière dans les divers États est rendue facile par le tableau ci-après, emprunté au *Handbook of the cotton trade* d'Ellison et qui donne la consommation mensuelle de coton dans les principaux pays.

Consommation mensuelle de coton (en balles).

	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	1856.	1857.
France . . .	7,077	7,173	10,575	9,018	8,500	9,211	10,115	8,596
Belgique . .	1,134	1,115	1,634	1,538	1,346	1,211	1,538	1,096
Pays-Bas . .	1,038	1,038	1,365	1,173	1,653	1,711	1,903	1,883
Allemagne avec la Prusse .	1,653	2,115	2,442	2,769	3,981	4,057	4,750	4,142
Autriche . .	2,288	2,211	2,590	1,981	1,788	1,653	1,865	1,442
Italie . . .	558	596	942	980	807	1,096	2,115	1,730
Espagne . .	1,481	1,768	1,826	1,634	1,788	2,192	2,346	1,730
Russie, Suède .	2,923	2,923	4,057	4,000	2,577	2,404	4,423	3,846
Total du continent . .	18,152	18,939	25,431	23,093	22,440	23,535	29,055	24,465
Grande-Bretagne	29,125	31,988	35,790	36,613	37,829	40,403	41,987	39,065
Total général .	47,277	50,927	61,221	59,706	60,269	63,938	71,042	63,530

On peut évaluer approximativement le nombre des broches en mouvement en 1860 aux nombres suivants:

France	5,500,000	Italie	800,000
Grande-Bretagne .	32,000,000	Suède et Danemark .	850,000
Autriche	1,600,000	Espagne et Portugal	1,000,000
Zollverein	2,500,000	Suisse	1,500,000
Russie	1,700,000		

L'extension qu'a prise dans ce siècle l'emploi du coton a sans doute nui quelque peu à la culture du lin et du chanvre; dans tous les cas, le travail domestique de ces textiles a diminué tandis que la filature et le tissage mécaniques en ont augmenté. En France on ne comptait en 1840 que 57,000 broches à lin, en 1844 120,000, en 1850 210,282; actuellement leur nombre dépasse 500,000 et l'accroissement n'est pas encore arrivé à son maximum. La Grande-Bretagne possédait en 1850 965,031 broches et 1141 métiers

mécaniques; en 1856 1,288,043 broches et 7689 métiers mécaniques. Dans les autres pays le progrès est également avéré, bien qu'on ne puisse pas donner de chiffres certains.

Outre les industries dont nous venons de donner un court aperçu statistique, il en est d'autres d'une importance incontestable, mais on manque de données pour établir des rapprochements comparatifs. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de donner quelques indications sur ce point dans la section qui suit.

3. Commerce.

L'étendue du commerce d'un pays est dans le rapport le plus intime avec celle de ses productions. Une ville comme Hambourg, Londres, New-York peut se borner au simple rôle d'intermédiaire, de commissionnaire, et faire d'immenses affaires; mais un grand territoire est trop vaste pour n'être qu'un entrepôt: il faut qu'il constitue d'une part un champ ou un atelier et de l'autre un marché. C'est en effet pour sa propre consommation qu'on importera la plus grande partie des marchandises qui y entreront, et c'est par ses productions agricoles et manufacturières qu'on les paiera.

Il en résulte, que tout ce qui contribuera à l'accroissement de la production et de la consommation, sera utile au commerce et à la navigation. Autrefois on croyait pouvoir faire progresser la production au moyen de règlements et de restrictions, actuellement on reconnaît que la liberté vaut encore mieux que ces prescriptions souvent malentendues. La liberté, sans doute, n'empêche pas de faire dès fautes, mais n'empêche pas non plus de les corriger dès qu'on les a constatées, tandis que les dispositions restrictives pouvaient devenir un obstacle à toute amélioration.

Il est inutile de dire que nous ne parlons ici que de la liberté industrielle et commerciale; il n'entre pas dans notre

cadre d'aborder la question de l'influence de la liberté politique.

La cause de la liberté industrielle est maintenant gagnée, du moins en principe, dans toute l'Europe. L'Allemagne qui a été longtemps en retard dans cette voie, vient de voir tomber la plupart des barrières dans lesquelles les corporations professionnelles étaient parquées depuis le moyen âge. Ce qui en reste ne tardera pas à disparaître à son tour.

La suppression des prohibitions dans la législation douanière de la France justifie l'espoir que la liberté commerciale elle-même s'implantera un jour en Europe. Toutefois, le libre échange n'est pas la négation de toute espèce de droit de douanes, mais seulement des droits protecteurs. Les taxes dites fiscales sont simplement des impôts, dont les convenances peuvent être discutées dans certains cas, mais dont la conservation ou la suppression serait décretée par d'autres motifs que ceux fournis par les doctrines opposées du free-trade ou de la protection.

Les droits fiscaux se distinguent des droits protecteurs principalement en ce que les premiers s'appliquent à des marchandises qui n'ont pas de similaires dans le pays. Nous disons *principalement,* car les taxes sur le vin, l'eau-de-vie et le sucre ne sont généralement que des droits fiscaux, lors même que le pays possède des vignes, des distilleries et des champs de betteraves.

Nous avons établi une carte (11) destinée à faire distinguer d'un coup d'oeil les pays où le tarif douanier est libéral de ceux où il l'est moins. Comme base et en même temps comme contrôle de cette carte nous avons dressé le tableau XX où l'on trouve 1° la moyenne générale de la taxe, obtenue en divisant la valeur totale des marchandises importées par le produit des droits d'entrée, et 2° le taux moyen des droits

protecteurs. Pour établir ce dernier rapport, nous avons procédé de la manière suivante: nous avons défalqué de la valeur totale des marchandises importées, la valeur des (principaux) produits imposés uniquement dans l'intérêt du Trésor, savoir: le vin, l'eau-de-vie, le tabac, le café, le sucre, le chocolat. La somme qui est restée après cette soustraction représente la valeur des marchandises *protégées*. Nous avons ensuite recherché le montant des droits d'entrée payés par les six marchandises énumérées ci-dessus et nous l'avons ôté du total des droits d'entrée; le reste peut être considéré comme l'équivalent des droits protecteurs. Une simple division en a ensuite fait connaître le taux moyen.

Nous avons naturellement consacré une carte spéciale au commerce (carte 10). Le tableau XIX indique la situation la plus récente du mouvement commercial en Europe. Nous avons pu nous borner à reproduire seulement la dernière année, parce que le progrès est à peu près constant dans tous les pays. Nous devons faire remarquer ici que, le Zollverein ne publiant que les *quantités* des marchandises importées ou exportées, nous avons adopté, pour la *valeur*, les évaluations de M. Otto Hübner; pour les valeurs de la Suisse, dont le tableau des douanes ne renferme également que les quantités, nous avons reproduit les calculs de M. Chemin Dupontés, dont la compétence en ces matières est connue. Enfin, lorsque nous avons eu à évaluer le montant du commerce de la Prusse, nous avons pris la moitié du chiffre attribué au Zollverein [1]).

---

[1]) Nous avions d'abord l'intention de rapprocher quelques articles caractéristiques de chaque tarif; mais la mobilité qui règne actuellement dans cette partie de la législation commerciale nous y a fait renoncer.

Ajoutons que les dernières mesures douanières de la France et de l'Angleterre ont rendu les tarifs de ces pays un peu plus libéraux encore que ne l'indique notre tableau, mais la différence n'est pas bien grande.

Il ne nous reste plus, pour compléter cet exposé, qu'à faire connaître les relations commerciales entre les divers pays et le mouvement des principales marchandisses.

Relations commerciales entre les divers pays.

On a déjà fait souvent la remarque, qu'en comparant entre eux les *tableaux* du *commerce extérieur* des divers pays, l'exportation de l'un différait beaucoup de l'importation correspondante de l'autre. On s'est demandé, par ex., d'où il vient que, d'après le document français, la valeur de l'importation de provenance anglaise est de 278 millions de francs, tandis que le document anglais accuse pour la France une exportation de 16,870,000 l. st. ou près de 422 millions de francs? Nous avons déjà examiné ce point dans un article inséré dans le *Journal des Économistes* (année 1857, t. XV. p. 99) et après l'avoir considéré de nouveau, nous sommes toujours d'avis que les différences que nous avons signalées doivent être ramenées aux causes suivantes:

1º Le prix des diverses marchandises n'est pas le même dans les pays qu'on compare; ils ne sont pas fixés avec un soin égal, *ni d'après les mêmes principes.*

2º A l'exportation, et même à l'importation en franchise, les déclarations se font avec négligence et souvent au hasard, parce que personne n'est intéressé à les contrôler. Quand la statistique parait seule en jeu, on ne se croit pas tenu à une grande exactitude.

3º On indique généralement comme provenance et destination le dernier port où l'on a fait escale, ou le premier où l'on se propose de relâcher. On n'apprend ainsi en réalité ni la véritable origine, ni la vraie destination d'une quantité notable de marchandises.

Tant que la valeur de l'exportation inscrite sur les tableaux d'un pays ne s'accordera pas avec l'importation

correspondante de l'autre, on ne pourra même pas faire des comparaisons complètement rigoureuses entre les entrées et les sorties du même État. Comment expliquer d'une manière satisfaisante d'où il vient qu'un pays a toujours un excédant, soit d'importation, soit d'exportation, tant qu'on n'aura pas des chiffres rigoureux, inattaquables. Il y a là encore plus d'un problème économique qui attend sa solution. A quoi sert-il que les tableaux soient admirablement combinés et qu'ils soient remplis avec grand soin, si les matériaux laissent à désirer!

Nous considérons, comme seules exactes les quantités des marchandises ayant payé un droit à l'importation. Mais comme ces marchandises forment une partie considérable de l'ensemble des affaires, les données des tableaux du commerce sont en somme suffisamment approximatives pour divers emplois statistiques et politiques. La pratique n'exige pas non plus toujours une exactitude aussi sévère que la science. On se décidera peut-être à prendre les moyens nécessaires pour rapprocher encore de la vérité les importants documents en question; en attendant voici des résultats qui, s'ils ne sont pas exacts jusque dans les derniers détails, le sont assez pour nous permettre d'apprécier dans son ensemble le mouvement commercial de chaque pays:

France. Les dix pays dont l'importation en France est la plus considérable sont (commerce spécial de 1859): Grande-Bretagne 278,200,000 f., États-Unis 198,500,000 f., Belgique 160,200,000 f., Turquie 108,300,000 f., Zollverein 106,800,000 f., Indes anglaises 60,600,000 f., États-Sardes 83,300,000 f., Russie 54,600,000 f., Espagne 54,500,000 f., Suisse 52,300,000 f. Nous avons donné ici les valeurs actuelles qu'une commission spéciale fixe tous les ans pour l'exercice écoulé. Les valeurs officielles — basées sur des prix fixés en 1826 et maintenues

sur le tableau pour faciliter les comparaisons — auraient fait classer les pays dans un ordre un peu différent.

Parmi les contrées qui, sur le tableau des douanes, suivent les dix précédentes, nous remarquons au N° 13 les Pays-Bas 40,000,000; N° 27 les villes hanséatiques 17,000,000; N° 30 la Suède 16,800,000; N° 34 l'Autriche 12,200,000; N° 52 Danemark 400,000 f.

A l'exportation, le classement ne diffère pas beaucoup de celui de l'importation. Voici la valeur des marchandises exportées de France aux pays ci-après: Grande-Bretagne 591 millions, États-Unis 303 millions, Alger 147 millions, Belgique 169 millions, Zollverein 148 millions, États-Sardes 125 millions, Suisse 116 millions, Espagne 101 millions, Brésil 62 millions, Turquie 39 millions. Sur les tableaux de l'exportation nous trouvons la Russie au N° 16 en regard de 28 millions, ensuite: N° 21 Pays-Bas 15 millions; N° 28 villes hanséatiques 23,500,000; N° 30 Indes anglaises 9,500,000; N° 32 Autriche 5,500,000; N° 43 Suède 2,500,000; N° 45 Danemark 2,500,000. Tous ces nombres sont ceux de l'année 1859 et dépassent pour presque tous les pays les chiffres des années antérieures.

Nous avons donné au tableau XIX la valeur totale du commerce spécial de la France. La valeur du commerce général, qui comprend comme on sait le mouvement du transit et des entrepôts, a été de 2,354,800 à l'importation et de 3,057,100 à l'exportation. Sur ces nombres, la part du commerce par terre a été de 774 millions à l'entrée et de 752 millions à la sortie, et celle du commerce par mer de 1,580,400,000 à l'importation et de 2,304,900,000 à l'exportation. L'ensemble du mouvement commercial a donc été par terre de 1,526,000,000 et par mer de 3,885,300,000 fr., dont 421 millions représentent la quote-part des colonies. En 1860, la valeur actuelle de l'im-

portation (com. spéc.) a été de 1897 millions et celle de l'exportation de 2277 millions.

Grande-Bretagne. L'importation la plus considérable est inscrite sur les tableaux anglais en regard des pays qui suivent:

	livr. st.		livr. st.
États-Unis	34,294,000	Australie	5,834,000
France	16,870,000	Colonies de l'Amérique d. N.	4,474,000
Indes orientales . . .	15,244,000	Villes hanséatiques . .	5,241,090
Russie	13,548,000	Prusse (Zollverein [1]) . .	4,755,000
Chine	9,014,000	Suède et Norwége . . .	3,529,000
Égypte	8,572,000	Espagne	3,285,000
Pays-Bas	6,962,000	Cuba etc.	3,700,000

On voit que les colonies prennent une part importante dans le commerce anglais, car si les pays étrangers importent pour une valeur de 139,708,000 l. st., les colonies et possessions anglaises envoient de leur côté pour 39,474,000 l. st. de marchandises.

En dehors des pays que nous avons mentionnés dans le tableau qui précède, nous devons citer l'importation: de la Belgique 3,532,000 l. st., du Portugal 1,795,000 l. st., de l'Autriche 968,000 l. st., du Brésil 2,828,000 l. st.

Les pays auxquels la Grande-Bretagne envoie les plus grandes quantités de marchandises sont les suivantes:

	livr. st.		livr. st.
États-Unis	24,417,000	Chine	4,586,000
Indes orientales	20,782,000	Turquie	4,042,000
Australie	12,493,000	Espagne et Cuba . . .	4,027,000
Villes hanséatiques . .	12,242,000	Colonies de l'Amérique d. N.	3,965,000
France	9,561,000	Brésil	3,840,000
Pays-Bas	9,309,000	Belgique	3,703,000
Russie	6,343,000	Égypte	2,341,000

La Prusse ne vient qu'en 15e dans cette série avec un chiffre de 2,236,000 l. st. et ensuite le Hanovre avec 1,461,000, ce qui fait pour l'exportation anglaise destinée au Zollverein un total de 3,697,000 l. st. L'Autriche reçoit pour 1,025,000 l.

[1]) En outre, Hanovre 139,000 livres sterlings.

de marchandises anglaises, la Suède et la Norwége pour 1,424,000, le Danemark pour 936,000 et ses colonies pour 678,000 livres. Les États qui forment actuellement le royaume d'Italie figurent ensemble pour environ 4,200,000 sur les tableaux d'exportation de la Grande-Bretagne.

Les colonies et possessions anglaises constituent pour l'industrie anglaise un marché très-important, puisqu'elles ont reçu pour 47,639,000 l. de marchandises contre 108,053,000 l. destinées à l'étranger.

Autriche. Les tableaux autrichiens n'indiquent que la frontière par laquelle une marchandise est entrée ou sortie. Nous nous bornons donc à donner les indications suivantes:

Provenance et destination.	Valeur en fl.	pr. C.
Importation en 1858.		
Par terre.		
Venant de l'Allemagne méridionale . .	34,138,877	11.07
„ de la Saxe	97,948,898	31.77
„ de la Prusse	29,918,096	9.71
„ de la Russie	8,206,044	2.66
„ de la Turquie	27,483,700	8.92
„ de l'Italie	29,456,178	9.55
„ de la Suisse	6,556,451	2.13
Total . . .	233,708,244	75.81
Par mer.		
Port de Trieste	34,255,154	11.11
„ Venise	34,809,579	11.29
Autres	5,512,948	1.79
Total . . .	74,577,681	24.19
Total de l'importation .	308,285,925	
Exportation en 1858.		
Par terre.		
Allant dans l'Allemagne méridionale .	15,793,569	5.73
„ en Saxe	62,706,417	22.75
„ en Prusse	24,714,956	8.97
„ en Russie	11,082,468	4.02
„ en Turquie	33,981,808	12.33
„ en Italie	38,015,427	13.80
„ en Suisse	37,553,680	13.63
Total . . .	223,848,325	81.23

Provenance et destination.	Valeur en fl.	pr. C.
Par mer.		
Port de Trieste	34,322,295	12.45
„ Venise	11,108,885	4.03
Autres ports	6,320,366	2.29
Total . . .	51,751,546	18.77
Total de l'exportation .	275,599,871	

A en juger d'après les chiffres portés en regard de l'Allemagne méridionale, de la Saxe et de la Prusse, c'est le Zollverein qui a les relations commerciales les plus étendues avec l'Autriche. En 1859 l'Autriche importe pour 255,612,000 fl. et exporte pour 277,828,000; en 1860 l'importation est de 229,231,000 et l'exportation de 306,849,000.

Zollverein. Il est regrettable que les tableaux de l'association douanière allemande ne soient pas assez détaillés pour permettre de contrôler ces données. Ce document n'indique également que les bureaux ou les frontières d'entrée et de sortie et non l'origine et la destination réelles, et se borne à enregistrer les *quantités.* Nous reconnaissons, qu'en bien des cas, les quantités sont seules rigoureusement comparables ; il n'en est pas moins vrai qu'il est souvent désirable de pouvoir saisir d'un coup d'oeil l'ensemble des mouvements du commerce. Comment le Zollverein peut-il savoir, sans établir la valeur au moins approximative des marchandises, si son commerce augmente ou diminue. Serait-ce par le produit des droits de douane? Ce moyen ne serait applicable que si le taux des taxes restait immuable. Même dans ce dernier cas l'indication annuelle des prix aurait son utilité. Enfin le relevé des provenances et des destinations constitue un renseignement si important, que nous sommes vraiment surpris que l'Association se contente de données aussi vagues que le classement des entrées et des sorties par frontières.

Nous croyons que le document allemand est resté incomplet

seulement parce qu'on voulait qu'il fût parfait; le *mieux* a donc encore été l'ennemi du *bien.* Quand on ne peut pas avoir un renseignement rigoureusement exact, il vaut encore mieux avoir une donnée approximative que rien. On ne doit pas oublier que plusieurs sciences et d'innombrables mesures administratives, entreprises commerciales et en général d'actions humaines reposent sur des données approximatives. Demandez à un médecin très-occupé, combien de fois il est *très-certain* de connaître la maladie pour laquelle il prescrit un remède? Quel négociant sait toujours le prix auquel il vendra la marchandise qu'il achette?

Faisons donc *aussi bien que possible*, c'est parfaitement assez.

Russie. Parmi tous les pays avec lesquels la Russie entretient des relations commerciales, l'Angleterre occupe le premier rang; 35% de l'ensemble en revient à elle seule. La Prusse ou le Zollverein suit d'assez loin (12%); ensuite la France (7%); l'Autriche (5½%); la Turquie (5½%); l'Italie (3%). Le commerce avec l'Amérique est peu important.

Italie. On n'a pas encore de renseignement sur le commerce du nouveau royaume.

Belgique. A l'importation de la Belgique figurent principalement les États suivants: France 110,500,000, Pays-Bas 93,500,000, Angleterre 78,000,000, Zollverein 35,000,000, Rio de la Plata 33,500,000, Russie 25,500,000, États-Unis 21,500,000, Cuba et Porto-rico 8,000,000⅓, Suède et Norwége 6,500,000, Brésil 6,000,000 de francs.

On a exporté de Belgique des marchandises pour les destinations et les valeurs suivantes: France 150,000,000 f., Angleterre 76,500,000 f., Pays-Bas 58,500,000 f., Zollverein 48,000,000 f., villes hanséatiques 11,000,000 f., États-Unis

11,000,000 f., Espagne 8,500,000 f., Russie, Antilles espagnoles 6,500,000 f., Turquie 6,250,000 f.

Dans ces chiffres ne sont pas compris les mouvements des métaux précieux. On en importe pour 86,978,520 f., venant principalement de France (78,269,651 f.), mais on en exporte pour 292,829,086 f., particulièrement pour l'Angleterre (218,500,000), le Zollverein (34,000,000), les Pays-Bas (27,500,000), la France (12,500,000).

Danemark. La Grande-Bretagne et Hambourg absorbent les ²/₃ du commerce danois. Viennent ensuite par ordre d'importance la Norwége, la Suède, la Russie, la Prusse et les autres pays voisins. L'importation et l'exportation réunies de la France n'atteignent pas 0.66 % du commerce danois. Du reste, le Danemark n'est pas un État industriel, et son commerce est d'une étendue assez modeste.

Pays-Bas. Ce pays ne se distingue pas non plus par ses manufactures, mais son commerce dépasse celui de maint État plus considérable. Sous ce rapport, la Hollande se trouve favorisée par ses nombreuses et importantes colonies et par la multiplicité de ses voies navigables intérieures, qui forment une ligne d'une longueur bien grande en comparaison de l'exiguïté de son territoire.

Les dix pays avec lesquels son commerce est le plus actif sont les suivants:

	Importation.	Exportation.
	florins	florins.
Zollverein	77,697,010	131,910,925
Grande-Bretagne	100,980,897	66,575,818
Java etc.	82,771,477	28,950,178
Belgique	56,971,445	35,248,793
France	18,275,392	13,341,646
États-Unis	10,327,100	9,815,991
Russie	14,440,708	5,976,955
Hambourg	8,959,736	6,591,173
Hanovre et Oldenbourg . . .	3,667,023	4,834,174
Deux Siciles	4,466,233	3,329,833

Portugal. A l'ensemble des affaires de cette contrée qui s'élève à 18,500,000 milreis, l'Angleterre participe pour plus de 8,500,000. Nous citerons ensuite: le Brésil 4,000,000, la France 1,500,000, les États-Unis 500,000 milreis. De ses colonies le Portugal tire pour 6 à 700,000 milreis de marchandises, et il lui en envoie pour environ 400,000.

Espagne. Dans le royaume où „le soleil ne se couche pas", bien que le territoire espagnol qu'il éclaire soit bien diminué, les colonies contribuent également pour une forte part au commerce de la métropole. Cuba envoie pour 167,000,000 de réaux et reçoit pour 229,000,000 de marchandises; Porto-rico donne 7,000,000 pour 13,000,000, ce qui est une transaction plus avantageuse que celle des Philippines qui n'obtiennent que 3,500,000 en échange des 23,000,000 expédiés pour la métropole.

Parmi les États de l'Europe, la France occupe sur le tableau espagnol le premier rang pour l'achat comme pour la vente. L'Espagne reçoit de l'empire français des marchandises valant 467,500,000 réaux et lui en expédie pour 270,500,000; la Grande-Bretagne lui en demande pour 334,500,000 et lui en fournit pour 196,500,000, sans compter Gibraltar qui importe en Espagne pour 63,000,000 et en exporte pour 19,500,000. La Suède, la Russie, l'Italie et les villes hanséatiques entretiennent également des relations suivies avec l'Espagne.

En Amérique, nous devons surtout mentionner les États-Unis qui importent pour 147,000,000 et exportent pour 52,000,000 de réaux. Vénézuéla, le Brésil et le Pérou ne sont pas non plus à dédaigner. L'Afrique, notamment l'Égypte et le Maroc, fournissent pour 7 à 8,000,000 de réaux et l'Espagne leur envoie pour une valeur de 2 à 300,000 réaux seulement. En revanche l'Algérie importe en Espagne pour 33 à 34,000,000 de réaux et en exporte pour 19,000,000.

Suède et Norwége. En Suède, comme partout dans le nord, c'est l'Angleterre qui est le meilleur client. C'est ainsi qu'en 1858 la Grande-Bretagne a contribué pour 11,500,000 aux 57,000,000 de rixdales (1 f. 41) qui représentent l'ensemble des importations de la Suède, et reçu 23,500,000 sur une somme d'exportation s'élevant à 59,000,000. Après l'Angleterre c'est Lubeck qui fait des affaires considérables avec le royaume scandinave : son importation en Suède est de 12,236,000 rixdales et son exportation de Suède de 4,393,000. Mais il est évident que la ville hanséatique n'est ici que l'intermédiaire entre le vrai producteur et le consommateur réel. Le Danemark, favorisé par le voisinage, tire de la Suède pour 4,500,000 et y expédie 5,500,000. Avec la Norwége aussi les relations sont multipliées: la Suède y exporte pour 2,297,000 rixd. et en importe pour 5,162,000 rixd. On a le droit d'être surpris que les deux États jumeaux, jouissant de „l'Union personnelle" ne forment pas une unité douanière.

Par suite sans doute d'anciennes relations, les affaires avec la Finlande s'élèvent à 1,500,000 de rixd. à l'importation et à autant à l'exportation. Il vient en outre de la Russie proprement dite pour près de 2,000,000 de marchandises et on y expédie pour environ 250,000. La Suède reçoit de Prusse pour 1,000,000 et lui envoie pour 2,333,333⅓; elle reçoit également la valeur d'un million de rixdales de France, mais elle lui expédie pour 5,000,000 de marchandises. Enfin, l'ensemble du commerce de la Suède avec les États-Unis se monte à 5,000,000, celui avec Hambourg à autant, et celui avec Brême à la moitié de ce chiffre.

Quant au commerce de la Norwége nous nous bornons à faire remarquer que ses cinq principaux clients sont l'Angleterre, la Hollande, le Danemark, la Suède et la France. Ces cinq pays absorbent 79 à 80% de ses importations et exportations.

Suisse. On sait que le commerce de la Suisse est relativement considérable, mais on n'a pas de données certaines sur la direction qu'il prend. La plus grande partie de ses exportations passent la frontière française, probablement à titre de transit pour l'Amérique; des quantités notables de marchandises vont aussi dans le Zollverein, en Autriche et en Italie. Il est fort à regretter qu'on n'ait pas, sur ce point, de plus amples renseignements. On entend souvent vanter l'économie que tel pays met dans son administration, on fait ressortir la faible somme qu'elle coûte, mais en regardant de plus près on trouve quelquefois qu'*on en a pour son argent,* comme dit le peuple. Le mérite ne consiste pas à obtenir pour peu d'argent un résultat correspondant, mais *à exécuter de grandes choses avec de faibles moyens.*

Mouvement des marchandises.

Dans la précédente section nous avons essayé de donner une esquisse des relations internationales créées par le commerce. Nous nous proposions surtout de faire connaître les pays avec lesquels chaque État entretient les rapports les plus fréquents. Dans la présente section notre tâche consistera à suivre le mouvement des marchandises et à en indiquer autant que possible l'origine aussi bien que la destination.

A tout seigneur tout honneur. C'est la seule raison pourquoi nous commençons notre revue par le commerce des grains, bien que le blé soit une marchandise d'un mouvement assez irrégulier. Il est sans doute des contrées qui tous les ans ont *besoin* d'un supplément du dehors; la Grande-Bretagne par exemple, a importé dans les douze dernières années les quantités ci-après de froment (en quarters de 291 litres):

1849	3,845,378	1853	4,915,430	1857	3,437,957
1850	3,738,965	1854	3,431,227	1858	4,241,719
1851	3,812,008	1855	2,667,702	1859	4,000,922
1852	3,060,268	1856	4,072,833	1860	5,880,958

L'importation des autres céréales s'est élevée en outre à 5,946,546 quarters en 1858, à 5,517,761 quarters, en 1860 à 7,125,662 quarters. Comme la Grande-Bretagne, plusieurs autres pays, moins étendus il est vrai, ont besoin de compléter leurs approvisionnements de grains, tandis que dans d'autres l'abondance alterne périodiquement avec l'insuffisance. Telle est la France. Ainsi, de 1821 à 1858, en 38 années, on compta 20 années de déficit et 18 d'abondance [1]). En 1859 et en 1860 il y a également excédant d'exportation, de sorte que les 40 dernières années se divisent sous le rapport de la qualité des récoltes en deux parties égales. Dans cette longue période, la plus forte importation eut lieu en 1847 où il entra 8,846,315 hectolitres de froment et d'épeautre, et si l'on y ajoute la farine, évaluée en grains, on obtient le chiffre de 9,157,943 hect. Vient ensuite l'année 1856 qui présente la quantité de 7,151,124 hect., et en y comprenant la farine 8,854,856 hect. La plus forte exportation a été constatée en 1858 6,611,193 hect. et en 1851 5,003,378 hect., l'une et l'autre fois en y comprenant la farine qui en formait les ²/₃. Toutefois, si dans ces deux dernières années on ne compte que l'*excédant* de l'exportation sur l'importation, on trouve seulement 4,697,327 hect. en 1858, et 4,900,829 hect. en 1851.

---

[1]) Il y eut des excédants d'exportation dans les années suivantes: 1822, 1823, 1824, 1826, 1827, 1834, 1835, 1836, 1837, 1838, 1841, 1842, 1848, 1849, 1850, 1851, 1852, 1858, 1859, 1860. On voit que les vaches grasses et les vaches maigres se groupent. — On pourrait se demander, s'il faut que plusieurs bonnes récoltes se suivent pour que la France puisse exporter de notables quantités de grains. Les années que nous avons omises dans l'énumération ci-dessus présentent des excédants d'importation.

Le commerce des grains étant soumis à de grandes fluctuations, nous en avons dû étudier le mouvement pour une année de cherté. Le résultat de nos relevés se trouve au tableau XXI. On peut le résumer ainsi : il y a eu en 1856 excédant d'importation dans les pays suivants : France, Grande-Bretagne, Italie, Belgique, Pays-Bas, Espagne, Suède (froment seulement), Suisse; il y eut excédant d'exportation dans les contrées qui suivent: Autriche, Zollverein, Russie, Turquie, Danemark, Portugal, Suède (céréales diverses).

On ne doit pas oublier que les États-Unis fournissent aussi à l'Europe de grandes quantités de grains. Pendant l'exercice 1856—1857, ce vaste pays en a expédié pour le marché européen 14,570,000 bushels (35 ¼ litres) ou 5,338,000 hectolitres. Il est à regretter que l'exercice, c'est-à-dire l'année administrative ou financière, ne commence pas partout à la même époque; à défaut de cette uniformité nous sommes obligés de comparer l'année qui commence en janvier 1856 (France) avec celle qui commence au 1er juill. 1856 (États-Unis).

A côté des céréales, sur le même tableau XXI, nous avons porté l'importation et l'exportation du vin et de l'eau-de-vie. Les contrées qui exportent de notables quantités de vin sont la France, l'Espagne, le Portugal; l'Autriche n'a qu'un faible excédant. Le Zollverein fournit d'excellents vins, mais les entrées l'emportent sur les sorties. Le meilleur client des pays à vignoble, c'est la Russie, et après elle les Pays-Bas et la Grande-Bretagne. Le Royaume-uni est le plus fort importateur d'eau-de-vie.

Le tableau XXII, relatif au commerce des chevaux et du bétail, montre que l'espèce chevaline ne forme pas un important objet de commerce international. Les bêtes à cornes et les bêtes à laine lui fournissent des ressources bien plus considérables; les porcs, au contraire, ne constituent un

remarquable article d'importation que dans le Zollverein et en Autriche, sans qu'on puisse bien se rendre compte d'où ils viennent. Les nombres doivent comprendre beaucoup de cochons de laits dont l'exportation n'aura pas été déclarée ou qui l'aura été avec négligence.

Ce sont peut-être les denrées coloniales (tableau XXIII) qui fournissent le plus fort aliment au commerce international.

Commençons par le café. On évalue la production de ce précieux fruit ou noyau aux quantités suivantes:

(En millions de kilogrammes.)

Brésil	156	Costa-Rica	$2\frac{1}{2}$
Java	62	Moka	$2\frac{1}{2}$
Ceylan	31	Antilles anglaises	$2\frac{1}{2}$
Haiti	16	— franç. etc.	$1\frac{1}{2}$
Guayra	15	Manille	$1\frac{1}{2}$
Cuba et Porto-Rico	14	Autres contrées	3
Sumatra	9	Total	$316\frac{1}{2}$

Une notable partie de ces quantités reste dans les pays de production; une autre partie s'en va alimenter la consommation américaine, et le reste vient en Europe, ou il passe souvent par plusieurs mains avant d'arriver au consommateur. L'usage du café n'est pas également répandu dans tous les pays, parce qu'en Angleterre on lui préfère le thé, en Espagne le chocolat; toutefois, la consommation moyenne est encore assez sensiblement différente d'une contrée a l'autre, même lorsque ces deux boissons lui font moins de concurrence, comme on pourra s'en convaincre en comparant l'excédant de l'importation (tabl. XXIII) avec la population (tabl. II).

Quelque grand que soit le mouvement commercial auquel le café donne lieu — 5 à 600 navires sont occupés à le transporter —, la circulation des capitaux due au sucre le dépasse encore de beaucoup. On sait que cette denrée était récoltée avant le 19e siècle exclusivement dans les pays

chauds, et qu'elle était tirée seulement de la *canne à sucre.* Par suite du blocus continental on en fabrique maintenant d'immenses quantités en Europe même, nous voulons parler du sucre de betteraves. On sait que l'industrie sucrière, on devrait dire betteravière, est une idée née dans la tête d'un savant prussien (Margraff) et rendue pratique par un habile industriel français (M. Crespel-Delisse). Que de grandes choses une union intime entre la France et l'Allemagne ne pourrait-elle pas produire! Mais revenons à la fabrication du sucre.

Les quantités de sucre de canne qui entrent annuellement dans le commerce peuvent être évaluées, d'après les meilleures autorités, aux chiffres suivants:

	qu. métr.
Colonies anglaises	3,515,000
„ espagnoles	3,250,000
Brésil	2,000,000
Colonies hollandaises	650,000
„ françaises	646,600
„ danoises	75,000
États-Unis	1,364,000
Espagne	75,000
Total . . .	11,575,600

Pour établir la production totale, on doit ajouter à ces chiffres les quantités consommées sur les lieux mêmes, savoir: aux Indes 6,000,000 de quintaux, aux États-Unis, en Espagne etc. 3,000,000, de sorte qu'on arrive à un total général de 20,500,000 de quintaux.

On produit en outre environ un million de quintaux de sucre de palme, 202,500 qu. de sucre d'érable et 3,600,000 qu. de sucre de betteraves. Le sucre est une marchandise qui vaut dans les fabriques environ 2,200,000,000 de francs, qui fournit peut-être 600,000,000 aux caisses des divers États et que le consommateur paie en fin de compte au moins 3,200,000,000. Car pour arriver jusqu'à lui, cette denrée a

passé par plusieurs mains. Le même pain de sucre a eu *au moins* trois possesseurs, ce qui constitue pour l'ensemble des transactions un mouvement de capitaux de 10,000,000, disons *dix milliards de francs!*

Le tableau XXIII donne l'importation et l'exportation des divers États de l'Europe. Nous regrettons que le défaut d'espace ne nous permette pas d'ajouter maint détail intéressant; nous sommes obligés de nous borner à donner la production du sucre de betteraves dans les États qui suivent:

France [1]	1,500,000 qu.	Belgique	350,000 qu.
Autriche	450,000	Grande-Bretagne	2,500
Russie	250,000	Autres États de l'Europe	75,500
Zollverein	1,037,000	Total	3,665,000

Le *thé* n'est important que dans la Grande-Bretagne; nous n'avons donc rien à ajouter aux renseignements réunis sur le tableau XXIII, auquel nous renvoyons le lecteur. Il paraît inutile d'ajouter que presque tout le thé vient de Chine.

Le *tabac* est un produit moins utile, mais bien plus lucratif: lucratif pour le Trésor, lucratif pour le fabricant (lorsque la fabrication n'est pas monopolisée), lucratif pour le planteur. On cultive du tabac tant en Europe que dans toutes les autres parties du monde, mais il est difficile de risquer une évaluation sur l'ensemble de la production, parce que dans quelques contrées le cultivateur récolte lui-même le tabac qu'il fume. Dans la Grande-Bretagne, la culture de cette plante est prohibée; en France, et dans quelques autres pays où le tabac constitue un monopole fiscal de l'État, on ne peut le planter qu'après y avoir été autorisé et qu'en se soumettant à une surveillance rigoureuse et à certaines restrictions. Ailleurs la

[1]) Nous avons donné, dans notre Statistique de la France etc. (Paris, Amyot) les quantités produites tous les ans depuis 1812.

culture est libre, mais partout elle est imposée..... et avec raison.

Néanmoins la consommation suit dans tous les pays une progression constante. En France, on ne consommait encore en 1852 que 20,000,000 de kil., en 1856 25,000,000, actuellement on a atteint les 30,000,000. Dans le Zollverein, la culture du tabac s'étendait en 1856 sur 37,325 morgens (25 ares), en 1857 sur 49,246, en 1858 sur 55,417 morgens. En présence d'une production intérieure si considérable, l'importation et l'exportation consignées au tableau XXIII peuvent bien donner une idée du commerce, mais non de la consommation d'un pays. Ajoutons, mais ce point a été vivement contesté, qu'on prétend que la contrebande introduit en Angleterre une quantité de tabac aussi forte que celle qui a acquitté les droits.

La grande quantité de peaux brutes que l'Amérique expédie en Europe rendra intéressant le rapprochement suivant sur l'importation et l'exportation de divers pays.

(En quintaux de 100 kilogrammes.)

France.	Importation	66,775
Grande-Bretagne.	Importation	382,000
	Exportation	80,000
Autriche.	Zollverein	66,090
Zollverein.	Importation	157,364
	Exportation	32,378
Italie.	Importation	55,000
	Exportation	18,000
Belgique.	Importation	56,904
	Exportation	37,009
Danemark.	Importation	11,040
	Exportation	11,560
Grèce.	Importation	4,500
Suède.	Importation	19,400

Le fer dont les emplois sont ci variés et si multipliés dans une contrée civilisée, alimente aussi un grand mouvement

commercial (v. tableau XXIV). Mais bien qu'il s'agisse ici de millions de quintaux, cet utile métal ne semble pas donner lieu à des transactions proportionnelles à son importance dans l'économie des sociétés modernes. Cela vient en partie de son poids: le transport des matières pondéreuses et encombrantes est naturellement coûteux et augmente le prix de la marchandise dans une forte mesure. Ensuite le minérai de fer est très-répandu; aucun pays n'en est privé, bien que quelques-uns, comme la Grande-Bretagne, la Belgique, la Suède, aient été avantagés dans la distribution de ce minéral. Or comme on produit du fer partout, il s'en trouve moins sur les voies internationales.

Rappelons que le fer est une matière dont la politique conseille de favoriser la production chez soi. Si vous voulez désarmer un peuple, enseigne quelque part l'histoire, détruisez ses forges.

Relativement au coton, nous n'avons pas besoin de revenir ici sur ce que nous avons déjà dit en traitant (p. 123) de l'industrie cotonnière; le tableau XXV confirmera les considérations développées à l'endroit cité. Seulement, comme la fabrication continue de progresser, il faudrait en tenir compte dans les évaluations postérieures. La crise de 1857 n'a eu qu'un effet momentané. De nos jours, ces crises ressemblent au caillou que le ruisseau rencontre dans sa course; il en est un instant retardé, mais il reprend bientôt son cours avec un surcroit de rapidité, comme s'il voulait regagner le temps perdu.

Sur le même tableau nous avons rapproché le mouvement commercial de la laine, de la soie et du lin, ce qui en facilite la comparaison. On trouvera qu'en général les pays qui excellent dans ces industries, emploient à la fois de grandes quantités de plusieurs matières textiles. Ce fait ne provient

pas seulement de ce que les étoffes mélangées sont très-répandues, mais encore parce que le succès obtenu dans une branche encourage souvent plusieurs autres. On constate aussi des différences comme les suivantes: l'Angleterre emploie 6 fois autant de coton que la France, mais seulement un peu plus de laine. Si l'on ajoute à la laine importée, celle qui est fournie par les troupeaux indigènes, la manufacture de laine atteint en France les $^5/_6$ des quantités consommées par ses fabriques de coton, tandis qu'en Angleterre la laine n'arrive qu'au $^1/_9$ de la quantité de coton employée [1]).

Quelques mots encore sur le commerce des tissus des principaux pays producteurs.

La Grande-Bretagne a exporté en 1860 1,790,500,000 de yards de calicot blanc, 960,500,000 yards de tissus de coton imprimés et 14,500,000 de mousselines et autres tissus pareils, le tout pour une valeur de 42,141,000 l. st. Les tissus de laine exportés par l'Angleterre n'ont atteint que la valeur de 12,156,000 l. st. et se composaient de 570,671 pièces de draps, 93,000,000 de yards d'étoffes mélangées et 2,619,245 pièces d'autres étoffes de laine. La toile exportée se chiffre ainsi qu'il suit: toile blanche, plus de 132,000,000 de yards, toiles teintes et imprimées 3,203,000 yards, toile à voile 3,857,000 yards, valant ensemble plus de 5,500,000 l. st. On doit encore compter ici 588,000 livres (262,000 kil.) de tissus de soie d'une valeur de 1,587,000 l. st.

En ce qui concerne la France les trois derniers *tableaux du commerce* parus jusqu'à ce jour renferment les chiffres suivants:

---

[1]) Nous avons donné dans le *Journal des Économistes* 1859, t. XXI, p. 189 un tableau comparé des progrès de la manufacture du coton et de la manufacture de la laine.

	Quantités en qu. de 100 k.			Valeur en millions de fr.		
	1857.	1858.	1859.	1857.	1858.	1859.
Toiles de lin . . .	26,757	20,116	19,254	11.4	10.3	10.2
Batistes	448	336	483	5.2	3.2	4.5
Tissus de laine . .	63,256	56,404	65,488	178.8	156.1	180.6
„ de soie . .	27,252	27,646	35,689	434.7	378.0	499.2
„ de coton . .	90,254	91,283	86,360	68.4	67.8	67.2

D'après le résumé du commerce de 1860 que donne le *Moniteur* du 28 juillet 1861, l'exportation de la toile de lin s'est élevée l'année dernière à 22,195 qu., celle de la batiste à 350 qu., des tissus de laine à 84,118 qu., des tissus de soie à 36,799 qu. et des étoffes de coton à 101,934 qu., ce qui constitue un notable progrès.

Le Zollverein est également un pays d'exportation. L'association a expédié à l'étranger les quantités suivantes aux années ci-après.

En quintaux de 100 kil.	1856.	1857.	1858.
Tissus de coton	178,623	192,496	312,352
Toiles de lin, écrues	25,653	67,439	48,526
„ „ „ blanchies . . .	99,669	32,032	21,088
„ rubans, batiste	1,148	2,716	3,859
Tissus de soie	10,916	13,140	27,211
„ „ „ et de laine . .	8,591	9,683	15,455
„ de laine non foulés . .	71,070	102,320	87,595
„ „ „ draps	117,702	117,342	122,372

4. Navigation.

Nous pouvons être courts pour ce qui concerne la navigation, à laquelle nous avons consacré deux tableaux XXVI et XXVII. Le premier fait connaître l'effectif de la marine marchande à voiles et à vapeur et leur capacité en tonneaux de 1000 kil. Nous y avons aussi indiqué les progrès réalisés par chaque pays dans les 10 dernières années. Enfin, il nous montre que l'importance relative de la marine commerciale est ainsi qu'il suit dans les États ci-après.

Nombre de tonneaux par 1000 habitants

Grèce	251	Espagne	21
Pays-Bas	159	Portugal	21
Danemark	150	Prusse	20
Grande-Bretagne	146	Belgique	9
Suède	67	Autriche	9
Allemagne	43	Russie	3
France	26		

Le tableau XXVII est destiné à mettre en regard le mouvement de la navigation des divers pays. On sait que le mouvement se compose de l'*entrée* et de la *sortie* et que chaque navire peut faire plusieurs voyages dans le courant d'une année; il comprend aussi en même temps les navires nationaux et les navires étrangers. On a également fait connaître les progrès dû mouvement de la navigation, mais celui-ci n'implique pas l'accroissement de la marine, mais l'extension du commerce qui a dû multiplier ses moyens de transport. Du reste, il est connu que la navigation suit les fluctuations des transactions commerciales.

Sur le tableau VIII nous avons essayé de comparer le commerce et la navigation entre eux et avec le nombre des canons destinés à les protéger. Nous n'attribuons pas une importance exagérée à ces rapprochements, dont nous connaissons le côté faible. Nous allons appeler l'attention du lecteur sur le plus important de ces défauts et lui donner le moyen de le corriger. Par plusieurs raisons qu'il serait trop long de développer ici, nous avons divisé l'ensemble du commerce par le nombre des tonneaux; mais nous n'avons pas voulu indiquer ainsi la valeur moyenne du chargement d'un tonneau. Pour trouver ce dernier renseignement, nous aurions dû diviser seulement la valeur des marchandises importées ou exportées par mer. Mais nous ferons remarquer que tout le commerce anglais est nécessairement maritime,

et qu'on peut presque dire autant de celui de l'Espagne, du Portugal (1/24 des marchandises seulement vient par terre), de Suède, de Grèce. Pour les autres pays la valeur d'une tonne maritime s'établit ainsi:

	Valeur du commerce maritime	
	par tonneau du mouvement général de la navigation.	par tonneau de l'effectif de la marine marchande.
France (1859) [1]	527	1,644
Autriche (1859)	196	900
Belgique (1859)	400	10,935
Pays-Bas (1858)	282	1,734

Les gros chiffres de la colonne de droite ne prouvent qu'une chose, le petit nombre des navires nationaux; la colonne de gauche donne une indication sur la valeur moyenne des marchandises transportées.

5. Chemins de fer.

Nous nous sommes soumis à l'usage établi de longue date qui consiste à compléter l'exposé de la statistique commerciale par celui de la navigation. Mais nous croyons qu'il serait conforme aux exigeances des besoins modernes d'ajouter à l'avenir le trafique des chemins de fer.

Pour plusieurs pays un pareil rapprochement ne présenterait aucune difficulté; mais pour quelques-uns les matériaux manquent encore. En attendant mieux, nous nous sommes bornés à utiliser la longueur des lignes au lieu du nombre des voyageurs et des quantités de marchandises transportées comme base de nos comparaisons. C'est aussi d'après la longueur de lignes (v. tableau XXVIII) que nous avons établi

[1]) Le tableau des douanes françaises ne donne ces renseignements que sur le commerce général, tandis que nous avons employé partout ailleurs les chiffres du commerce spécial.

la carte 9. Nous devons faire observer en même temps que si les nombres absolus se modifient tous les ans, car partout on construit „avec la rapidité de la vapeur", le rapport entre les divers pays n'en est que faiblement altéré. Ce rapport a son fondement dans la nature des choses et ne saurait être longtemps influencé par des circonstances accidentelles.

TABLEAUX.

Tabl. I.

Superficie du Territoire.

	Milles carrés géographiques [1]).	Superficie en mesures du pays.	Kil. carrés.
France	9,880	54,239,679 hectares	542,397
Grande-Bretagne	5,722	77,394,433 acres	313,128
Autriche	11,751	11,751 milles c. g.	644,850
Prusse	5,104	5,104 id.	280,194
Russie (Europe)	99,275	99,275 id.	5,450,194
Allemagne sans l'Autriche et la Prusse	4,502	4,502 id.	233,159
avec l'Autriche et la Prusse	11,437	11,437 id.	633,891
Italie	4,161	. . . . .	228,429
Turquie	37,989	37,989 id.	2,085,596
Belgique	536	2,945,576 hectares	29,456
Danemark	1,035	1,035 milles c. g.	56,843
Grèce	896	896 id.	49,167
Pays-Bas	593	3,258,928 hectares (bundres)	32,589
Portugal	1,825	3,241 lurires	100,031
Espagne	9,217	16,356 leguas cuadradas.	507,036
Suède et Norwége . . .	13,840	13,840 milles c. g.	757,832
Suisse	750	1,890 lieues de Suisse	41,170

[1]) Le mille carré a été évalué à 54.9 kil. carrés.

Tabl. II.

Population.

	Population absolue.		Population spécifique		Accroissement de la population.			
	année du dénombrement	chiffre de la population.	par mille c. géogr.	par kilomètr. carré.	point de départ.	nombre d'habitants à l'époque ci-contre.	accroissement total.	accroissement annuel.
France	1861	37,382,225	3,745	68	1821	30,461,875	22.39	0.56
Grande-Bretagne	1861	29,031,164	5,072	93	1821	20,874,321	39.07	0.97
Autriche . . .	1857	35,040,810	2,982	54	1818	30,240,121	15.87	0.41
Prusse . . .	1858	17,739,913	3,476	64	1819	10,981,934	61.34	1.57
Russie	1856	63,932,000	644	12	1836	52,822,000	21.03	1.05
Allemagne . .	1858	17,840,936	3,963	74	1828	13,762,730	29.63	0.99
Italie	1858	21,728,452	5,222	95	„	„	„	1.00 [1]
Turquie . . .	1858	36,000,000	947	17	„	„	„	?
Belgique . . .	1859	4,671,187	8,715	158	1831	3,785,814	23.38	0.83
Danemark . .	1855	2,468,713	2,389	44	1840	2,131,988	15.79	1.03
Grèce	1856	1,067,216	1,191	22	1833	712,608	49.76	2.16
Pays-Bas . . .	1859	3,494,161	5,892	107	1839	2,860,450	22.15	1.12
Portugal . . .	1857	3,908,861	2,142	39	1801	3,661,809	6.75	0.12
Espagne . . .	1861	15,900,000	1,725	31	1822	11,661,865	36.34	0.93
Suède	1855	3,639,322	371	7	1820	2,584,690	40.84	1.17
Norwége . . .	1855	1,490,047			1825	1,051,318	41.73	1.39
Suisse	1860 [2]	2,400,000	3,346	61	1836	2,190,250	9.25	0.66

[1]) La Sardaigne s'est accrue annuellement de 0.95 % de 1816 à 1848 et les Deux-Siciles de 1.02 % de 1820 à 1859.

[2]) Nous venons de recevoir un résumé provisoire officiel, d'après lequel la population serait de 2,534,242 habitants.

Tabl. III.

Population des États de l'Allemagne.

(Confédération germanique.)

	Superficie en milles carrés de 15 au degré.	Superficie en kilomètres carrés.	Population absolue en 1858.	Population en milles carrés.	Spécifique en kilom. carrés.
Bavière (royaume)	1,385	75,898	4,615,748	3,333	61
Saxe (royaume)	272	14,906	2,122,148	7,812	142
Hanovre (royaume)	699	38,305	1,843,976	2,639	49
Wurtemberg (royaume) . . .	354	19,399	1,690,898	4,773	87
Bade (grand-duché)	278	15,234	1,335,952	4,804	87
Hesse électorale (électorat) . .	174	9,535	726,686	4,184	76
— grand-ducale	153	8,384	845,571	5,526	101
Holstein et Lauenbourg (duchés)	341	18,687	968,863	2,841	52
Luxembourg (grand-duché) . .	87	4,768	410,279	4,770	86
Brunswick (duché)	67	3,672	274,069	4,071	75
Mecklembourg-Schwérin (gr.-d.)	244	13,371	541,395	2,219	44
— -Strélitz (gr.-d.)	49	2,685	99,628	2,013	40
Nassau (duché)	85	4,658	443,648	5,189	95
Saxe-Weimar (grand-duché) .	66	3,617	267,112	4,047	74
— -Meiningen (duché) . .	43	2,356	168,816	3,926	72
— -Altenbourg (duché) . .	24	1,315	135,574	5,649	103
— -Cobourg-Gotha (duché) .	36	1,973	153,879	4,557	78
Oldenbourg (grand-duché) . .	114	6,247	294,369	2,581	47
Anhalt-Dessau-Cöthen (duché)	40	2,192	119,515	2,988	54
— -Bernbourg (duché) . .	15	822	56,031	3,727	68
Schwarzb.-Sondershausen (pr.)	15	822	62,974	4,079	77
— -Rudolstadt (pr.) .	17	932	70,030	4,009	74
Liechtenstein (principauté) . .	3	164	7,150	2,465	44
Waldeck (principauté) . . .	22	1,205	57,550	2,651	48
Reuss, branche aînée (pr.) . .	7	384	39,397	5,794	103
— — cadette (pr.) .	15	822	81,806	5,454	99
Schaumbourg-Lippe (pr.) . .	8	438	30,144	3,745	68
Lippe (principauté)	21	1,151	106,086	5,149	92
Hesse-Hombourg (landgraviat)	5	274	25,746	5,149	94
Lübeck (ville libre)	6	329	55,423	9,435	169
Francfort (ville libre) . . .	2	110	79,278	43,250	727
Brême (ville libre)	3	164	88,856	25,387	542
Hambourg (ville libre) . . .	6	329	222,379	34,801	678
Total	4,656	255,148	18,040,976		
Provinces allemandes de la Prusse [1])	3,389	185,717	13,173,235		
Provinces allemandes de l'Autriche	3,545	194,267	12,909,919		
Total de la Confédération .	11,590	635,132	44,124,130		

[1]) Ou plus exactement: Provinces prussiennes faisant partie de la Confédération germanique.

Tabl. IV.

Puissance militaire.

	Chiffre de l'armée entretenue en Europe		Troupes entretenues hors d'Europe (1861).	Nombre des soldats par 1000 habit. (pied de paix).
	sur le pied de guerre.	sur le pied de paix.		
France	600,000	467,000	—[2]	12.6
Grande-Bretagne . . .	539,000	99,000	280,466	13.1
Autriche	632,000	299,000	—	8.5
Prusse	500,000	200,000	—	11.6
Russie	868,000	578,000	—	9.1
Allemagne [1]	435,320	304,162	—	19.1
Italie	400,000	200,000	—	9.2
Turquie	400,000	200,000	—	5.5
Belgique	84,000	40,115	—	9.0
Danemark	80,000	22,900	—	9.4
Grèce	—	9,600	—	9.0
Pays-Bas	130,000	58,500	25,200	24.0
Portugal	50,000	19,500	8,200	7.1
Espagne	232,700	151,600	38,200	12.0
Suède	—	7,000	—	2.0
Norwége	23,600	14,200	—	9.5
Suisse	179,730	—	—	—

[1]) V. les détails au tableau suivant.

[2]) Les troupes entretenues en Algérie et à Rome sont comprises dans les 467,000 ci-contre.

Tabl. V.

Armée de la Confédération germanique.

(Contingents fédéraux.)

No. du corps d'armée.	Nombre des divisions.	Noms des États confédérés.	Contingents d'après la matricule.			Effectif réel.	
			Contingent principal	Réserve et remplacem.	total	Pied de paix.	Pied de guerre.
I, II, III	6	Autriche . . .	110,626	47,411	158,037	—	—
IV, V, VI	6	Prusse . . .	93,316	39,993	133,309	—	—
VII	2	Bavière . . .	41,533	17,800	59,333	160,703	262,127
VIII	1	Wurtemberg . .	16,281	6,977	23,258	13,654	27,750
	2	Bade	11,667	5,000	16,667	8,003	16,584
	3	Hesse grand-duc.	7,227	3,098	10,325	10,618	10,618
IX	1	Saxe royale . .	14,000	6,000	20,000	25,396	25,396
	2	Hesse électorale	6,626	2,839	9,465	12,856	15,209
		Nassau . . .	4,712	2,019	6,731	5,498	6,019
		Limbourg . .	580	387	967	2,706	2,706
		Luxembourg . .	2,959	1,278	4,237		
X	1	Hanovre . . .	15,230	6,527	21,757	26,938	26,938
		Brunswick . .	2,445	1,048	3,493	2,720	5,359
	2	Holstein-Lauenb.	4,200	1,800	6,000	6,000	6,000
		Meckl.-Schwérin	4,177	1,790	5,967	4,685	4,685
		— -Strélitz .	838	359	1,197	1,197	1,197
		Oldenbourg . .	3,300	1,400	4,700	3,738	3,738
		Hambourg . .	1,514	649	2,163	2,163	2,163
		Brême	566	243	809	760	760
		Lübeck . . .	475	203	678	679	679
		Saxe-Weimar-Eisenach .	2,345	1,005	3,350	3,350	3,350
		— -Altenbourg	1,146	491	1,637	1,473	1,473
		— -Cob.-Gotha	1,302	583	1,885	1,302	1,860
		— -Meiningen	1,342	575	1,917	1,726	1,726
		Anhalt-Dessau .	996	428	1,424	1,422	1,422
Infanterie		— -Bernbourg	432	185	617	616	616
		Hesse-Hombourg	233	100	333	333	333
		Waldeck . . .	606	259	865	866	866
formant une		Schaumb.-Lippe .	280	120	400	555	555
		Lippe	841	345	1,186	840	1,200
division		Schwarzb.-Sondershausen .	526	226	752	744	744
		Schwarzb.-Rudolstadt . . .	629	269	898	899	899
de réserve.		Liechtenstein .	64	28	92	70	70
		Reuss, br. aînée	206	112	318	260	347
		— — cadette	609	261	870	609	812
		Francfort . .	808	346	1,154	783	1,119
		Total . . .	354,637	152,154	506,791	304,162	435,320

Tabl. VI.

Dépenses de l'armée et de la marine.

(Les nombres absolus sont indiqués en milliers de francs.)

	Dépenses en nombres absolus (milliers de francs)			Moyenne par habitant des dépenses pour		Rap. de ces deux dépenses à l'ensemble des dépenses.	Dépenses de l'État défalcation faite des intérêts de la dette publique.	Rapport des dép. mil. et marit. au nombre ci-contre.
	dépenses totales de l'État.	armée.	marine.	l'armée	la marine.			
France	1,840,121	345,505	164,231	9f.54	4f.44	27.7	1,340,856	38.0
Gr.-Bret.	1,701,731	436,414	324,791	15. 03	11. 87	44.7	1,030,906	73.8
Autriche	969,050	346,295	17,930	9. 88	0. 51	38.6	720,387	50.5
Prusse	489,806	117,926	2,276	6. 65	0. 13	24.6	432,529	27.8
Russie	1,223,563	407,580	85,220	6. 37	1. 33	40.2	1,005,143	49.0
Allemagne	395,347	—	—	—	—	—	—	—
Turquie	197,250	68,750	15,000	1. 91	0. 40	42.5	174,190	48.1
Belgique	140,850	32,252	—	7. 00	—	22.9	111,446	28.9
Danemark	70,899	11,592	5,197	7. 00	4. 70	23.5	52,699	31.9
Grèce	18,000	4,967	2,069	—	—	39.1	14,400	48.9
Pays-Bas	181,146	27,798	19,195	7. 95	5. 49	25.9	99,081	47.4
Portugal	70,480	16,797	5,560	4. 30	1. 42	31.7	49,019	45.7
Espagne	590,202	107,968	43,600	6. 78	2. 72	25.7	498,697	30.4
Suède	50,016	13,620	5,372	3. 74	1. 49	37.9	40,969	66.3
Norwége	25,922	5,600	2,772	3. 75	1. 86	36.1	—	—
Suisse	18,151	2,025	—	0. 96	—	—	—	—

Tabl. VII.

Marine militaire.

	Effectif sur le pied de paix			Force totale sur le pied de guerre		
	voiles.	vapeurs.	canons.	voiles.	vapeurs.	canons.
France	85	95	1,920	224	317	12,411
Grande-Bretagne . .	70	226	5,890	349	438	14,514
Autriche	15	33	691	49	38	893
Prusse	9	26	246	9	28	352
Russie	41	186	—	342	200	3,851
Allemagne	—	—	—	—	—	—
Italie	30	43	1,192	40	60	1,500
Turquie	23	23	—	41	23	—
Belgique	—	—	—	—	—	—
Danemark	19	12	994	19	20	1,250
Grèce	24	7	154	24	7	154
Pays-Bas	39	24	1,191	103	49	1,643
Portugal	28	9	260	40	13	367
Espagne	10	25	413	54	43	1,015
Suède et Norwége . .	—	—	—	994	42	—
Suisse	—	—	—	—	—	—

Tabl. VIII.

Marine et Commerce.

	Effectif de la marine marchande.			Mouvement général de la navigation.	
	Nombre de tonnes du mouvement gén. de la navigation par tonneau de l'effectif de la marine marchande.	Valeur en francs de l'import. et de l'export. par tonneau de l'effectif de la marine marchande.	Nombre de canons de la marine milit. par 1000 tonneaux de l'effectif de la marine marchande.	Valeur en francs de l'import. et de l'export. par tonneau du mouvement gén. de la navigation.	Nombre de canons de la marine milit. par 1000 tonneaux du mouvement gén. de la navigation.
France	9,046	4,065	2.00 [1]	449	22.3
Grande-Bretagne .	5,804	1,930	1.40	332	24.0
Autriche	4,830	4,098	2.10	416	21.0
Prusse	8,293	4,053	0.99	475	8.8
Russie	8,768	6,990	—	798	—
Allemagne . . .	1,531	—	—	—	—
Italie	—	—	—	445	37.2
Belgique	27,200	21,083	—	756	—
Danemark . . .	6,054	544	2.70	81	—
Grèce	4,109	235	0.58	57	45.0
Pays-Bas	5,482	2,036	2.15	371	13.7
Portugal	20,604	2,591	3.17	120	39.7
Espagne	4,564	1,870	1.25	409	16.2
Suède et Norwége .	5,553	478	—	86	27.5

[1]) Il s'agit ici, bien entendu, du pied de paix.

Tabl. IX.

FINANCES. 1) Les recettes à trois époques différentes.

(On a supprimé les trois derniers chiffres.)

	Unités.	Recettes totales en			Recettes totales en 1861 en Francs.	Accroissement proportionnel en tant p. 100 dans la période			Impôt moyen par tête.
		1828.	1847.	1861.		1828 à 1847.	1847 à 1861.	1828 à 1861.	
France	francs	a) 1,030,463	1,372,387	1,840,775	1,840,775	33.1	34.1	76.6	49f.75
Gr.-Bret.	livr. st.	b) 50,700	51,346	67,458	1,686,450	1.6	30.0	33.0	57.12
Autriche	florins	104,000	161,758	299,554	748,885	55.5	85.1	188.0	21.37
Prusse	thalers	a) 50,796	64,033	135,341	507,529	26.1	111.4	166.1	28.60
Russie	roubles	65,000	d) 275,452	[1] 290,307	1,161,228	323.7	5.4	346.6	18.14
Allemagne	florins	102,384	—	184,499	391,187	—	—	80.2	22
Italie	francs	68,655	238,000	[2] 473,261	473,261	248.8	98.8	589.5	21.18
Turquie	francs	60,000	—	197,500	197,500	—	—	229.2	5.48
Belgique	francs	c) 97,696	115,473	148,629	148,629	18.1	28.8	52.1	31.82
Danemark	rixd.	13,945	16,709	26,193	73,340	19.8	56.7	95.0	29.71
Grèce	drachmes	c) 7,367	e) 14,536	21,780	19,602	97.3	49.8	195.6	18.36
Pays-Bas	florins	47,000	70,742	[3] 91,262	203,475	71.8	30.4	94.2	58.12
Portugal	milreis	8,000	f) 10,280	11,982	65,901	28.5	16.5	49.7	16.85
Espagne	réaux	629,890	1,257,780	[4] 2,367,014	591,754	99.0	88.2	275.8	37.21
Norwége	spécies	1,651	2,140	[5] 3,490	19,544	29.9	63.1	111.2	[5] 5.34
Suisse	francs	130	g) 3,215	18,827	18,827	—	—	—	7.84

[1]) Non compris une émission de 15 millions de roubles-argent en bons du trésor.
[2]) D'après M. Velardi.
[3]) Les colonies contribuent pour environ un tiers à cette somme (30 millions).
[4]) Les colonies et le budget extraordinaires entrent dans ce chiffre pour 567 millions.
[5]) Suède 35,726,000 rixdales r. m. ou 50,016,000 f. soit 13 f. 74 par tête.
a) 1829. — b) 1830. — c) 1833. — d) 1852. — e) 1846. — f) 1850. — g) 1849.

Tabl. X.

FINANCES. 2) Impôts directs.

(En milliers de francs.)

	Total des impôts directs.			Montant des impôts ci-dessous.			
	Montant de l'impôt (nombre absolu).	Rapport à l'ensemble des recettes (en tant pour 100).	Moyenne par habitants.	Impôt foncier.	Impôt sur les maisons, portes et fenêtres.	Impôt personnel, mobilier; des classes; sur le revenu.	Patente ou impôt industriel.
France	[1])303,373	16.48	8.19	164,600	29,870	40,733	49,470
Gr.-Bret.	391,109	23.19	13.48	29,030	—	317,417	—
Autriche	263,855	35.23	7.54	156,379	45,770	40,617	13,660
Prusse	97,669	19.24	5.81	40,000	—	49,000	11,250
Russie	236,000	20.32	3.69	—	—	—	—
Italie	113,364	—	—	100,421	—	5,153	7,790
Turquie	112,500	35.20	3.12	62,500	50,000	—	—
Belgique	33,740	22.68	7.02	18,886	—	10,340	3,960
Danemark	16,920	23.07	6.85	—	—	—	—
Grèce	5,000	25.5	1.00	3,500	—	—	—
Pays-Bas	43,058	22.25	1.23	23,154	—	14,933	5,990
Portugal	[2]) 11,506	17.46	2.94	8,260	—	1,254	1,160
Espagne	118,750	21.06	7.46	100,000	—	—	17,750
Suède et Norwége	[3]) 11,439	22.86	9.35	—	—	—	—

[1]) Défalcation faite des centimes départementaux et communaux. En les ajoutant on trouve, avec les non-valeurs, 479,077,343 f.

[2]) Non compris le timbre, ni la contribution des îles. Le milreis a été évalué à 5 f. 50.

[3]) Y compris le produit des domaines. Les impôts directs donnent à peu près les ⅔ de cette somme.

Tabl. XI.

FINANCES. 3) Impôts indirects. a. Nombres absolus.

(En milliers de francs.)

	Montant total des impôts indirects [2].	Impôts indirects divers [1].					
		Boissons.	Sel.	Sucre indigène et exotique.	Tabac.	Douanes.	Timbre.
France	1,023,470	200,000	37,071	90,632	183,000	165,180	338,052
Gr.-Bret.	1,205,821	348,700	—	156,827	139,336	549,938	201,167
Autriche	441,483	126,020	81,862	16,247	78,742	43,065	175,660
Prusse	178,587	30,000	33,401	63,750	—	39,776	13,125
Russie	726,800	490,872	32,000	15,000	9,600	132,000	45,000
Italie	306,372	—	26,256	—	97,220	72,742	50,560
Turquie	37,500	—	—	—	—	37,500	—
Belgique	75,975	25,940	—	—	185	14,705	30,520
Danemark	28,101	—	—	—	—	21,205	—
Grèce	5,000	—	—	—	—	4,000	—
Pays-Bas	76,408	15,889	5,292	2,800	—	9,710	26,723
Portugal	30,030	99	—	—	7,375	26,019	4,620
Espagne	300,094	14,354	30,000	7,000	76,500	61,250	33,715
Suède	29,121	7,280	—	—	—	15,540	1,820
Norwége	20,885	4,200	—	—	—	14,280	420
Suisse	10,210	—	—	—	—	6,500	—

[1]) La réunion de ces colonnes ne formerait pas un total égal à celui des impôts indirects, car nous avons dû compter le sucre, par exemple à la fois dans la colonne spéciale et avec les douanes.

[2]) Nous avons choisi dans chaque budget les impôts qui nous ont paru entrer dans notre définition, et non ceux qu'on avait réunis, souvent à tort, sous ce nom. Cette colonne renferme donc des chiffres comparables.

Tabl. XII.

FINANCES. 4) Impôts indirects. b. Rapports proportionnels.

(En tant pour 100.)

	Rapport des impôts indir. à l'ensemble du revenu.	Boissons.		Sel.		Sucre.		Tabac.		Douanes[1]).	
		Rapport à l'ensemble du revenu.	Rapport aux contr. indirectes	Rapport à l'ensemble du revenu.	Rapport aux contr. indirectes.	Rapport à l'ensemble du revenu.	Rapport aux contr. indi. rectes	Rapport à l'ensemble du revenu.	Rapport aux contr. indirectes.	Rapport à l'ensemble du revenu.	Rapport aux contr. indirectes
France	55.5	10.8	19.4	2.0	3.6	4.9	8.8	9.9	19.4	8.9	16.1
Gr.-Bret.	71.5	20.6	28.9	—	—	9.3	12.0	8.3	11.5	32.6	45.6
Autriche	58.9	16.8	28.5	10.9	18.5	2.2	3.7	10.5	17.8	5.7	9.7
Prusse	35.2	5.9	16.2	6.5	19.2	12.5	35.7	—	—	7.8	22.3
Russie	62.5	42.2	67.5	2.7	4.4	1.3	2.1	0.8	1.3	1.3	18.1
Turquie	19.0	—	—	—	—	—	—	—	—	19.0	100.0
Belgique	51.1	17.4	34.1	—	—	—	—	0.1	0.2	9.8	19.3
Danemark	38.3	—	—	—	—	—	—	—	—	28.9	75.4
Grèce	25.5	—	—	—	—	—	—	—	—	20.0	8.0
Pays-Bas	37.5	7.7	20.8	2.6	6.9	1.4	3.6	—	—	4.7	12.7
Portugal	45.6	0.2	0.3	—	—	—	—	11.1	24.5	39.6	86.6
Espagne	50.7	2.4	4.7	5.0	9.6	1.2	2.3	12.9	25.4	10.4	20.4
Suisse	—	—	—	—	—	—	—	—	—	34.5	63.6

[1]) On trouvera au tableau XIX (commerce) d'autres rapprochements relatifs aux douanes.

Tabl. XIII.

FINANCES. 5) Revenus et dettes des États allemands.

	Total des revenus.	Dette publique portant intérêts.	Dette publique ne portant pas intérêts.
	thalers.	thalers.	thalers.
Bavière	22,627,094	180,853,351	—
Saxe	9,365,243	56,687,725	7,000,000
Hanovre	19,591,098	46,351,375	—
Wurtemberg	7,958,041	34,130,681	—
Bade	9,648,538	15,611,550	8,975,961
Hesse électorale	5,100,280	11,690,000	2,500,000
Gr.-duché de Hesse . .	4,894,723	10,166,857	—
Holstein et Lauenbourg .	—	—	—
Brunswick	1,564,500	12,657,504	—
Mecklembourg-Schwérin .	3,404,030	9,047,099	—
Nassau	2,087,109	7,552,171	—
Saxe-Weimar	1,625,190	5,105,798	—
— -Meiningen	1,067,955	1,624,961	599,998
— -Altenbourg . . .	803,810	1,165,875	280,000
— -Cobourg-Gotha . .	557,000	685,687	400,000
Oldenbourg	2,066,240	3,923,000	—
Anhalt-Dessau	1,984,851	2,318,766	—
— -Bernbourg . . .	1,201,000	1,211,320	500,000
Schwarzb.-Sondershausen	599,938	1,521,751	—
— -Rudolstadt . .	449,891	31,400	—
Liechtenstein	—	—	—
Waldeck	435,475	—	—
Reuss, branche aînée . .	58,000	—	—
— — cadette .	281,424	410,117	121,850
Schaumbourg-Lippe . .	228,000	—	—
Lippe	450,000	350,000	—
Hesse-Hombourg . . .	234,255	618,348	—
Lubeck	440,620	—	—
Francfort	1,369,162	9,682,888	—
Brême	1,306,717	4,754,000	—
Hambourg	4,025,662	31,032,462	—
	105,425,846	449,184,686	

Tabl. XIV.

FINANCES. 6) Dettes. a. Capital.

(On a supprimé les trois derniers chiffres.)

	Unités.	Montant total des dépenses ordinaires et extraordinaires		Capital nominal de la dette publique		Le même exprimé en francs 1861.	Moyenne par habitant (francs).
		en 1847.	en 1861.	1847.	1861.		
France	francs	1,629,678	1,840,121	5,838,002	9,334,012	9,334,012	252
Gr.-Bret.	livr. st.	54,502	68,069	790,300	805,078	20,126,950	694
Autriche	florins	168,798	386,047	913,872	2,268,070	5,670,175	161
Prusse	thalers	64,033	140,208	150,103	239,152	896,820	50
Russie	roubles	—	301,890	315,084	818,960	3,275,840	51
Allemagne	thalers	—	105,000	—	449,184	1,684,440	93
Italie	francs	—	800,000	550,000	2,320,000	2,320,000	106
Turquie	piastres	—	790,000	—	2,800,000	560,000	16
Belgique	francs	127,572	188,093	640,970	662,290	662,290	132
Danemark	rixdales	17,221	26,317	106,314	105,170	294,476	98
Grèce	drachmes	17,940	21,367	112,000	112,000	100,800	100
Pays-Bas	florins	75,757	91,262	1,231,122	1,071,323	2,271,204	567
Portugal	milreis	12,000	13,913	73,802	131,574	723,657	181
Espagne	réaux	1,257,578	2,360,808	16,227,474	14,635,165	3,658,791	244
Suède et Norwége	th. R.m.	—	35,726	—	37,650	51,710	14
Suisse	francs	—	18,151	—	—	—	—

Tabl. XV.

FINANCES. 7) Dettes. b. Intérêts.

	Montant des intérêts payés [1]) en		Unité (monnaie du pays).	Rapport, en tant pour cent, aux dépenses totales du pays		Augmentation proportionnelle		Dépense par habitant pour les intérêts et l'amortiss. de la dette.
	1847.	1861.		1847.	1861.	absolue.	relative [2]).	
France	329,299	499,265	francs	20.2	27.1	51.6	+36	13.48
Gr.-Bret.	28,141	26,833	livr. st.	51.6	39.4	—	—31	23.13
Autriche	47,593	99,465	florins	28.2	25.7	109.0	— 9	7.1
Prusse	7,239	15,274	thalers	11.3	10.8	110.9	— 5	3.18
Russie	—	54,605	roubles	—	18.8	—	—	3.40
Allemagne	—	20,213	thalers	—	19.2	—	—	4.18
Italie	31,000	112,000	francs	—	14.0	—	—	5.9
Turquie	—	115,300	piastres	—	14.6	—	—	0.64
Belgique	31,625	39,404	francs	24.5	20.9	47.5	—11	7.80
Danemark	5,100	6,500	rixdales	29.6	25.6	27.4	—16	5.90
Grèce	3,875	4,000	drachmes	21.6	18.3	3.2	—18	3.60
Pays-Bas	35,787	38,068	florins	47.2	41.7	6.4	—13	19.40
Portugal	2,100	3,982	milreis	17.5	28.6	89.6	+63	5.45
Espagne	115,411 [3])	366,020	réaux	9.2	15.5	217.1	[3]+68	6.0
Suède et Norwége	?	3,605	rixd. R. m.	—	10.1	—	—	1.39
Suisse	—	—	—	—	—	—	—	—

[1]) Y compris les dépenses d'administration et d'amortissement.

[2]) C'est-à-dire, comparé à l'accroissement des dépenses. Ainsi l'augmentation proportionnelle absolue représente le rapport entre les chiffres des deux premières colonnes, et l'augmentation (+) ou la diminution (—) proportionnelle relative le rapport entre les colonnes suivantes.

[3]) On doit tenir compte ici, qu'avant 1847, l'Espagne ne payait l'intérêt que d'une partie de sa dette.

Tabl. XVI.

Crédit de l'État.

	Cours en juin de la rente.			Taux de l'intérêt.	Valeur d'un franc de rente.
	3 %	5 %	4½ %		
France	68	—	—	4.41	22.66
Grande-Bretagne . . .	92	—	—	3.26	30.66
Autriche	—	79	—	6.07	15.80
Prusse	—	107	—	4.67	21.40
Russie	—	100	—	5.00	20.00
Allemagne [1])	—	—	102	4.41	22.66
Italie	—	74	—	6.76	14.80
Turquie	—	50	—	10.00	10.00
Belgique	78	—	—	3.84	26.00
Danemark	79	—	—	3.79	26.30
Grèce	—	—	—	—	—
Pays-Bas	75	—	—	4.00	25.00
Portugal	46	—	—	6.52	15.33
Espagne	50	—	—	6.00	16.66
Suède et Norwége . .	—	—	98½	4.56	21.10
Suisse	—	—	—	—	—

[1]) Effets publics de la Bavière.

Tabl. XVII.

AGRICULTURE. 1) Division des cultures.

États.	Terres arables et jardins.	Prés.	Vignes.	Forêts.	Autres.	Totaux.
Autriche. Prov. allemandes	32.63	10.86	0.86	33.00	22.65	100.00
Hongrie	27.55	8.46	2.07	32.05	29.87	100.00
Bavière	45.26	13.72	0.43	29.80	10.79	100.00
Saxe-Royale	51.46	11.14	0.12	30.55	6.73	100.00
Wurtemberg	44.44	14.25	1.34	31.02	8.95	100.00
Hanovre	30.74	16.92	—	13.88	38.46	100.00
Bade	39.25	10.39	1.41	32.57	16.38	100.00
Hesse électorale	38.91	10.87	0.02	40.04	10.16	100.00
— grand-ducale . . .	48.78	12.89	1.15	33.06	4.12	100.00
Mecklembourg-Schwérin .	70.17	8.78	—	11.40	9.65	100.00
Oldenbourg	31.75	10.00	—	15.00	43.25	100.00
Saxe-Weimar	55.47	9.14	—	25.91	9.48	100.00
États-Sardes	37.21	12.00	1.60	12.29	36.90	100.00
Deux-Siciles	33.54	1.61	4.47	9.43	50.95	100.00
États-Romains	27.45	3.00	17.43	18.69	33.43	100.00
Toscane	17.74	1.30	17.84	32.58	30.54	100.00
Russie d'Europe	17.29	2.33	0.02	30.90	49.46	100.00
Pologne	34.36	5.98	—	26.99	32.67	100.00
Suède	7.50	2.50	—	60.00	30.00	100.00
Norwége	0.55	1.32	—	65.00	33.13	100.00
Danemark	59.00	6.50	—	5.50	29.00	100.00
Pays-Bas	21.77	35.86	—	7.10	35.27	100.00
Belgique	51.58	10.43	0.01	18.52	19.46	100.00
Grande-Bretagne	25.13	37.88	—	5.00	31.99	100.00
Suisse	14.85	5.60	0.64	15.00	63.91	100.00
Espagne	41.79	13.81	1.85	5.52	37.03	100.00
Portugal	18.34	1.32	1.02	4.40	74.92	100.00
Turquie d'Europe . . .	40.30	6.00	2.00	15.00	36.70	100.00
Grèce	10.64	1.62	1.99	18.33	67.42	100.00

Tabl. XVIII. [1])

AGRICULTURE. 2) Bétail [2]).

	Chevaux.	Anes et mulets.	Bêtes à cornes.	Bêtes à laine.	Chèvres.	Porcs.
France	3,000,000	726,000	12,100,000	33,500,000	1,400,000	5,100,000
Gr.-Bret.	2,300,000	—	14,300,000	35,100,000	200,000	4,200,000
Autriche	3,200,000	100,000	10,200,000	30,500,000	2,250,000	7,300,000
Prusse	1,600,000	8,000	5,500,000	15,400,000	670,000	2,600,000
Russie	15,565,000	3,000	21,732,000	41,500,000	—	8,900,000
Allemagne	1,218,000	4,000	7,526,000	8,415,000	643,000	2,338,000
Italie	500,000	400,000	4,000,000	4,600,000	—	1,100,000
Belgique	295,000	10,000	1,200,000	670,000	—	500,000
Danemark	325,000	—	884,000	1,164,000	—	160,000
Pays-Bas	256,000	—	1,260,000	620,000	—	500,000
Portugal	72,000	180,000	700,000	2,575,000	—	940,000
Espagne	270,000	907,000	1,380,000	13,800,000	2,750,000	1,020,000
Suède	398,000	—	1,900,000	1,600,000	556,000	180,000
Norwége	120,000	—	848,000	1,389,000	—	380,000
Suisse	—	—	950,000	550,000	—	280,000

[1]) Nous avons arrondi les nombres relevés, d'ailleurs, sur les documents officiels les plus récents des pays qui publient ce renseignement.

[2]) Voyez aussi le tableau XXII.

Tabl. XVIII bis.

AGRICULTURE. Bétail. Détails concernant quelques États allemands.

	Chevaux.	Anes et mulets.	Bêtes à cornes.	Bêtes à laine.	Chèvres.	Porcs.
Bavière . .	347,980	—	2,685,568	1,234,156	104,822	495,816
Saxe . . .	94,925	400	610,836	485,147	74,726	124,158
Hanovre . .	208,381	881	820,011	1,905,983	117,026	91,017
Wurtemberg	95,038	351	811,159	458,488	42,064	143,524
Bade . . .	80,000	800	580,000	200,000	24,000	490,000
Hesse élect.	51,300	700	225,000	561,000	51,000	149,000
Grand-duché de Hesse	11,253	921	290,010	218,649	68,130	200,598
Oldenbourg	38,193	—	198,823	293,985	9,905	86,488
Mecklemb.-Schwérin	77,623	—	269,975	1,171,690	9,393	128,373
Mecklemb.-Strélitz	16,429	—	43,501	236,197	4,021	34,455
Saxe-Weimar	12,000	—	112,000	236,000	13,000	60,000
— -Cobourg-Gotha . .	7,063	50	56,207	120,693	18,266	36,207
Nassau . .	12,020	555	195,541	136,487	26,794	44,780
Holstein et Lauenbourg	90,000	—	250,000	140,000	—	68,000
Autres États allemands	76,379	66	378,021	1,016,588	80,675	185,798
Total . .	1,218,584	4,724	7,526,652	8,415,063	643,822	2,338,214

Tabl. XIX.

COMMERCE. 1) Importation et Exportation.

(On a supprimé les 3 derniers chiffres.)

Non compris le transit [1].	Année.	Valeur [1]) de l'importation (francs).	Valeur [1]) de l'exportation (francs).	Valeur [1]) total.	Moyenne par habitant.	Valeur de l'importation des marchandises soumises aux droits fiscaux.
France . . .	1859	1,640,681	2,266,423	3,907,104	105	198,185
Grande-Bretagne	1859	4,396,050	3,809,250	8,205,900	283	716,300
Autriche . . .	1860	573,077	767,123	1,340,200	38	40,855
Zollverein . .	1858	1,415,100	1,406,250	2,821,350	84	171,037
Russie . . .	1858	597,535	604,702	1,202,237	19	145,504
Italie	1857	806,000	645,000	1,451,000	91	—
Sardaigne . .	1858	321,231	236,676	557,907	35	55,335
Turquie . . .	1859	660,000	600,000	1,260,000	—	—
Belgique . . .	1859	451,100	413,300	864,400	182	94,471
Danemark . .	1857	182,371	98,803	201,174	81	30,906
Grèce	1859	41,158	21,745	62,963	59	4,500
Pays-Bas . .	1859	609,942	514,229	1,124,171	321	54,796
Portugal . . .	1855	113,147	99,338	212,485	54	22,287
Espagne . . .	1858	376,139	242,839	619,078	39	60,474 [2])
Suède	1858	79,688	82,433	162,121	44	29,375
Suisse	1859	300,000	400,000	700,000	250	62,222

[1]) Y compris pour 12 millions de tabac pour les manufactures royales en franchise.

[2]) Y compris pour 35 millions de francs de tabac pour les manufactures impérial, avec un droit de 866,000 francs.

Tabl. XX.

COMMERCE. 2) Tarifs douaniers.

	Année.	Produit total des douanes à l'importation.	Produits des douanes les droits fiscaux défalqués.	Rapport du produit des douanes à la valeur totale des marchandises importées.	Même rapport, les droits fiscaux défalqués [1].
France	1859	189,489	76,443	11.55	5.30
Grande-Bretagne . .	1859	594,224	39,972	13.51	1.09
Autriche	1860	31,235	20,630	5.45	4.77
Zollverein	1858	106,132	53,456	7.50	4.30
Russie	1858	133,320	39,736	22.31	8.35
Italie (Sardaigne) . .	1858	14,839	8,464	1.32	0.80
Turquie	1859	20,000	—	3.03	3.03
Belgique	1859	14,960	11,297	3.32	3.16
Danemark	1857	19,913	6,325	10.92	4.17
Grèce	1859	3,342	?	8.12	8.12
Pays-Bas	1859	6,047	5,215	0.99	0.93
Portugal	1855	17,811	11,596	15.74	12.77
Espagne	1858	66,016	53,936	17.55	17.03
Suède et Norwége . .	1858	13,300	?	14.18	5. (?)[2]
Suisse	1859	6,000	1,619	2.00	0.68

[1]) Cette colonne a été formée de la manière suivante. On a défalqué de l'ensemble des importations la valeur du café, du sucre, du thé, du tabac, du vin et de l'eau-de-vie, on a ensuite déduit du total du produit des douanes les droits payés par ces six denrées et on a divisé l'un par l'autre les chiffres qui sont restés après ces soustractions.

[2]) Evaluation. Le café, le sucre etc. supportent de forts droits.

Tabl. XXI.

COMMERCE. 3) Céréales, vin et eau-de-vie.

	Froment.		Céréales.		Vin.		Eau-de-vie.	
	Import.	Export.	Import.	Export.	Import.	Export.	Import.	Export.
France	7,156	—	8,364	196	342,476	1,224,918	177,716	197,336
Gr.-Bret.	11,852	261	23,999	838	430,477	92,090	469,600	200,044
Autriche	140	8,900	3,050	12,365	40,000	97,220	21,000	108,000
Zollverein	1,266	4,233	5,646	7,619	140,000	124,000	23,000	110,000
Russie	—	8,500	—	15,471	1,608,100	800	80,000	8,500
Italie	1,900	1,200	2,400	1,500	250,000	100,000	31,000	5,000
Turquie	—	10,000	—	15,000	?	?	?	?
Belgique	1,329	—	1,857	58	85,553	—	—	21,274
Danemark	96	824	352	4,480	31,200	—	26,000	16,200
Grèce	168	5	—	—	5,000	8,095	500	100
Pays-Bas	635	397	3,288	1,200	1,467,000	3,000	4,250	190,000
Portugal	—	152	—	175	—	106,041	—	624
Espagne	699	—	848	—	5,000	1,174,870	55,000	—
Suède	103	48	480	576	32,304	—	30,200	40,000
Suisse	—	3,350	3,350	—	191,000	4,000	50,000	—

Tabl. XXII.

COMMERCE. 4) Bétail [1]).

	Chevaux.		Bêtes à cornes.		Bêtes à laine.		Porcs.	
	Import.	Export.	Import.	Export.	Import.	Export.	Import.	Export.
France	20,272	3,581	101,331	18,784	333,272	53,190	121,949	43,698
Gr.-Bret.	2,979	1,708	83,306	—	145,059	—	9,916	—
Autriche	6,389	5,955	135,458	26,807	124,000	130,263	609,454	107,221
Zollverein	28,457 [2])	7,953	89,703	92,316	124,991	162,770	322,935	24,068
Russie	—	(5,000)	510	95,822	4,500	95,822	33,459	200
Italie	?	?	?	?	?	?	?	?
Turquie	?	?	—	—	—	—	—	—
Belgique	3,615	14,061	40,027	27,729	63,427	59,523	16,343	110,659
Danemark	733	8,727	615	44,902	2,731	28,962	1,951	50,180
Grèce	—	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas	—	—	3,910	72,087	4,893	145,011	—	—
Portugal	—	—	—	684	—	—	—	—
Espagne	910	500	—	12,810	251,153	5,000	—	5,501
Suède	320	212	—	—	—	—	—	—
Suisse	3,788	3,178	[3])52,833	72,641	18,522	11,934	30,415	18,262

[1]) Voyez aussi le tableau XVII.

[2]) Y compris les ânes et mulets.

[3]) Non compris 15,534 petits veaux venus de Sardaigne.

Tabl. XXIII.

COMMERCE. 5) Denrées coloniales.

	Café.		Sucre.		Thé.		Tabac.	
	Import.	Export.	Import.	Export.	Import.	Export.	Import.	Export.
France	223,224	—	864,304	359,666	1,976	—	80,358	—
Gr.-Bret.	258,174	125,310	4,053,500	411,000	390,487	25,960	201,390	54,760
Autriche	188,570	—	335,310	—	2,080	—	140,750	—
Zollverein	575,004	32,000	349,546	81,541	15,080	—	252,351	333,443
Russie	45,000	—	175,000	—	32,916	—	20,580	—
Italie	121,800	25,000	425,000	—	?	—	85,000	1,800
Turquie	?	—	?	—	?	—	—	?
Belgique	177,184	—	209,776	170,630	442	7	51,090	1,330
Danemark	112,350	22,230	218,130	11,740	3,770	260	43,000	2,880
Grèce	2,200	—	11,000	—	5	—	800	—
Pays-Bas	809,140	578,650	671,174	453,957	29,812	6,003	104,530	77,610
Portugal	12,790	—	125,837	—	1,619	—	15,000	—
Espagne	19,600	—	318,810	3,000	493	—	119,390	13,500
Suède	11,500	—	142,558	3,489	592	—	24,867	—
Suisse	74,000	—	98,000	—	510	—	42,000	700

Tabl. XXIV.

COMMERCE. 6) Fer.

(En quintaux de 100 kilogrammes.)

	Fonte.		Fer en barres etc.		Aciers.		Fers ouvragés.	
	Import.	Export.	Import.	Export.	Import.	Export.	Import.	Export.
France	1,260,487	898	686,967	12,950	11,744	1,864	61,050	4,500
Gr.-Bret.	—	4,335,260	290,000	3,508,990	9,900	220,760	3,000	2,883,020
Autriche	157,380	35,056	199,200	42,560	7,672	28,840	—	—
Zollverein	2,000,306	74,061	308,060	92,038	—	—	122,670	248,830
Russie	180	—	300	250,000	—	8,000	—	—
Italie	20,000	—	400,000	—	5,000	—	—	—
Turquie	11,030	—	111,000	—	3,900	—	—	—
Belgique	6,864	649,801	—	171,514	13,695	1,547	14,000	195,400
Danemark	368,435	12,430	39,890	7,050	4,043	110	13,090	6,240
Grèce	—	—	5,000	—	—	—	—	—
Pays-Bas	1,500,000	800,000	100,000	16,000	—	—	—	—
Portugal	18,693	—	113,417	—	5,985	—	—	—
Espagne	79,560	—	25,760	12,000	6,160	—	77,000	—
Suède	158,000	5,100	4,590	1,179,500	—	37,500	—	—
Suisse	22,500	—	95,000	19,000	4,500	—	17,500	—

Tabl. XXV.

COMMERCE. 7) Matières textiles.

(En quintaux de 100 kilogrammes.)

Matières textiles.		Coton.		Laine.		Soie.		Lin et Chanvre.	
		Import.	Export.	Import.	Export.	Import.	Export.	Import.	Export.
France	brutes	685,245	196	489,836	1,337	42,033	4,476	454,000	11,172
	filées	365	2,594	—	5,726	—	—	7,984	2,050
Grande-Bret.	brutes	4,570,921	67,590	526,437	120,350	37,312	7,813	150	—
	filées	—	822,175	—	—	—	—	—	100,000
Autriche	brutes	384,090	4,312	92,100	115,960	2,520	22,860	115,000	—
	filées	12,840	—	12,840	—	—	—	—	—
Zoll-verein	brutes	549,336	141,275	181,309	58,740	10,845	1,280	343,969	269,750
	filées	284,220	29,820	72,379	—	—	—	—	—
Russie	brutes	35,200	—	24,500	104,000	3,500	24	—	128,000
	filées	19,500	—	—	—	—	—	—	—
Italie	brutes	160,000	35,000	40,000	18,000	1,740	2,800	25,000	11,000
	filées	35,200	3,500	—	—	—	—	—	—
Belgique	brutes	129,815	—	103,372	19,101	269	—	67,713	132,000
	filées	2,118	—	1,483	—	—	—	—	18,719
Dane-mark	brutes	1,800	203	6,060	15,000	122	9	27,450	1,382
	filées	25,000	205	1,200	—	—	—	—	—
Grèce	brutes	—	80	—	250	—	270	—	—
	filées	—	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas	brutes	166,462	473,918	36,920	40,785	11,880	8,970	—	—
	filées	47,000	—	—	—	—	—	—	—
Portugal	brutes	17,609	—	4,030	5,051	409	—	21,840	—
	filées	4,328	—	—	—	—	—	—	—
Espagne	brutes	275,540	—	—	31,740	1,725	504	4,500	—
	filées	9,000	—	—	—	—	—	45,900	—
Suède	brutes	71,549	—	15,037	—	—	—	—	—
	filées	14,948	—	—	—	—	—	—	—
Suisse	brutes	130,000	8,000	6,500	2,800	11,300	2,700	7,000	500
	filées	—	—	—	—	—	—	—	—

Tabl. XXVI.

NAVIGATION. 1) Effectif de la marine marchande. Son accroissement.

	Année.	Effectif de la marine marchande.				Accroissement du tonnage en 10 ans en %.	Nombre de tonneaux de l'effectif sur 1000 hab.
		Total des navires.	Tonnage.	Dont vapeurs.	Tonnage.		
France	1859	14,708	960,936	324	65,006	39.6	26
Gr.-Bret.	1860	20,019	4,251,739	929	339,494	26.5	146
Autriche	1859	9,703	349,157	59	21,400	31.9	9
Prusse	1859	1,642	348,686	88	12,000	25.4	20
Russie	1859	1,416	172,605	—	—	—	3
Allemagne	1859	4,152	763,690	57	30,310	122.3	43
Belgique	1859	138	41,700	70	—	—	9
Danemark	1858	5,563	370,911	48	6,469	307.0	150
Grèce	1858	3,920	268,600	2	?	—	251
Pays-Bas	1859	2,406	552,725	?	—	34.6	159
Portugal	1855	591	82,402	3	—	?	21
Espagne	1858	4,945	331,498	68	13,369	93.2	21
Suède	1858	3,300	339,370	?	—	33.5	67

Tabl. XXVII.

NAVIGATION. 2) Mouvement de la navigation commerciale.

	Année.	Mouvement général de la navigation.			Nombre de tonneaux par 1000hab.	Cabotage.	
		Nombre des navires.	Tonnage total.	Accroissement en 10 ans[1].		Nombre des navires.	Tonnages.
France	1859	57,997	8,693,625	88.5	235	95,715[2])	3,769,831
Gr.-Bret.	1860	100,000[3])	24,689,292	83.3	851	307,666	33,141,588
Autriche	1859	140,855	5,491,441	180.0	92	—	—
Prusse	1859	18,313	2,886,124	38.7	163	—	—
Russie	1858	18,017	1,508,203	20.0	24	—	—
Allemagne	18⁵⁸/₅₉	12,239	1,168,032	96.6	65	—	—
Italie	1857	26,053	3,260,800	—	150	—	—
Belgique	1859	6,727	1,142,421	65.9	242	—	—
Danemark	1857	59,312	2,246,137	43.4	910	91,126	2,075,415
Grèce	1858	12,185	1,101,171	—	1032	59,912	1,055,967
Pays-Bas	1859	16,257	3,026,379	189.1	866	—	—
Portugal	1856	19,534	1,689,535	38.8	432	—	—
Espagne	1858	16,046	1,510,870	113.0	95	66,680	2,525,000
Suède	1858	15,864	1,882,350	—	517	—	—

[1]) En tant pour cent du tonnage.

[2]) Nombre des départs. Dans les autres pays on a additionné les départs et les arrivées, ce qui constitue un double emploi. On doit en conséquence diviser les nombres par 2.

[3]) En 1859 98,726 navires et 22,904,299. Pour 1860 le document anglais n'a donné que le tonnage.

Tabl. XXVIII.

Chemins de fer.

	Longueur en kilomètres. (moy. expl.)	Nombre proportionnel.		Recettes en 1860.
		sur 100,000 habitants.	sur 1000 kilom. carr.	Francs
France	9,175	24.8	16.9	408,213,725
Grande-Bretagne . . .	15,228	52.5	48.6	672,278,705
Autriche	5,047	14.4	7.8	164,578,447
Prusse	5,520	31.2	19.7	145,075,654
Russie	1,178	1.9	0.2	5,403,938 [1]
Allemagne	5,300	30.0	22.7	71,899,280
Italie	2,966	13.2	13.0	24,320,958
Turquie	?	?	?	?
Belgique	1,289	27.4	44.4	41,829,445
Danemark	480	19.2	8.4	?
Grèce	10	0.9	0.2	?
Pays-Bas	1,137	32.5	34.1	?
Portugal	439	11.2	4.4	?
Espagne	910	5.6	1.0	33,213,370
Suède	296	5.9	0.4	?
Suisse	842	35.1	20.5	16,108,034

[1]) Ligne de Vienne à Varsovie seulement. Il y a encore la ligne de St.-Pétersbourg à Moscou, le réseau entrepris par une compagnie française (St.-Pétersbourg à Varsovie etc.) dont environ 335 kil. étaient déjà achevés; recettes: 5,457,777 et quelques lignes secondaires.

Tabl. XXIX.

Cultes.

	Catholiques.	Protestants.	Grecs.	Israélites.
France	35,500,000	1,500,000	—	100,000
Suède	—	3,640,000	—	1,000
Norwége	—	1,500,001	—	—
Danemark	—	2,470,000	—	6,000
Pays-Bas	1,200,000	2,200,000	—	60,000
Grande-Bretagne . .	5,800,000	23,000,000	—	100,000
Prusse	6,500,000	10,500,000	—	230,000
Saxe	40,000	2,000,000	—	1,500
Hanovre	217,000	1,590,000	—	11,600
Wurtemberg . . .	535,000	1,255,000	—	12,000
Bavière	3,175,000	1,230,000	—	56,000
Autres États allemands	2,000,000	5,300,000	—	76,000
Autriche	23,500,000	3,200,000	6,300,000	860,000
Suisse	980,000	1,500,000	—	3,200
Italie	23,000,000	50,000	—	150,000
Espagne	15,000,000	—	—	—
Portugal	3,800,000	—	—	—
Russie	6,500,550	2,000,000	50,000,000	1,500,000
Grèce et îles Ioniennes	10,000	20,000	1,250,000	500
Turquie d'Europe . .	650,000	10,000	10,000,000	200,000

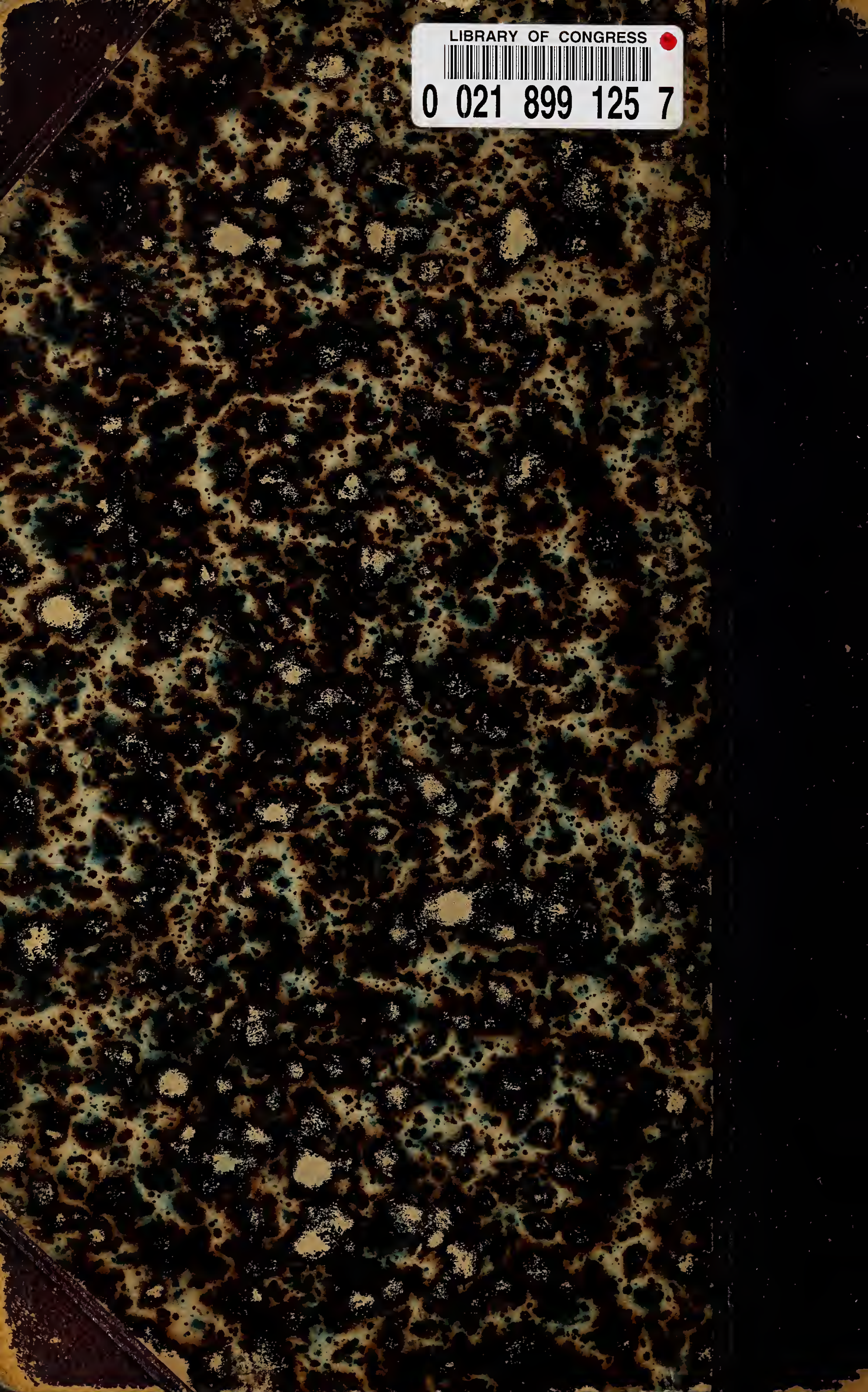
Errata.

p. 100 3e alinéa au lieu de 11,932,580 lisez 11,982,580 et au lieu de 13,213,885 lisez 13,913,285.

p. 158, tabl. VIII, Autriche au lieu de 4,830 lisez 15,731.

,, Idem. Les chiffres de la première colonne représentent des unités et des fractions décimales. Donc, pour la France il s'agit de 9 tonneaux et 046 millième et ainsi de suite.

Imprimerie de la cour d'Engelhard-Reyher à Gotha.



LIBRARY OF CONGRESS
0 021 899 125 7